

QUEEN
HG
4027.7
.I5414
1998

IC

Industrie Canada

**Cadre d'évaluation du
Programme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises**

^D
5 juin 1998

Industry Canada
Library - Queen

SEP 27 2007

Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

Industrie Canada

**Cadre d'évaluation du
Programme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises**

5 juin 1998

Industry Canada
Library - Queen

SEP 27 2007

Industrie Canada
Bibliothèque - Queen

Industrie Canada

Cadre d'évaluation du Programme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises

Table des matières

Résumé	i
1.0 Introduction	<u>1</u>
1.2 Objectifs et portée du cadre	<u>2</u>
1.3 Méthodologie pour l'élaboration du cadre	<u>2</u>
2.0 Profil du Programme de la LPPE	<u>5</u>
2.1 Contexte du Programme	<u>5</u>
2.2 Objectif du Programme	<u>9</u>
2.3 Description du Programme et de ses éléments	<u>10</u>
2.4 Modèle structuré du Programme	<u>19</u>
2.5 Ressources du Programme	<u>21</u>
2.6 Résultats opérationnels du Programme	<u>23</u>
2.7 Les effets du Programme	<u>24</u>
3.0 Problèmes d'évaluation	<u>25</u>
3.1 Le rationnel	<u>25</u>
3.2 Les résultats	<u>26</u>
3.3 La structure et les activités du Programme	<u>26</u>
3.4 Les autres solutions	<u>27</u>
3.5 Autres questions	<u>27</u>
4.0 Les indicateurs de rendement du Programme	<u>28</u>
4.1 Les indicateurs de rendement pour le contrôle régulier du Programme dans les grands domaines	<u>28</u>
4.2 Les indicateurs de rendement à des fins d'évaluation	<u>32</u>
5.0 Besoins en cueillette de données du Programme	<u>36</u>
5.1 Couillette de données pour faire rapport sur les principaux aspects du rendement et pour l'évaluation du Programme	<u>36</u>
5.2 Lacunes dans les données et difficultés anticipées dans ce domaine	<u>54</u>
6.0 Approche à l'évaluation	<u>62</u>
6.1 Calendrier d'évaluation	<u>62</u>
6.2 Méthodologie	<u>62</u>
6.3 Problèmes et difficultés d'évaluation prévus	<u>85</u>
6.4 Chemin critique de l'évaluation	<u>91</u>
6.5 Niveau d'effort prévu	<u>93</u>
.....	<u>97</u>
Annexe A - Glossaire	<u>1</u>
Annexe B - Documents et études étudiés	<u>1</u>

Annexe C - Liste des organismes consultés	<u>1</u>
Annexe E - Questions d'évaluation et indicateurs de rendement	<u>1</u>
Annexe F - Étude de cas - Ébauche de plan	<u>1</u>

Résumé

L'objectif d'ensemble du Programme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises (LPPE) est d'accroître la disponibilité de prêts pour les petites entreprises destinés à la création, l'expansion, la modernisation et l'amélioration de petites entreprises en fournissant des garanties de prêts aux établissements de crédit du secteur privé. Le cadre d'évaluation du Programme de la LPPE cerne les problèmes d'évaluation, d'indicateurs de rendement, les besoins en cueillette de données et les méthodologies et les solutions éventuelles pour les évaluations à venir du Programme. Il précise de plus les indicateurs de rendement et les données à recueillir pour faire rapport de façon continue sur les résultats du Programme aux dirigeants du gouvernement fédéral et aux parlementaires. Il mentionne également les données manquantes et les difficultés auxquelles il faut s'attendre en ce qui concerne les données et l'évaluation qui devraient retenir l'attention des représentants du gouvernement fédéral. Ce cadre d'évaluation brosse également un portrait composite du Programme qui met en évidence les objectifs, les activités, les résultats et les effets actuels du Programme. Il donne enfin un modèle logique pour préciser les principales activités du Programme, sa portée, ses résultats directs et ses effets ultimes.

Ce document fournit un cadre initial pour évaluer le Programme et pour faire rapport de façon régulière sur les résultats du Programme. Ce cadre destiné à permettre à l'avenir l'évaluation du Programme a été élaboré en consultation avec les représentants du gouvernement fédéral, avec les établissements de crédit, avec les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et avec d'autres associations et d'autres organisations concernées.

Il faut signaler que ce cadre est un vaste plan pour les évaluations à venir du Programme de la LPPE et qu'il est suffisamment souple pour s'adapter aux modifications qui pourraient être apportées au Programme, ainsi qu'à l'apport des représentants du gouvernement fédéral, des établissements de crédit, des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et des autres associations et organismes concernés.

Les évaluations à venir du Programme de la LPPE devraient mettre l'accent sur cinq grands volets d'évaluation :

1. Le rationnel - Le Programme de la LPPE est-il toujours nécessaire?
2. Les résultats - Dans quelle mesure les objectifs du Programme de la LPPE sont-ils atteints? Quels effets attendus et imprévus ont découlé du Programme de la LPPE? Comment les petites entreprises ont-elles profité du Programme?
3. La structure et les activités du Programme - Dans quelle mesure le Programme de la LPPE est-il efficace et efficient?
4. Les autres solutions - Y a-t-il d'autres façons d'atteindre les objectifs du Programme?
5. Autres aspects - Quels ont été les effets des modifications apportées au Programme de la LPPE sur son rendement?

Pour chacun de ces volets du cadre, on a précisé toute une série de questions d'évaluation.

Afin de permettre de mener à bien les évaluations à venir du Programme de la LPPE, et les rapports réguliers sur les résultats du Programme dans les principaux domaines, Industrie Canada devrait analyser les questions et les difficultés prévues, et les recommandations qui suivent.

Questions et difficultés attendues

S'assurer que les emprunteurs qui bénéficient d'un prêt en vertu du Programme de la LPPE connaissent la nature de leur prêt - On peut imaginer qu'un certain nombre de petites entreprises qui ont obtenu un prêt en vertu du Programme de la LPPE ne sachent pas que leur prêt est garanti en vertu de la LPPE. Il serait essentiel de s'assurer que ceux-ci, lorsqu'ils participent à une enquête à des fins d'évaluation, sachent sur quel prêt porte l'enquête pour obtenir d'eux des réponses valides. Il serait également essentiel que les petites entreprises étudiées dans le cas de la préparation d'une étude de cas sachent que la recherche porte sur un prêt obtenu en vertu de la LPPE.

Évaluer l'effet différentiel du Programme de la LPPE - La question de l'effet différentiel, aussi appelé incrementalité, revient à déterminer si un prêt consenti en vertu de la LPPE l'aurait été en l'absence du Programme ou si un autre prêt aurait pu être accordé dans les mêmes conditions (p. ex., montant du prêt, durée, taux d'intérêt et frais). C'est une question d'évaluation à laquelle il est difficile de répondre étant donné que les seules personnes à connaître vraiment la réponse sont celles qui décident d'accorder ou non

le prêt demandé. Comme certains établissements de crédit pourraient utiliser le Programme pour réduire les risques rattachés à des prêts qu'ils auraient consentis autrement, on peut s'attendre à ce qu'ils soient plus ou moins réticents à fournir leur évaluation de l'effet différentiel du Programme.

Attribuer des effets aux prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE - Il sera difficile de déterminer, au sein d'une organisation qui a reçu un prêt en vertu de la LPPE, les effets de ce prêt sur des domaines comme la création, la conservation et la suppression d'emplois ou encore, de façon plus générale, sur la rentabilité de la petite entreprise. Dans une large mesure, cette imputation des effets ne pourra se faire qu'à partir des perceptions et des rapports des petites entreprises qui ont obtenu des prêts en vertu de la LPPE. Si on a relevé que la création, la conservation et la suppression d'emploi en-dehors de l'organisation qui a bénéficié du prêt comme un problème éventuel d'évaluation peuvent constituer une difficulté de l'évaluation, il faut reconnaître que les effets sur ces aspects de la vie de l'entreprise seront aussi très difficiles à évaluer. Il serait possible de demander aux emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE dans quelle mesure, à leur avis, le fait d'obtenir un prêt en vertu de la LPPE a eu un effet sur la création, sur la conservation et sur la suppression d'emplois dans d'autres entreprises, par exemple chez des concurrents ou chez des fournisseurs. Cependant, les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE auront probablement beaucoup de difficultés à fournir ces renseignements et leurs évaluations pourraient avoir un degré de fiabilité très faible.

Pour évaluer l'ampleur des effets des entreprises qui ont obtenu des prêts en vertu de la LPPE sur celles qui n'en ont pas obtenus, sans interroger les premières, il faudrait élaborer un modèle spécial et accéder à des données précises.

Évaluer dans quelle mesure le Programme s'approche du recouvrement des coûts - L'évaluation de la mesure dans laquelle le Programme s'approche du recouvrement des coûts dépend dans une large mesure de l'utilisation d'un modèle de prévision fiable. Il est important de laisser cette question à l'avant-scène des préoccupations afin que le modèle actuel continue à être mis à l'essai afin de fournir des renseignements fiables au moment de l'évaluation. Un autre élément dont il faut tenir compte pour l'évaluation des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de recouvrement des coûts est le fait que ce recouvrement ne peut pas être évalué à n'importe quel moment au cours d'un exercice financier puisqu'il se fait sur une période de dix ans. L'évaluation du recouvrement des coûts qui sera faite lors de l'évaluation devra donc tenir compte

du fait que l'information sur le coûts de la réclamation correspondant à un prêt enregistré à un moment donné pourrait ne pas être disponible avant plusieurs années.

S'en remettre à des perceptions pour certains problèmes d'évaluation - Comme il est difficile, voire impossible, d'obtenir des renseignements factuels, certains volets de l'évaluation devront s'en remettre à des perceptions. Si ce n'est pas une solution idéale pour répondre à certaines questions d'évaluation très précises, l'absence d'autres sources d'information ne laissera pas le choix. Ce problème sera particulièrement évident quand on abordera la question des indicateurs de rendement concernant les petites entreprises ayant emprunté en vertu de la LPPE et celles n'ayant pas eu recours au Programme. C'est ainsi que les évaluateurs devront se fier aux perceptions des prêteurs et des autres personnes interrogées pour déterminer si les prêteurs font appel au même niveau de diligence raisonnable quand ils étudient les deux types de demandes de prêt. Il faudrait, en théorie, pouvoir accéder aux dossiers des prêts consentis sans recourir à la LPPE pour pouvoir émettre une opinion tranchée sur cette question, mais il n'est pas réaliste d'imaginer avoir accès à ces dossiers au moment de l'évaluation. Il sera donc important, en faisant rapport sur les résultats de l'évaluation, de mentionner clairement qu'elle est soumise à des limites.

Obtenir des renseignements des établissements de crédit - Les établissements de crédit sont très chatouilleux sur les renseignements qu'ils possèdent sur leurs clients et il peut être très difficile d'obtenir ces renseignements, comme le Vérificateur général l'a constaté quand il a préparé son rapport de 1997 sur le Programme de la LPPE. Il serait probablement possible d'obtenir des renseignements sur les clients à qui des prêts en vertu du Programme de la LPPE dans le cadre d'une évaluation, mais cela nécessiterait beaucoup de planification pour obtenir les renseignements et imposerait de prendre les arrangements nécessaires pour accéder aux dossiers. Il y a toutefois des limites à la disponibilité des données sur les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE et sur les autres prêts consentis aux petites entreprises par les établissements de crédit. Ceux-ci conservent actuellement ces données en format imprimé ou en format électronique et, pour l'essentiel, on ne peut les obtenir que par prêt et non pas à un niveau agrégé. De plus, il serait pratiquement impossible d'étudier les dossiers d'emprunteurs n'ayant pas eu recours au Programme de la LPPE, à des fins de comparaison. C'est pourquoi le cadre d'évaluation ne prévoit pas d'indicateurs de rendement, de méthodes de recherche ou de sources de données dépendant de l'étude des dossiers des emprunteurs n'ayant pas eu recours au Programme. Ces établissements de crédit seraient également probablement réticents à fournir à Industrie Canada des renseignements additionnels à ceux

qu'ils fournissent actuellement sur l'enregistrement des prêts en vertu de la LPPE et sur les formulaires de réclamation. Cela s'explique par les devoirs de protection des renseignements personnels de leurs clients que s'imposent ces établissements en vertu de leur "modèle de code" sur la confidentialité. De plus, il serait particulièrement difficile d'obtenir des renseignements additionnels concernant la mise en œuvre du programme de la LPPE dans certains établissements qui ont conféré à leurs succursales le statut d'entités autonomes et indépendantes.

Manque d'accès facile aux numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE - L'accès aux numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE n'est pas facile. Si, en théorie, il est possible de chercher leurs numéros de téléphone ou d'acheter des bases de données, cette approche serait coûteuse et prendrait du temps. Les prêteurs consultés ont déclaré qu'ils accepteraient de fournir ces renseignements sur les formulaires d'enregistrement de prêt, à condition que ces formulaires comportent un consentement de l'emprunteur, signé par celui-ci, pour divulguer cette information. Les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE qui ont été consultés ont également affirmé ne pas avoir de problème à donner leurs numéros de téléphone sur les formulaires de demande de prêt.

Les limites des données actuelles sur l'activité des entreprises - Actuellement, le niveau des renseignements fournis sur les activités d'affaires des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE repose sur 18 codes à deux chiffres de la Classification type des industries. À ce niveau de précision, les lacunes sont particulièrement évidentes dans la catégorie «Autres industries de service» qui ne précise pas clairement le secteur d'activité dans lequel se trouvent la majorité des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE. Afin de mieux cerner les caractéristiques de ces emprunteurs et de fournir des renseignements suffisants pour trouver des solutions à certains indicateurs de rendement, il faudrait décomposer ce code à des niveaux permettant de mieux identifier les activités des entreprises. De plus, les formulaires d'enregistrement des prêts devraient également fournir des renseignements plus détaillés sur les secteurs en croissance comme ceux des industries du savoir.

Une charge pour l'administration du Programme et pour les petites entreprises - Les exigences additionnelles de contrôle et de rapport mentionnées dans le document, ainsi que l'évaluation, constitueront probablement une charge additionnelle pour l'administration du Programme ainsi que pour ceux auprès de

qui on recueillera des données (p. ex., les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et les autres petites entreprises, les personnes interrogées). Il sera donc important de consulter les représentants de l'administration de la LPPE pour discuter des nouvelles exigences et évaluer les effets que la cueillette et les mécanismes de rapport sur les renseignements auront sur les ressources et sur la charge de travail. La cueillette de données auprès des entreprises ayant bénéficié du Programme de la LPPE et auprès des autres petites entreprises constitueraient également une charge pour elles, dont il faut tenir compte. Il est cependant possible de prendre des mesures pour réduire cette charge. Ces mesures ont été décrites dans le document.

Recommandations

- On recommande de procéder à l'évaluation du Programme de la LPPE en 2003. Une évaluation intermédiaire, faite en 2000-2001, permettrait d'exercer un contrôle dans l'intervalle et d'apporter éventuellement des ajustements au Programme.
- On recommande qu'Industrie Canada envisage de faire rapport sur les indicateurs de rendement dans les principaux domaines du rendement du Programme tous les ans, dans le rapport annuel de la LPPE par exemple.
- On recommande qu'Industrie Canada consulte les principaux intervenants sur le calendrier et la fréquence de leur participation à la cueillette des renseignements sur le rendement du Programme. De plus, on recommande que les principaux intervenants soient consultés sur le problème de la charge additionnelle que suppose pour eux de répondre aux questions posées.
- On recommande de procéder à une enquête par téléphone (plutôt que par courrier) auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE pour réduire les difficultés posées par la réalisation d'une enquête sur des prêts dont les emprunteurs peuvent ignorer qu'ils ont été consentis en vertu de la LPPE.
- On recommande d'utiliser de nombreux indicateurs et de nombreuses formes de preuves pour aborder la question des effets différentiels du Programme, tel que présenté dans le cadre d'évaluation.
- On recommande de recueillir les données du Programme de la LPPE nécessaires pour faire rapport sur les principaux domaines de rendement de façon annuelle et que les données sur les emprunts qui ne font pas appel à la LPPE soient recueillies auprès des petites entreprises tous les deux ans, à des fins de comparaison.
- On recommande de préparer à l'avance un plan complet pour s'assurer qu'il sera possible d'obtenir les renseignements sur les prêts consentis en vertu de la LPPE auprès des établissements de crédit, à des fins d'évaluation.

- On recommande qu'Industrie Canada consulte les établissements de crédit sur leurs bases de données et sur leurs projets de détermination de la solvabilité afin de mesurer la possibilité de conclure avec eux des ententes de partenariat quand ces sources de données pourraient servir à l'avenir à faire rapport sur le rendement du Programme de la LPPE.
- On recommande qu'Industrie Canada envisage de demander aux établissements de crédit de fournir les numéros de téléphone des emprunteurs sur les formulaires d'enregistrement des prêts de la LPPE.
- Afin de mieux cerner les types d'emprunteurs bénéficiant de prêts consentis en vertu de la LPPE et de fournir suffisamment de renseignements pour aborder certains problèmes posés par les indicateurs de rendement, on recommande que le code «Autres industries de service» soit décomposé en niveaux d'activité plus précis. On recommande également qu'Industrie Canada envisage d'utiliser, dans le cas des entreprises du secteur du savoir, les codes de classification types des industries utilisés dans l'enquête annuelle de Thompson et Lightstone pour faire rapport sur les activités des emprunteurs de ce secteur ayant bénéficié du Programme de la LPPE.

1.0 Introduction

L'objectif du cadre d'évaluation est de présenter l'approche qui pourrait servir, à l'avenir, à évaluer le Programme de la LPPE, ainsi que les questions d'évaluation, d'indicateurs de rendement, de besoins de cueillette de données et les méthodes et les solutions qui pourraient éventuellement servir. Il indique de plus les indicateurs de rendement et les données à recueillir pour faire rapport de façon régulière sur les résultats du Programme aux dirigeants du gouvernement fédéral et aux parlementaires. Il mentionne également les données manquantes et les difficultés auxquelles il faut s'attendre en ce qui concerne les données et l'évaluation qui devraient retenir l'attention des représentants du gouvernement fédéral. Ce cadre d'évaluation brosse également un portrait composite du Programme qui met en évidence les objectifs, les activités, les résultats et les effets actuels du Programme. Il donne enfin un modèle logique pour préciser les principales activités du Programme, sa portée, ses résultats directs et ses effets ultimes.

Ce document fournit un cadre initial pour évaluer le Programme et pour faire rapport de façon régulière sur les résultats du Programme. Ce cadre destiné à permettre à l'avenir l'évaluation du Programme a été élaboré en consultation avec les représentants du gouvernement fédéral, des établissements de crédit, des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et d'autres associations et organisations concernés.

1.1 Structure du document

Ce document est divisé en six grandes sections. Le reste de cette section présente les objectifs et la portée du cadre, ainsi que les méthodologies utilisées pour le préparer. La Section 2 résume le contexte actuel du Programme de la LPPE, ses objectifs et ses diverses activités, un modèle logique, les ressources du Programme et ses résultats et ses effets opérationnels. Les problèmes d'évaluation sont abordés à la Section 3. Les indicateurs de rendement, pour permettre les rapports réguliers sur le Programme dans les principaux domaines, et à des fins d'évaluation, sont traités à la Section 4. Les besoins en cueillette de données pour permettre le contrôle continu du Programme, et à des fins d'évaluation, sont précisés à la Section 5. Celle-ci aborde également les lacunes dans le domaine des données et les difficultés auxquelles il faut s'attendre dans ce domaine. L'approche proposée pour l'évaluation à venir du Programme de la LPPE est traitée à la Section 6 dans laquelle on verra plus précisément le calendrier, les diverses

méthodologies possibles, les problèmes et les difficultés prévues dans le domaine de l'évaluation, le chemin critique de l'évaluation et les coûts prévus.

1.2 Objectifs et portée du cadre

L'objectif du cadre d'évaluation est de s'assurer que les évaluations ultérieures du Programme de la LPPE utiliseront une approche adaptée et fourniront des renseignements utiles et crédibles. L'élaboration du cadre aidera également à s'assurer que tous les renseignements dont on aura besoin, et dont on ne dispose pas actuellement, seront compilés et recueillis avant l'évaluation. Le cadre met l'accent sur tous les éléments du Programme et il a été préparé conformément aux exigences du Conseil du Trésor.

On y retrouve les éléments suivants :

- un profil composite du Programme;
- les problèmes éventuels d'évaluation;
- les indicateurs de rendement à utiliser pour suivre le rendement du Programme dans les principaux domaines de résultats, et à des fins d'évaluation;
- les besoins en cueillette de données (de façon régulière et à des fins d'évaluation), les données qui manquent et les difficultés dans ce domaine;
- les diverses solutions possibles pour l'évaluation;
- les difficultés qui peuvent se présenter dans la réalisation de l'évaluation; et
- l'évaluation des coûts pour chaque solution lors de la réalisation des évaluations à venir du Programme de la LPPE.

1.3 Méthodologie pour l'élaboration du cadre

La méthodologie utilisée pour élaborer ce cadre a nécessité un examen complet de la littérature, des examens antérieurs, des études portant sur l'évaluation, des dossiers et des banques de données concernant le Programme de la LPPE. La liste des documents et des études passés en revue est donnée à l'Annexe B.

Au total, 34 entrevues ont été réalisées auprès de représentants du gouvernement fédéral, d'associations, d'établissements de crédit consentant des prêts en vertu de la LPPE et d'emprunteurs ayant recours à la LPPE. La majorité des entrevues (26) ont été réalisées en personne à Ottawa, à Montréal et à Toronto. Le Tableau 1, ci-dessous, donne un aperçu du nombre de personnes interrogées par groupe et par emplacement. La liste complète des organisations représentées par les personnes interrogées est donnée à l'Annexe C.

Tableau 1 - Répartition des entrevues

Groupe d'entrevues	Emplacement	Nombre de personnes interrogées
Industrie Canada, Administration de la LPPE (6 représentants)	Ottawa/en personne	5
Industrie Canada, Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise (3 représentants)	Ottawa/en personne	2
Industrie Canada, Portefeuille de l'industrie (6 représentants)	Ottawa/en personne et conférences téléphoniques	1
Industrie Canada, Direction générale du contrôleur (3 représentants)	Ottawa/en personne	1
Bureau du Vérificateur général (2 représentants)	Ottawa/en personne	1
Secrétariat du Conseil du Trésor/ministère des Finances (4 représentants)	Ottawa/en personne	1
Comité permanent de la Chambre des communes sur l'industrie (2 représentants)	Ottawa/en personne	1
Comité sénatorial permanent des banques et du commerce	Ottawa/en personne	1
Établissements de crédit consentant des prêts en vertu de la LPPE	Ottawa/en personne, Montréal/en personne, Toronto/en personne, Edmonton/par téléphone	11
Associations	Toronto/en personne	2
Universitaires	Ottawa/en personne	1
Emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE	C.-B., Ontario, Québec, N.-É./par téléphone	7
Total		34

On a demandé aux personnes interrogées de cerner les principales questions d'évaluation qu'il faudrait étudier lors des évaluations à venir du Programme de la LPPE et de proposer des indicateurs de rendement

éventuels pour chacune d'elles, ainsi que les sources de données connexes. On a aussi demandé aux représentants des divers groupes de dire quels sont les principaux indicateurs de rendement qui sont nécessaires pour contrôler les activités du Programme de la LPPE de façon régulière. Quant aux représentants de l'administration du Programme de la LPPE et des établissements de crédit consentant des prêts en vertu de la LPPE, on leur a posé des questions plus précises sur la nature, la fréquence des données qu'ils recueillent sur le Programme de la LPPE, ainsi que sur les méthodes utilisées pour cela. Aux emprunteurs qui bénéficient du Programme de la LPPE, on a demandé d'indiquer quels sont les problèmes éventuels d'évaluation et de préciser dans quelle mesure ils seraient prêts à participer à une évaluation ultérieure et à fournir des renseignements additionnels au moment du dépôt de leurs demandes de prêt en vertu de la LPPE. Les guides d'entrevue utilisés sont reproduits à l'Annexe D.

2.0 Profil du Programme de la LPPE

Cette section décrit le contexte dans lequel le Programme de la LPPE a été élaboré et son évolution au cours de ses 37 ans d'histoire. Il s'agit de s'assurer qu'on parvient à une compréhension commune du Programme qui servira de base au cadre d'évaluation. C'est pourquoi on trouvera ci-dessous une description générale du contexte du Programme de la LPPE ainsi qu'une description détaillée du Programme dans sa forme actuelle, et de ses divers éléments, de ses objectifs, de ses ressources, de ses résultats et de ses effets.

2.1 Contexte du Programme

Créé en 1961, le Programme de la LPPE était destiné à aider les PME à accéder à des sources de financement d'affaires. Trente-sept ans plus tard, l'objectif essentiel du Programme reste inchangé : *accroître l'accessibilité des prêts pour l'établissement, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises en garantissant les emprunts consentis par les établissements de crédit.* Sur presque quatre décennies, le contexte dans lequel le Programme a évolué a sensiblement changé. Malgré cela, le secteur des petites entreprises, à la fois en nombre total d'entreprises et en nombre d'emplois créés, a toujours joué un rôle essentiel dans l'économie canadienne.

Les petites entreprises sont l'un des segments à la croissance la plus forte de l'économie canadienne. En 1997, environ 75 % de toutes les entreprises du Canada employaient moins de cinq personnes et 97 % d'entre elles avaient moins de 50 employés (le plafond le plus souvent utilisé pour définir une petite entreprise). En 1996-1997, les petites entreprises ont créé 81 % des nouveaux emplois au Canada, en hausse par rapport à 70 % un an auparavant.¹ En 1979, les petites entreprises étaient responsables de 30 % de l'emploi total du secteur privé mais cette part était passée à 36 % en 1993. Au cours de la même période, les grandes entreprises, c'est-à-dire celles de 500 employés ou plus, ont vu leur part chuter de

¹ Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, document présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes*, février 1998.

45 % à 41 % de l'emploi total². D'après le rapport de décembre 1997 du Vérificateur général, en 1996, un Canadien sur deux était employé dans une petite entreprise.³ Il faut cependant signaler que les petites entreprises sont aussi les principales responsables des suppressions d'emploi. La stabilité d'emploi dans les PME est donc très volatile.

D'après une enquête réalisée en janvier 1998 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), les propriétaires de petites entreprises se préoccupent de plus en plus de la disponibilité du crédit.⁴ Malgré un redressement de l'économie, les craintes en matière de financement ne se sont pas atténuées au cours de la dernière décennie. En réalité, 29 % des propriétaires d'entreprise interrogés en 1997 ont indiqué que l'accès aux capitaux est l'une des préoccupations les plus importantes des entreprises (voir le graphique 2 à la page suivante). Toutefois, Thompson Lightstone and Company Limited ont prétendu que, à partir des données des enquêtes de 1996 et de 1997, les PME ne se préoccupent pas tant de l'accès au financement qu'on le croit souvent. En réalité, ils signalent que la plupart des petites et des moyennes entreprises estiment ne pas avoir besoin des fonds des institutions financières et que c'est ce qui explique qu'elles ne s'adressent pas à ces institutions.⁵ Ces conclusions, en apparence contradictoires, s'expliquent par les diverses approches utilisées pour cerner les préoccupations. En effet, l'enquête de la FCEI utilise des questions à réponses fermées alors que Thompson Lightstone and Company Limited utilisent des questions à réponses ouvertes.

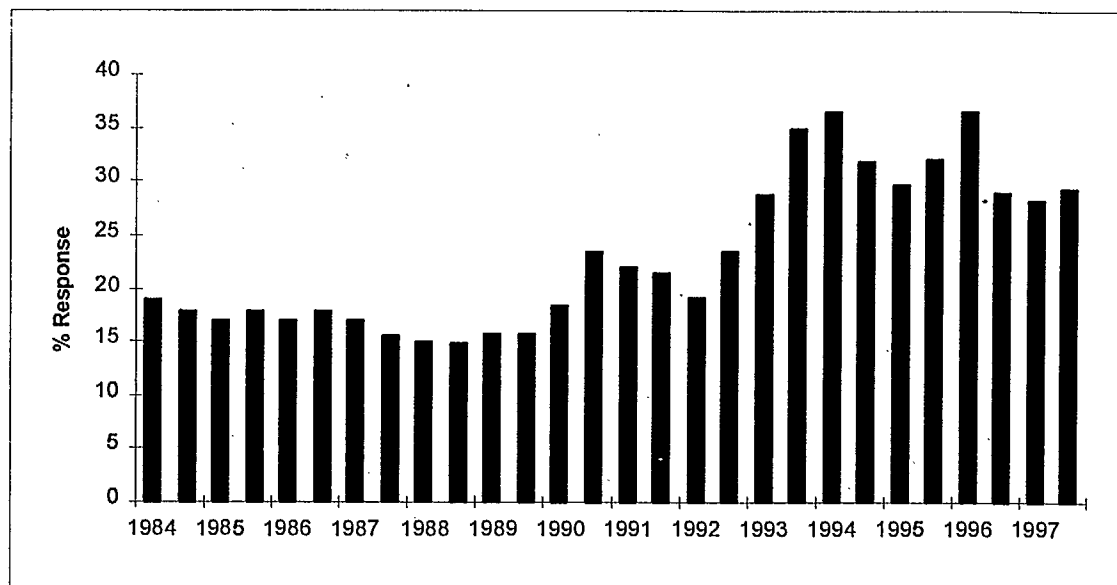
² Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Small Business Primer - The Majority of Canada's Businesses are Very Small*, avril 1997.

³ Rapport du Vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, *Chapitre 29 - Industrie Canada - La gestion du programme de prêts aux petites entreprises*, décembre 1997.

⁴ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Besoin criant de crédit chez les PME : Results of CFIB Survey on Credit Conditions in the Small and Medium-sized Business Sector*, janvier 1998.

⁵ Thompson Lightstone & Company Ltd., *Small and Medium Sized Businesses in Canada: An Ongoing Perspective of Their Needs, Expectations and Satisfaction With Financial Institutions*, 1997.

Graphique 2 - PME s'inquiétant de la disponibilité du crédit, 1984 à 1997

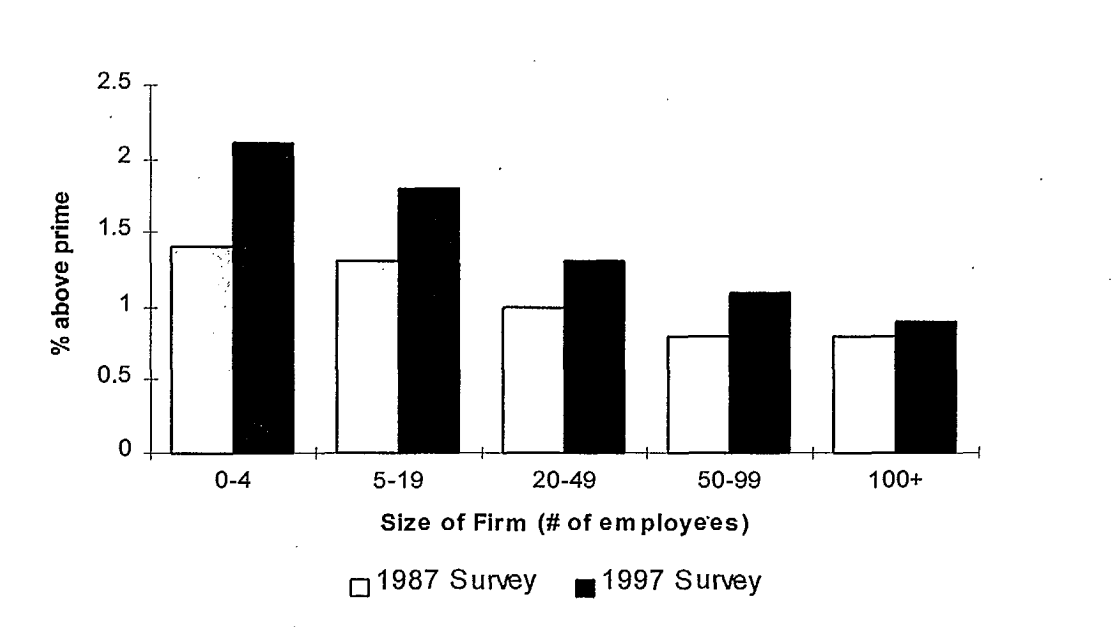


% de réponse

- Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Besoin criant de crédit chez les PME : Résultats du sondage de la FCEI sur les conditions de crédit dans le secteur des PME*, janvier 1998.

Comme les taux d'intérêt sont des indicateurs de la perception du risque, il n'est pas surprenant que les petites entreprises se voient imposer des taux d'intérêt plus élevés que les grandes. Comme on le constate au Graphique 3, à la page suivante, il faut également signaler que cet écart s'est accru au cours de la dernière décennie. Le fait que les taux d'intérêt soient plus élevés pour les entreprises les plus petites rend l'accès à des capitaux abordables problématiques. C'est dans ce contexte que le rôle du gouvernement fédéral, qui veut aider ces petites entreprises à avoir plus facilement accès à des prêts, est jugé important. Le Programme de la LPPE n'est que l'un des programmes fédéraux destinés à venir en aide aux petites entreprises. Ainsi que la Banque de développement du Canada offre aussi un financement direct aux petites entreprises et que les gouvernements provinciaux financent des programmes comparables.

Graphique 3 - Pourcentage moyen d'intérêt facturé en-sus du taux privilégié, par taille d'entreprise



% au-dessus du taux privilégié

0 à 4 5 à 19 20 à 49 50 à 99 100 et plus

Taille de l'entreprise (nombre d'employés)

Enquête de 1987 Enquête de 1997

Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Besoin criant de crédit chez les PME : Résultats du sondage de la FCEI sur les conditions de crédit dans le secteur des PME*, janvier 1998.

Le taux de rejets des demandes de prêt émanant de petites entreprises est un autre indicateur significatif de la difficulté qu'ont ces entreprises à obtenir du financement. D'après la FCEI, plus de 11 % des demandes officielles de prêt faites par de petites entreprises ont été rejetées par les institutions financières en 1997, soit près de 2 % de plus que le taux de 9,3 % mesuré en 1987. De plus, d'après cette organisation, les rejets officiels ne représentent qu'une partie du nombre total d'entreprises qui ont besoin de financement ou qui cherchent un financement de façon informelle. Nombre d'entre elles ne reçoivent pas suffisamment de fonds et d'autres, s'attendant à un rejet de leur demande par la banque, ne formulent même pas de demande. C'est pourquoi on a estimé que près de 30 % du secteur des PME est sous-financé. La FCEI estime que le problème tient en partie au manque de solutions de remplacement réelles au secteur bancaire

traditionnel pour le financement des petites entreprises. Cette organisation est d'avis que, même avec l'appui du Programme actuel de la LPPE, les petites entreprises restent largement sous-financées.⁶ Par contre, les études réalisées par Thompson Lightstone and Company indiquent que l'absence de besoins (80 % des répondants) par opposition à la crainte d'un rejet (à peine 6 % des répondants) est la principale cause pour ne pas s'adresser à une institution financière pour obtenir du financement. De plus, d'après eux, les sept grandes banques canadiennes approuvent 87 % des demandes de prêt qu'elles reçoivent des PME... Il faut ajouter à cela que 91 % de ces demandes sont approuvées pour la totalité de la demande par opposition à des approbations partielles.⁷

2.2 Objectif du Programme

L'objectif du Programme de la LPPE découle du texte de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* et il est resté essentiellement le même depuis l'origine : *accroître l'accessibilité des prêts pour l'établissement, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises en offrant des garanties de prêt aux établissements de crédit du secteur privé.*

Outre l'objectif d'accroître l'accès des petites entreprises au financement, les effets attendus du Programme sont les suivants :

- minimiser les effets néfastes des périodes de creux des cycles d'affaires;
- inciter les prêteurs à consentir des prêts à des conditions raisonnables pour permettre l'établissement, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises en supportant une partie des pertes nettes imputables aux emprunteurs qui ne remboursent pas les emprunts garantis; et
- contribuer à une augmentation de l'efficacité et de la productivité des petites entreprises.

En 1995, Industrie Canada a adopté le principe du recouvrement des coûts pour le Programme de la LPPE.

⁶Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Besoin criant de crédit chez les PME : Résultats du sondage de la FCEI sur les conditions de crédit dans le secteur des PME*, janvier 1998.

⁷Thompson Lightstone & Company Ltd., *Small and Medium Sized Businesses in Canada: An Ongoing Perspective of Their Needs, Expectations and Satisfaction With Financial Institutions*, 1997.

Un certain nombre de politiques ont été élaborées pour atteindre cet objectif. En 1993, les frais d'enregistrement ont été portés à deux pour cent. En 1995, des frais annuels d'administration de un et quart pour cent (1,25 %) ont été imposés à compter du 31 mars 1995 et le taux maximum d'intérêt que les prêteurs peuvent facturer dans le cadre des prêts consentis en vertu de la LPPE a été porté à trois pour cent en-sus du taux privilégié. Cela a permis de réduire le ratio de partage des pertes du Ministère de 90 à 85 %. Si le Vérificateur général a signalé que l'objectif du Programme, qui consiste à faciliter davantage l'accès au financement des petites entreprises, pourrait être incompatible avec l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts, on a prétendu que la principale préoccupation des petites entreprises est d'accéder au crédit⁸ et non pas le coût du crédit. S'il y a donc des limites au montant de frais et des taux d'intérêt que le Programme de la LPPE peut imposer, les sociétés solvables sont prêtes à supporter les coûts du crédit. D'après Industrie Canada, l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts sur une période de dix ans est un objectif réaliste.⁹

2.3 Description du Programme et de ses éléments

En 1997, le Programme de la LPPE a permis de consentir des prêts totalisant environ 20 % de tous les prêts de moins de 250 000 \$ accordés par des banques commerciales à des petites entreprises au Canada. Le montant moyen de ces prêts était environ 65 000 \$. Au cours de l'exercice 1996-1997, des assurances-prêt ont été accordées à plus de 30 000 \$ petites entreprises, ce qui représente des investissements des entreprises de 2 milliards de dollars dans tout le pays. On prévoit que ces chiffres resteront stables pour l'exercice 1998-1999.¹⁰

2.3.1 Les éléments d'administration du Programme

⁸ Comité de travail sur la petite entreprise, *Franchir les obstacles*, novembre 1994.

⁹ Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, document présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes*, février 1998.

¹⁰ Notes pour une allocution de Kevin Lynch, sous-ministre, Industrie Canada, devant le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Ottawa, 19 février 1998.

Alors que le Parlement, avec ses comités de la Chambre et du Sénat, doit actuellement approuver la conception du Programme, c'est l'Administration de la Loi sur les prêts aux petites entreprises d'Industrie Canada qui doit veiller au respect par les prêteurs et les emprunteurs de la Loi et de son règlement d'application. Le Programme est administré par plus de 1 500 prêteurs (institutions financières) qui accordent les prêts en fonction de la viabilité commerciale de la proposition, de la capacité de l'emprunteur à rembourser et des critères du Programme fixés par la Loi. Les PME sont les emprunteurs, et donc les bénéficiaires du Programme. Le Bureau de l'entrepreneuriat et de la petite entreprise (BEPE) d'Industrie Canada formule des conseils à l'intention du Parlement et lui recommande les modifications qui conviennent à la Loi et à son Règlement d'application afin de s'assurer que l'objectif du Programme et les besoins des PME sont atteints. Enfin, Industrie Canada et les organismes régionaux sont tenus de faire rapport sur les dépenses de leur programme au Parlement.

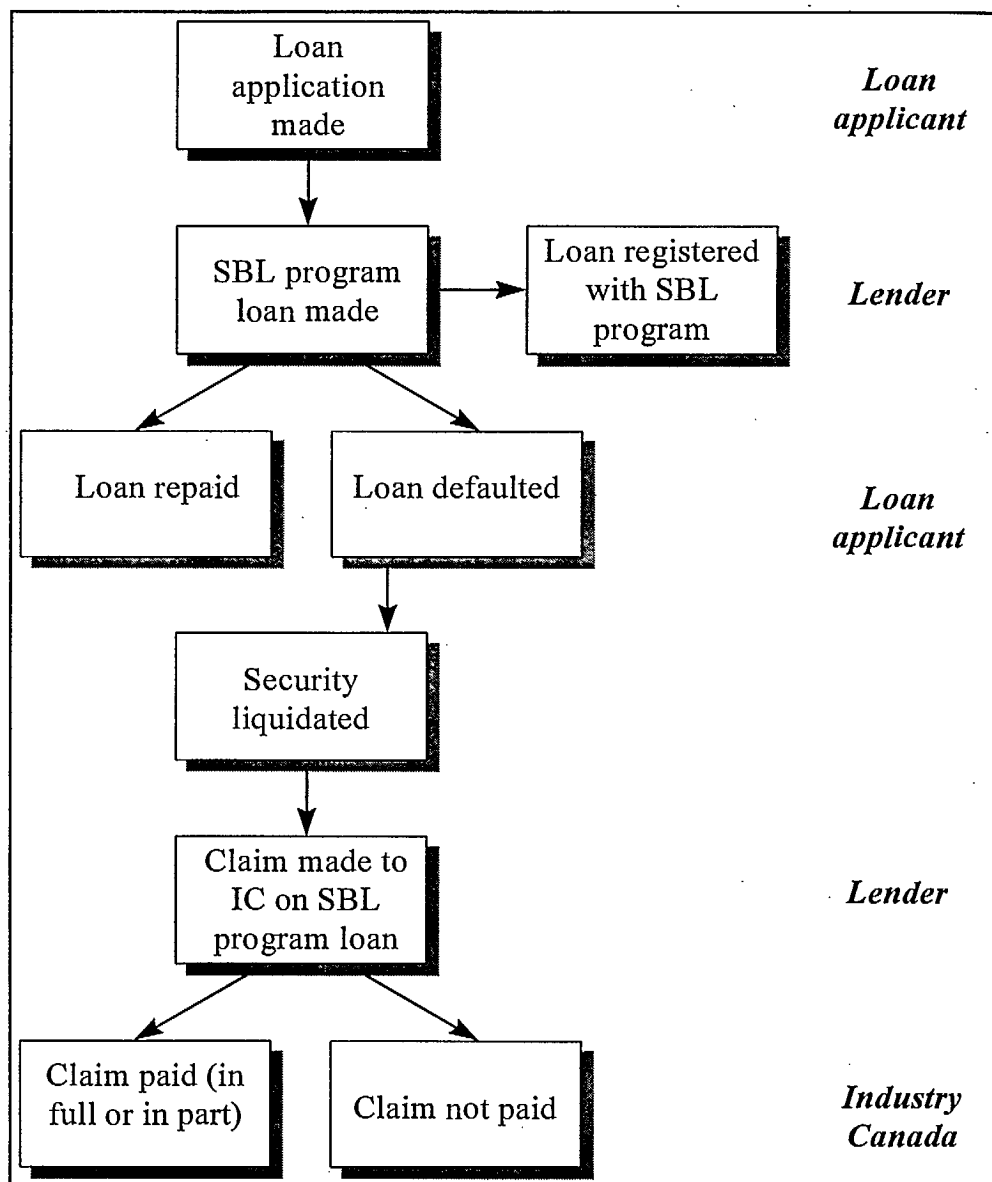
Comme l'indique le Graphique 4 à la page suivante, le rôle d'Industrie Canada est pratiquement invisible pour le propriétaire de la petite entreprise qui demande un prêt. Les entreprises qui désirent acheter des installations ou de l'équipement, ou les améliorer, ou encore acheter des terrains, doivent formuler directement leur demande à n'importe laquelle des 13 000 succursales des institutions financières autorisées du secteur privé. Le prêteur du secteur privé doit évaluer la solvabilité du client en fonction de ses propres critères, avec la même diligence que pour les autres demandes de prêt. Si le crédit est accordé, le prêteur doit alors demander l'enregistrement du prêt auprès de l'Administration du Programme de la LPPE à Industrie Canada. Si la demande respecte les critères d'admissibilité et la réglementation du Programme de la LPPE, le prêt est alors enregistré.

Si pour une raison quelconque, le prêt n'est pas remboursé, le prêteur doit prendre les mesures habituelles pour réduire ses pertes. Une fois qu'il a pris toutes les mesures raisonnables possibles pour y parvenir, il remet une réclamation pour perte sur prêt à l'Administration du Programme de la LPPE. Celle-ci vérifie alors la réclamation pour s'assurer que toutes les procédures qui conviennent ont bien été suivies et que les dispositions de la législation et de la réglementation du Programme de la LPPE ont bien été respectées. Si la réclamation est approuvée, le gouvernement absorbe alors 85 % du montant de la perte. Environ 40 % de toutes les demandes ont été réduites ou rejetées.¹¹ Des réclamations sont rejetées pour toute sorte de raisons

¹¹ Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, document présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes*, février 1998.

y compris, mais sans s'y limiter, parce que tous les renseignements voulus n'ont pas été fournis, parce que la réclamation n'a pas été présentée dans les délais, parce que le montant total des prêts en cours dépasse le maximum prescrit ou encore parce que le prêt n'a pas été enregistré ou que les frais n'ont pas été versés.

Graphique 4 - Organigramme du Programme de la LPPE



	Demande de prêt		<i>Demandeur</i>
	Demande de prêt en vertu de la LPPE	Prêt enregistré auprès du Programme de la LPPE	<i>Prêteur</i>
Prêt remboursé	Prêt non remboursé		<i>Demandeur</i>
	Garantie liquidée		
	Réclamation présentée à IC en vertu du Programme de la LPPE		<i>Prêteur</i>
Réclamation versée (en tout ou en partie)	Réclamation non versée		<i>Industrie Canada</i>

2.3.2 Les activités du Programme

Le Parlement a mis en place sept paramètres ou leviers distincts qui affectent les coûts et le rendement du Programme de la LPPE. Tous ces leviers sont interreliés et même des modifications mineures à l'un ou plusieurs d'entre eux peuvent avoir des effets marqués sur la mise en œuvre du Programme. Ce sont :

- le ratio de partage des pertes sur prêt;
- un plafond aux réclamations;
- le pourcentage du coût des immobilisations admissibles qui peut être financé;
- les frais d'enregistrement et d'administration;
- le plafond des taux d'intérêt;
- le plafond du montant des emprunts; et
- l'admissibilité des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne doit pas dépasser un montant fixé.

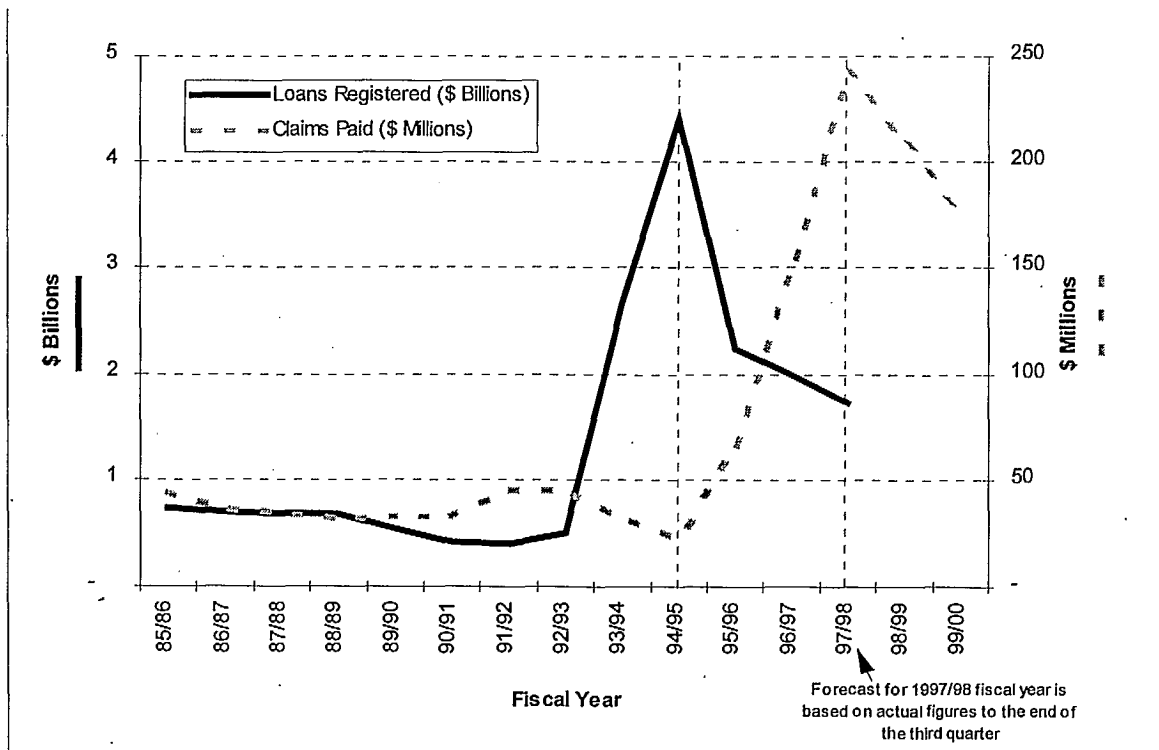
L'historique du Programme de la LPPE peut être décomposé en trois phases distinctes correspondant à des modifications à un ou à plusieurs de ces leviers. Avant 1993, le Programme a été remarquablement stable et, en même temps, relativement modeste. De 1993 à 1995, des modifications importantes aux paramètres du Programme ont amené une croissance exponentielle des prêts. En 1995, l'Administration du Programme de la LPPE a imposé des restrictions aux modalités d'application afin de garder le contrôle et a mis en œuvre la politique de recouvrement des coûts.

De 1961 à 1993, le gouvernement a enregistré des prêts d'une valeur annuelle d'environ 500 millions de dollars. Au cours des cinq années qui ont précédé 1993, le coût moyen des réclamations annuelles a été d'environ 36 millions de dollars. Toutefois, un certain nombre de modifications fondamentales ont été apportées au Programme en 1993 qui ont élargi les critères d'admissibilité, accru la quantité de financement disponible et réduit les exigences de garanties personnelles. Ces modifications ont abouti à une explosion du nombre et du montant total de ces prêts. Le taux de défauts de paiement et les coûts qui en ont découlé ont connu une croissance proportionnelle à cette hausse. En 1995, le montant des prêts

consentis en vertu du Programme avait été multiplié par huit et demie en tout juste deux ans. Il est alors apparu nécessaire de revoir de façon substantielle les modalités du Programme pour lui redonner sa stabilité. On a alors décidé d'imposer des frais d'enregistrement de deux pour cent payables en une fois et d'augmenter le taux d'intérêt maximal permis à trois points au-dessus du taux privilégié pour que les prêteurs puissent faire supporter ces nouveaux coûts par les emprunteurs. Depuis que le coût des emprunts a augmenté pour les emprunteurs, en 1995, il y a eu au total 78 000 entreprises à avoir recours au Programme de la LPPE. Le Graphique 5, ci-dessous, permet de visualiser les résultats des modifications apportées au Programme en 1993 et en 1995. Le Tableau 6, à la page suivante, met en évidence les principales modifications apportées au Programme depuis sa conception.

Le 31 mars 1998, le projet de loi C-21, Loi modifiant le Programme de la LPPE, a reçu la sanction royale. Cette loi prolonge la période actuelle de prêt jusqu'au 31 mars 1999 et porte le plafond total des prêts à 15 milliards de dollars.

Graphique 5.- Activités du Programme



___ Prêts enregistrés (milliards de dollars)
"" Réclamations payées (millions de dollars)

Milliards de dollars

Milliards de dollars

Exercice

Les prévisions pour l'exercice 1997-1998 reposent sur les chiffres réels à la fin du troisième trimestre

Source : Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, document présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, février 1998.

**Tableau 6 - Modifications au Programme de la LPPE
et résultats qui en découlent**

Modifications		Résultats	
1961	<ul style="list-style-type: none"> Création du Programme Programme mis en œuvre par le ministère des Finances Les banques à charte sont les seuls prêteurs admissibles Plafond des prêts de 25 000 \$ 	1961-1985	<ul style="list-style-type: none"> Programme relativement modeste et stable
1970	<ul style="list-style-type: none"> Les coopératives de crédit, les caisses populaires et les autres sociétés coopératives, sociétés de fiducie, sociétés de prêt et d'assurance ont le droit de consentir des prêts 		
1971	<ul style="list-style-type: none"> Petites entreprises admissibles définies comme celles ayant des revenus inférieurs à 1 million de dollars par année Plafond des prêts porté à 50 000\$ 		
1974	<ul style="list-style-type: none"> Le Bureau du Trésor de la Province d'Alberta est ajouté à la liste des prêteurs admissibles 		
1977	<ul style="list-style-type: none"> Le plafond des revenus annuels d'une petite entreprise admissible est porté à 1,5 million de dollars Le plafond des emprunts est porté à 75 000 \$ 		
1978	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Industrie et du commerce devient le responsable du Programme 		
1980	<ul style="list-style-type: none"> Le plafond des prêts est porté à 100 000 \$ 	1985-1993	<ul style="list-style-type: none"> Environ 500 millions de dollars de prêts par an Coût moyen des réclamations annuelles d'environ 36 millions de dollars
1985	<ul style="list-style-type: none"> Le plafond du chiffre d'affaires annuel d'une petite entreprise admissible est porté à 2 millions de dollars Apparition d'un frais d'enregistrement de 1 % 		
1993	<ul style="list-style-type: none"> Les petites entreprises admissibles sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel de moins de 5 millions de dollars, et les entreprises de secteurs particuliers (dont les entreprises de professionnels) deviennent admissibles Plafond des prêts porté à 250 000 \$ Le pourcentage de financement autorisé passe de 80 à 100 % pour l'équipement et de 90 à 100 % pour les terres et les bâtiments Le taux maximal d'intérêt est augmenté à taux privilégié plus 1,75 % contre taux privilégié plus 1 % auparavant La garantie du gouvernement est portée de 85 à 90 % Les frais d'enregistrement augmentent à 2 % 	1993-1995	<ul style="list-style-type: none"> Les modifications fondamentales aboutissent à des prêts d'environ 2,5 milliards de dollars par an en 1993-1994 4,4 milliards de dollars de prêts annuels en 1994-1995 Un tiers de la valeur de tous les prêts consentis en vertu du Programme depuis 37 ans accordés en deux ans Aboutit à l'instabilité et au caractère imprévisible Taux de défauts de remboursement élevé sur des prêts plus importants

Modifications		Résultats	
1995	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de financement autorisé est réduit à 90 % pour les prêts consentis après le 31 décembre 1995 Le taux d'intérêt maximal augmente à taux privilégié plus 3 % Imposition de frais annuels d'administration de 1,5 % du montant en cours d'un prêt La garantie du gouvernement envers les prêteurs est réduite à 85 % pour les prêts consentis après le 31 décembre 1995 Mise en œuvre de la stratégie de recouvrement des coûts 	1995-1997	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de moitié du total des prêts à 2,2 milliards de dollars en 1995-1996 Prêts totaux d'environ 2 milliards de dollars par année par la suite
1996	<ul style="list-style-type: none"> Des modifications de nature administrative mettent l'accent sur l'efficacité de la prestation de services Les lignes directrices aux prêteurs leur donnent des directives explicites Nouvelles techniques de prévision des prêts mises au point 	1996-1998	<ul style="list-style-type: none"> Durée de traitement des prêts réduite de 90 à 30 jours, coûts d'intérêt réduits en conséquence Le Programme continue à être en œuvre jusqu'à mars 1999
1997	<ul style="list-style-type: none"> Plafond total des prêts porté de 12 à 14 milliards de dollars Lancement d'un examen complet du programme 		
1998	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du projet de loi C-21 - prolonge la période de prêt jusqu'au 31 mars 1999 Plafond agrégé des prêts porté à 15 milliards de dollars 		

Source : Rapport du Vérificateur général du Canada à la Chambre des communes - *Chapitre 29 - Industrie Canada - La gestion du Programme de prêts aux petites entreprises*, décembre 1997. *Outcomes from the Industry Canada, Small Business Loans Act: A Presentation to the House of Commons Standing Committee on Public Accounts*, février 1998.

2.4 Modèle structuré du Programme

On a élaboré un modèle structuré du Programme qui est présenté sous forme graphique au Tableau 7 à la [page suivante](#). Ce modèle est conçu pour montrer les principales caractéristiques du Programme et décrire le contexte dans lequel celui-ci est géré. Cette présentation visuelle permet à l'évaluateur de mieux comprendre le programme et les liens entre ses divers éléments. On a établi la distinction entre les éléments qui concernent Industrie Canada et ceux qui concernent les établissements de crédit.

Tableau 7 - Modèle structuré du Programme

Ressources		Portée	Résultats	
Activités (Comment?)	Résultats (Comment?)	Utilisateurs/clients/ prêteurs/ bénéficiaires (Qui? Ou?)	Résultats directs (Que voulons-nous?)	Effets ultimes (Pourquoi?)
<p>Industrie Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion du Programme Enregistrement des prêts Vérification des réclamations <p>Prêteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des comptes clients Évaluations financières Demandes de garantie en vertu du Programme de la LPPE Administration des prêts des entreprises Réclamations présentées à IC au titre des prêts garantis en vertu du Programme de la LPPE Liquidations des garanties 	<p>Industrie Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de prêts enregistrés Valeur des réclamations payées <p>Prêteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Valeur des prêts consentis Valeur des prêts remboursés 	<p>Objectif principal (clients)</p> <ul style="list-style-type: none"> Emprunteurs - PME avec des revenus pouvant atteindre 5 millions de dollars par an <p>Agents chargés de la mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Institutions financières autorisées <p>Autres intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> FCEI ABC Autres intervenants 	<p>Emprunteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Meilleur accès au crédit Les prêts répondent aux besoins des PME pour accéder à un financement à terme et à du crédit Augmentation des dépenses en bâtiment, en équipement et en terrain Sensibilisation et compréhension accrues du Programme de la LPPE Meilleure connaissance sur l'obtention d'un prêt et développement de relations avec les prêteurs Satisfaction du service avec les institutions de crédit <p>Prêteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du volume des prêts Sensibilisation et compréhension accrues du Programme de la LPPE Meilleure connaissance des prêts aux PME et de l'état des PME Satisfaction du service avec la direction du Programme de la LPPE 	<p>Mesure dans laquelle le Programme de la LPPE est perçu comme contribuant aux facteurs d'efficacité des PME comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> augmentation nette de l'emploi augmentation nette de la productivité augmentation nette du nombre de petites entreprises créées augmentation nette des investissements des entreprises augmentation nette des ventes et des profits augmentation nette de la conception des produits augmentation nette des exportations augmentation nette des coûts de production augmentation nette du volume des prêts amélioration des relations entre les prêteurs et les emprunteurs

2.5 Ressources du Programme

Avant 1993, le Programme de la LPPE coûtait environ 36 millions de dollars par an aux contribuables, sans tenir compte des revenus du Programme et des autres revenus fiscaux additionnels générés par les nouveaux emplois créés. Comme l'indique le Graphique 5 et le Tableau 6, aux pages 14 et 16, des modifications importantes au Programme entre 1993 et 1995 ont abouti à une montée en flèche de la valeur des prêts qui est passée de 500 milliards de dollars par an à 2,5 milliards de dollars en 1993-1994 et à 4,4 milliards de dollars en 1994-1995. La hausse abrupte des défauts de remboursement qui a suivi, et qui a débuté environ deux ans plus tard, combinée à l'augmentation du montant moyen des prêts, a provoqué une hausse énorme des coûts bruts du Programme qui ont atteint environ 241,8 millions de dollars en 1997-1998.¹² Le montant total des emprunts garantis en cours au 31 mars 1997 était de 6 milliards de dollars. Sur ce montant, le passif éventuellement à la charge du gouvernement était de 1,4 milliard de dollars.¹³

Au cours de l'exercice 1996-1997, le Programme employait 35 ETP et disposait d'un budget au titre de l'administration de 2,3 millions de dollars.¹⁴ Alors que le Programme progresse vers l'atteinte de son objectif de recouvrement des coûts, on ne sait pas avec certitude s'il y parviendra avec la structure de frais et le ratio de partage des pertes utilisés actuellement. Le Tableau 8, à la page suivante, donne le détail des réclamations versées ainsi que les montants de recouvrement des prêts et de frais d'enregistrement reçus depuis 1961.

¹² Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, document présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes*, février 1998.

¹³ Rapport du Vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, *Chapitre 29 - Industrie Canada - La gestion du Programme de prêts aux petites entreprises*, décembre 1997.

¹⁴ Rapport du Vérificateur général du Canada à la Chambre des communes; *Chapitre 29 - Industrie Canada - La gestion du Programme de prêts aux petites entreprises*, décembre 1997.

**Tableau 8 - Sommaire des réclamations payées, des recouvrements et des droits
du Programme de la LPPE, 1961 à 1997**

Période	Réclamations payées			Recouvrement des créances des années antérieures en \$	Recettes provenant des droits d'enregistrement en \$	Réclamations payées moins les recouvrements et moins les droits \$
	Nombre	Montant \$	Recouvrements \$			
1961-1984	3 246	61 142 409	-	(590 366)	-	60 552 043
1985	1 533	29 079 005	-	(670 000)	-	28 409 005
1986	1 884	44 454 693	(21 453)	(592 178)	(7 101 331)	36 739 731
1987	1 524	37 331 898	(265 133)	(507 944)	(7 172 167)	29 386 654
1988	1 457	35 379 304	(327 051)	(1 102 547)	(6 639 065)	27 310 641
1989	1 436	32 675 582	(439 108)	(1 004 661)	(6 887 911)	24 343 902
1990	1 224	33 562 975	(611 442)	(1 364 747)	(5 545 077)	26 041 709
1991	1 556	33 653 689	(366 713)	(1 728 699)	(4 179 079)	27 379 198
1992	1 927	46 424 478	(500 101)	(1 662 939)	(3 931 874)	40 329 564
1993	1 826	45 942 577	(757 335)	(1 733 171)	(4 755 773)	38 696 298
1994	1 376	32 916 740	(437 618)	(1 939 182)	(47 081 663)	(16 541 723)
1995	1 015	24 092 391	(129 728)	(1 498 922)	(78 307 287)	(55 843 546)
1996	2 003	65 984 760	(116 132)	(1 257 146)	(53 598 465)	11 013 017
1997	3 822	151 238 855	(79 632)	(818 618)	(40 086 617)	96 489 656*
Total	25 829	673 879 356	(4 051 446)	(16 471 120)	(265 286 309)	374 306 149

* Le total pour 1997 comprend un montant de 13 764 332 \$ en recettes provenant des droits annuels d'administration.

Source : Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, Rapport annuel des activités pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 1997.*

La croissance exponentielle des prêts enregistrée depuis les modifications apportées au Programme en 1993 a été suivie d'une augmentation régulière du montant des réclamations. Celles-ci devaient plafonner au cours de l'exercice 1997-1998, après quoi leur montant devrait diminuer en proportion de la diminution des niveaux de prêt d'après 1994. De 1993 à 1997, 8 217 réclamations ont été payées pour un coût total de 274 millions de dollars, qui a été compensé en partie par la perception de droits d'un montant de 233 millions de dollars recueillis au cours de la période. La moitié des réclamations correspondait à des prêts consentis en 1996-1997 et un tiers à des prêts consentis en 1993-1994, et près de 75 % du montant des réclamations était imputable à des prêts consentis à de nouvelles entreprises.¹⁵

¹⁵ Industrie Canada, *Document de consultation sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises*, préparé pour le Bureau de l'entrepreneurship et de la petite entreprise, décembre 1997.

2.6 Résultats opérationnels du Programme

Le Tableau 6, des pages 15 et 16, précise les conséquences des modifications apportées au Programme. Depuis 1961, plus de 493 000 prêts ont été consentis en vertu du Programme de la LPPE, pour un total de 20,2 milliards de dollars. En 1997-1998, on prévoyait que plus de 30 000 PME auraient accès à des crédits de 2 milliards de dollars grâce au Programme. Le Tableau 9 ci-dessous donne le total des prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE d'avril à décembre 1997, et les totaux pour 1997.

Tableau 9 - Prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE par province - Prêts consentis pendant les neuf mois précédant le 1^{er} décembre 1997

Province	Prêts en vertu du Programme de la LPPE - Avril à décembre 1997	
	Nombre	Montant \$
Colombie-Britannique	1 769	125 650 395 \$
Alberta	2 086	150 354 113 \$
Saskatchewan	1 024	57 371 509 \$
Manitoba	515	32 756 316 \$
Territoires du Nord-Ouest	22	1 824 382 \$
Yukon	28	1 981 113 \$
Ontario	5 437	412 693 165 \$
Québec	7 018	413 898 202 \$
Nouveau-Brunswick	567	36 244 981 \$
Nouvelle-Écosse	622	36 920 898 \$
Île-du-Prince-Édouard	133	6 842 390 \$
Terre-Neuve	361	21 711 355 \$
Total (9 mois)	19 582	1 298 248 819 \$
Total annuel	30 765	1 999 607 516 \$

Source : Industrie Canada, Administration des prêts aux petites entreprises : Information, 16 février 1998.

Note : La Loi sur les prêts aux petites entreprises accorde au prêteur jusqu'à une année complète après la date à laquelle un prêt a été consenti pour soumettre un prêt d'amélioration d'entreprise à l'enregistrement.

2.7 Les effets du Programme

Les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE sont largement destinés aux nouvelles entreprises et à celles qui en sont aux premières étapes de leur existence. De 1988 à 1997, un bon 38 % des nouveaux prêts ont été consentis à ces types d'entreprises par le Programme de la LPPE. Un autre 20 % est allé à des entreprises existant depuis moins de trois ans.¹⁶ Au total, 177 000 nouveaux prêts ont été consentis par le Programme au cours des quatre dernières années à des petites entreprises et ils ont amené en moyenne la création de 37 emplois par million de dollars dépensés, soit environ 2,4 emplois par prêt. Cela représente près de 35 % de la totalité des prêts en vertu du Programme de la LPPE consentis depuis la création du Programme. Ce chiffre vient d'évaluations faites directement par les emprunteurs quand ils présentent leurs demandes pour obtenir un prêt garanti par le Programme de la LPPE. Il est important d'insister sur le fait qu'il s'agit uniquement d'une évaluation fournie par les emprunteurs. Le Vérificateur général estime que la réalité est plus proche de 7 emplois par million de dollars de prêts. Toutefois, l'étude économétrique qui a permis d'aboutir à ce chiffre donne une vaste gamme d'évaluations en ce qui concerne la création d'emplois. Industrie Canada a également commandé en 1996 une enquête auprès de 700 emprunteurs, enquête qui a permis d'apprendre que chaque prêt avait créé en moyenne 3,9 emplois, soit environ 59 emplois par million de dollars de prêts.¹⁷

Il faut signaler que le calcul des effets du Programme sur l'emploi est très problématique. Tout d'abord, les chiffres mentionnés proviennent d'évaluations fournies par les emprunteurs au moment où ils font la demande du prêt et qu'ils ne proviennent donc pas d'une tierce partie indépendante. Par nature, ce sont des approximations parce qu'ils indiquent les emplois additionnels que l'emprunteur s'attend à créer à la suite de l'obtention du prêt et que ce ne sont donc pas des chiffres décrivant plus tard ce qui s'est réellement passé. En second lieu, les modèles économétriques utilisés pour justifier ces évaluations reposent sur des hypothèses concernant le nombre de prêts qui auraient été consentis en l'absence du Programme de la LPPE; ils donnent donc des résultats nécessairement subjectifs.

¹⁶ Industrie Canada, *Document de consultation sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises*, préparé pour le Bureau de l'entrepreneuriat et de la petite entreprise, décembre 1997.

¹⁷ Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, document présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes*, février 1998, chiffres sur l'emploi cités par le Vérificateur général provenant d'une étude d'Informetrica, *SBLA - Economic Impacts*, 1994.

3.0 Problèmes d'évaluation

Cette section décrit les cinq grands volets à étudier au moment de l'évaluation et dresse la liste des questions d'évaluation précises à aborder sous chacun d'eux. Ces cinq grands volets sont les suivants :

- Le rationnel - Le Programme de la LPPE est-il toujours nécessaire?
 - Les résultats - Dans quelle mesure les objectifs du Programme de la LPPE sont-ils atteints? Quels effets attendus et imprévus ont découlé du Programme de la LPPE? Comment les petites entreprises ont-elles profité du Programme?
 - La structure et les activités du Programme - Dans quelle mesure le Programme de la LPPE est-il efficace et efficient?
 - Les autres solutions - Y a-t-il d'autres façons d'atteindre les objectifs du Programme?
34. Autres aspects - Quels ont été les effets des modifications apportées au Programme de la LPPE sur son rendement?

Dans le reste de cette section, on présente brièvement chacun de ces éléments, avec une liste de questions d'évaluation pertinentes. Le lecteur est invité à se reporter au glossaire, à l'Annexe A, pour trouver la définition de quelques-uns des termes utilisés ici.

3.1 Le rationnel

Au sens large, on se demande ici si le Programme de la LPPE est toujours nécessaire étant donné ce que sont les besoins de financement des petites entreprises et l'évolution de la situation économique au Canada.

Les questions d'évaluation précises dans ce domaine sont les suivantes :

- 1.1 *L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?*
- 1.2 *Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?*

3.2 Les résultats

On se demande ici dans quelle mesure les objectifs du Programme sont atteints, dans quelle mesure le Programme est accessible et on évalue les effets et les résultats du Programme (attendus et imprévus). De plus, on analyse les progrès réalisés dans le domaine du recouvrement des coûts. Les questions précises d'évaluation à étudier dans ce cas sont les suivantes :

- 2.1 *Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?*
- 2.2 *Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?*
- 2.3 *Dans quelle mesure le Programme de la LPPE a-t-il des répercussions sur les pratiques de prêt des institutions financières?*
- 2.4 *Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte?¹⁸ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?*
- 2.5 *Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?*
- 2.6 *Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?*

3.3 La structure et les activités du Programme

Cette évaluation a pour objet de mesurer l'efficacité et l'efficience du Programme dans un certain nombre de domaines comme la gestion, la visibilité, la clarté, le dédoublement et la complémentarité avec d'autres programmes similaires. Les questions précises d'évaluation dans ce domaine sont les suivantes :

- 3.1 *Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficience et l'efficacité de sa gestion?*
- 3.2 *Dans quelle mesure les petites entreprises ont-elles connaissance du Programme de la LPPE? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils*

¹⁸ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

qu'ils participent au Programme? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils que leurs emprunts sont garantis par le gouvernement fédéral?

- 3.3 *Dans quelle mesure les prêteurs ont-ils une bonne connaissance et une bonne compréhension de la LPPE et de son Règlement d'application? Dans quelle mesure la Loi et son règlement sont-ils appliqués par les prêteurs?*
- 3.4 *Dans quelle mesure le Programme de la LPPE dédouble ou complète d'autres programmes (p. ex., d'autres programmes offerts par des ministères ou des organismes du gouvernement fédéral, par le secteur privé, par les gouvernements provinciaux)?*

3.4 Les autres solutions

Il s'agit ici de se demander s'il y aurait d'autres solutions, plus efficaces pour atteindre les objectifs du Programme. Les questions d'évaluation pertinentes sont les suivantes :

- 4.1 *Faut-il encore que le gouvernement fédéral soit impliqué dans le Programme de la LPPE? Un autre organisme devrait-il jouer un rôle dans la gestion du Programme?*
- 4.2 *Y a-t-il d'autres façons de mettre en œuvre le Programme de la LPPE pour mieux répondre à ses objectifs?*

3.5 Autres questions

Il faudrait étudier sous ce titre les effets et les conséquences de toute modification apportée au Programme. Les questions précises d'évaluation auxquelles il faut répondre sont les suivantes :

- 5.1 *Dans quelle mesure les modifications apportées au Programme ont-elles eu des effets sur le taux de participation au Programme?*
- 5.2 *Ces modifications ont-elles eu d'autres effets?*

4.0 Les indicateurs de rendement du Programme

On peut définir les indicateurs de rendement comme des expressions quantifiables des éléments de programme qui peuvent faire l'objet de mesures.¹⁹ En conséquence, les indicateurs de rendement du Programme de la LPPE devraient fournir des renseignements pertinents et suffisants sur les principaux aspects du rendement du Programme pour répondre aux exigences d'imputabilité du Parlement et pour aider Industrie Canada dans la gestion quotidienne du Programme, ainsi que les établissements de crédit dans leur mise en œuvre quotidienne du même programme. L'identification de ces indicateurs de rendement permettra également de répondre à certaines des préoccupations du Vérificateur général, qu'il a exprimées dans son rapport de décembre 1997. La Section 4.1 présente les principaux indicateurs de rendement nécessaires pour faire rapport régulièrement sur le rendement du Programme.

Des indicateurs additionnels de rendement du Programme de la LPPE devraient fournir des renseignements pour répondre aux questions d'évaluation mentionnées à la Section 3 dans le domaine du rationnel du Programme, des effets et des résultats attendus et imprévus, de sa structure et de ses activités et des autres modes de prestation de services. La Section 4.2 traite d'autres indicateurs de rendement nécessaires pour l'évaluation à venir du Programme. Les données à recueillir pour mesurer ces indicateurs de rendement sont présentées à la Section 5.

4.1 Les indicateurs de rendement pour le contrôle régulier du Programme dans les grands domaines

Le Tableau 10, à la page suivante, présente les indicateurs de rendement qui constitueront les principales sources pour faire rapport régulièrement sur le rendement du Programme de la LPPE dans les grands secteurs de ses activités. Pour élaborer ces indicateurs, nous avons consulté les personnes interrogées, y compris le Bureau du Vérificateur général et le Conseil du Trésor, afin de nous assurer qu'ils répondent à leurs besoins. ***On recommande qu'Industrie Canada envisage de faire rapport sur des indicateurs de rendement de façon annuelle au moyen, par exemple, du Rapport annuel de la LPPE.*** Cela aidera à s'assurer que les parlementaires, les établissements de crédit, les gestionnaires du Programme et du Ministère et les associations

¹⁹Hudson, Mayne, Thomlison, *Action-Oriented Evaluation in Organizations*, p. 131, 1992.

concernées reçoivent des renseignements suffisants sur le rendement du Programme de façon régulière. Pour assurer une présentation cohérente, ces indicateurs de rendement ont été regroupés en fonction des questions d'évaluation présentées à la Section 3.

Tableau 10²⁰ - Indicateurs de rendement pour le contrôle régulier du Programme dans les grands secteurs

Grands secteurs	Indicateurs de rendement
Question 2 : Résultats - Dans quelle mesure les objectifs du Programme de la LPPE sont-ils atteints? Quels effets attendus et imprévus ont découlé du Programme? Comment les petites entreprises ont-elles profité du Programme?	
2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?	<ul style="list-style-type: none"> • valeur et durée des prêts consentis en vertu de la LPPE comparé à celle de prêts ne faisant pas appel à la LPPE • coût moyen (taux d'intérêt et frais) des prêts consentis en vertu de la LPPE par rapport aux autres prêts • mesure dans laquelle les prêts consentis en vertu de la LPPE le sont à certains types de petites entreprises (p. ex., secteurs d'activité précis, professions, âge de l'entreprise) par rapport aux autres prêts
2.2 Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?	<ul style="list-style-type: none"> • volume des prêts
2.4 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte? ²¹ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les emprunteurs qui bénéficient du Programme de la LPPE créent, conservent ou suppriment des emplois dans leurs propres entreprises parce qu'ils ont obtenu un tel emprunt • mesure dans laquelle les emprunteurs qui bénéficient du Programme de la LPPE créent, conservent ou suppriment des emplois dans d'autres entreprises (p. ex., chez des fournisseurs ou des concurrents) parce qu'ils ont obtenu un tel emprunt • coûts des réclamations au titre de la LPPE par emploi créé
2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE sont perçus comme contribuant au rendement de l'emprunteur qui bénéficie de la LPPE, comme indiqué par des facteurs comme ceux qui suivent : • augmentation nette de la productivité • réduction nette des coûts de production • augmentation nette des exportations • augmentation nette des investissements de l'entreprise • augmentation nette des ventes et des profits • augmentation nette de la recherche et du développement • augmentation nette de la conception des produits • taux d'échecs des entreprises des emprunteurs bénéficiant de la LPPE par rapport aux petites entreprises en général
2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les revenus réels du Programme de la LPPE couvrent les coûts des réclamations sur dix ans

²⁰ Le contenu de ce tableau provient du cadre d'évaluation du Programme de la LPPE présenté à l'Annexe E.

²¹ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

Grands secteurs	Indicateurs de rendement
Question 3 : Structure et activités du Programme - Dans quelle mesure le Programme de la LPPE est-il efficace et efficient?	
<p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiencia et l'efficacité de sa gestion?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle le coût des réclamations au titre de la LPPE diminue grâce au paiement en temps opportun des réclamations par l'administration de la LPPE • mesure dans laquelle les décisions concernant les réclamations sont prises en temps opportun, de façon efficace et cohérente par l'administration de la LPPE (p. ex., décisions reposant sur des problèmes techniques mineurs, comme l'absence de la signature du prêteur par rapport à des questions importantes de diligence raisonnable, comme le fait d'accorder un prêt pour une raison non admissible) • mesure dans laquelle l'enregistrement des prêts et des réclamations est fait en temps opportun par les prêteurs • mesure dans laquelle les volumes de prêts sont contrôlés (p. ex., étude des prêts irrécouvrables, vérifications par échantillonnage du portefeuille de prêts d'un prêteur)
<p>5.1 Dans quelle mesure les modifications apportées au Programme ont-elles eu des effets sur le taux de participation au Programme?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle le nombre de prêts consentis en vertu du Programme a augmenté ou diminué à la suite de toute modification apportée au Programme

4.2 Les indicateurs de rendement à des fins d'évaluation

Le Tableau 11, à la page suivante, présente les indicateurs de rendement additionnels qui ont été identifiés comme autres mesures importantes nécessaires pour étudier, au moment d'une évaluation ultérieure, le Programme de la LPPE. En plus des rapports réguliers sur le rendement du Programme prévus à la Section 4.1, il faudrait faire rapport à une périodicité de trois à cinq ans sur les indicateurs de rendement suivants.

Il faudra avoir recours à diverses méthodes et à diverses sources de données pour faire rapport sur les indicateurs de rendement traitant des résultats du Programme dans les grands secteurs identifiés au Tableau 10, à la page précédente, et pour ceux destinés à l'évaluation présentés au Tableau 11 à la page suivante. Selon la nature de ces indicateurs, on devra recourir à des méthodes qualitatives ou quantitatives. La Section 6 traite en détail des diverses méthodes et diverses solutions pour faire rapport sur les indicateurs de rendement.

Tableau 11²² - Indicateurs de rendement additionnels à des fins d'évaluation

Principales questions d'évaluation	Indicateurs de rendement
Question 1 : Rationnel - Le Programme de la LPPE est-il toujours justifié?	
1.1 L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les petites entreprises indiquent le financement comme une préoccupation • mesure dans laquelle le Programme de la LPPE comble des lacunes de financement pour les petites entreprises
1.2 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle le Programme de la LPPE fournit le niveau de financement dont les petites entreprises ont besoin • étendue des lacunes entre les types de prêts dont ont besoin les petites entreprises et celles admissibles au Programme de la LPPE
Question 2 : Résultats - Dans quelle mesure l'objectif du Programme de la LPPE est-il atteint? Quels effets attendus et imprévus ont découlé du Programme? Comment les petites entreprises ont-elles profité du Programme?	
2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?	<ul style="list-style-type: none"> • proportion des prêts consentis en vertu de la LPPE qui ont un effet différentiel complet (prêts qui n'auraient pas été consentis en l'absence du Programme), effet partiel (prêts qui auraient été consentis mais pas aux mêmes conditions, c.-à-d., coût, montant ou durée du prêt) et aucun effet différentiel (prêts qui auraient été consentis aux mêmes conditions en l'absence du Programme) • effets prévisibles de l'abandon du Programme de la LPPE sur la capacité des petites entreprises à obtenir des prêts • mesure dans laquelle on pense que les prêteurs utilisent le Programme de la LPPE pour réduire leurs risques sur des prêts qu'ils auraient consentis de toute façon en l'absence de garanties du gouvernement fédéral • mesure dans laquelle on estime que les emprunteurs qui bénéficient du Programme de la LPPE présentent des risques plus élevés que les autres emprunteurs • mesure dans laquelle les petites entreprises ayant des caractéristiques comparables à celles qui bénéficient de la LPPE obtiennent des prêts non couverts par la LPPE • mesure dans laquelle on estime que les emprunteurs qui bénéficient de la LPPE n'auraient pas obtenu de prêt en l'absence du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle les entreprises qui risquent d'échouer en affaires reçoivent des emprunts garantis par la LPPE

²² Le contenu de ce tableau provient du cadre d'évaluation du Programme de la LPPE présenté à l'Annexe E.

Principales questions d'évaluation	Indicateurs de rendement
2.2 Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?	<ul style="list-style-type: none"> • mesures dans laquelle on estime que les critères d'admissibilité, les autres conditions et les coûts du Programme (c.-à-d., taux d'intérêt et frais) ont un effet sur l'accès au financement • mesure dans laquelle les petites entreprises sont accès au Programme de la LPPE
2.3 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE a-t-il des répercussions sur les pratiques de prêt des institutions financières?	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle on estime que les emprunteurs font usage du même niveau de diligence quand ils étudient des demandes de prêt régies par la LPPE que quand il s'agit de prêts non régis par la LPPE • mesure dans laquelle on estime que les emprunteurs maximisent les réalisations d'emprunts en vertu de la LPPE par rapport aux cas des emprunts non consentis en vertu de la LPPE • mesure dans laquelle on estime que les niveaux de frais et de taux d'intérêt fixés par la loi ou le règlement ont un effet sur les décisions des emprunteurs de consentir des prêts en vertu du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle on estime que le processus de réclamation dans le cadre de la LPPE a des répercussions sur les décisions des prêteurs de consentir des prêts en vertu du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle le taux auquel les réclamations au titre de la LPPE sont réduites ou rejetées et perçus comme ayant un effet sur les décisions des prêteurs à consentir des prêts en vertu du Programme de la LPPE
2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?	<ul style="list-style-type: none"> • taux d'échecs des entreprises bénéficiant du Programme de la LPPE par rapport aux petites entreprises en général
2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les prêteurs maximisent la réalisation des emprunts dans le cadre du Programme
Question 3 : Structure et activités du Programme - Dans quelle mesure le Programme de la LPPE est-il efficace et efficient?	
3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficacité et l'efficacé de sa gestion?	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les prêts consentis en vertu de la LPPE sont enregistrés et les réclamations traitées de façon efficace et rentable par l'administration de la LPPE (p. ex., utilisation des formulaires, dédoublement des demandes de renseignements sur un formulaire ou plus, temps pris pour présenter et traiter les demandes) • mesure dans laquelle le Programme de la LPPE est conçu pour recueillir des renseignements pertinents et pour les utiliser en temps opportun • degré d'utilisation des mesures de rendement pour le contrôle continu du Programme de la LPPE et pour faire rapport sur les résultats à la haute direction • coûts de gestion du Programme de la LPPE (ETP, opérations et entretien) par rapport aux coûts de gestion d'autres programmes comparables

Principales questions d'évaluation	Indicateurs de rendement
<p>3.2 Dans quelle mesure les petites entreprises ont-elles connaissance du Programme de la LPPE? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils qu'ils participent au Programme? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils que leurs emprunts sont garantis par le gouvernement fédéral?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • niveau de sensibilisation des emprunteurs profitant de la LPPE au fait que leurs emprunts profitent du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle les emprunteurs qui profitent du Programme de la LPPE savent que c'est le gouvernement du Canada qui garantit leurs emprunts • niveau de connaissance du Programme chez les petites entreprises • mesure dans laquelle les prêteurs font la promotion du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle les ministères et les organismes du gouvernement fédéral font la promotion Programme de la LPPE
<p>3.3 Dans quelle mesure les prêteurs ont-ils une bonne connaissance et une bonne compréhension de la LPPE et de son règlement d'application? Dans quelle mesure la Loi et son règlement sont-ils appliqués par les prêteurs?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • perceptions concernant la compréhension que les prêteurs ont de la LPPE et de son règlement d'application
<p>3.4 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE dédouble ou complète d'autres programmes (p. ex., d'autres programmes offerts par des ministères ou des organismes du gouvernement fédéral, par le secteur privé, par les gouvernements provinciaux)?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de programmes avec des objectifs comparables • mesure dans laquelle les autres programmes de prêt ciblent les mêmes utilisateurs que le Programme de la LPPE • nombre de programmes ayant des critères d'admissibilité comparables • mesure dans laquelle le Programme de la LPPE comble des lacunes de financement
<p>Question 4 : Autres solutions - Y a-t-il d'autres façons d'atteindre les objectifs du Programme?</p>	
<p>4.1 Faut-il encore que le gouvernement fédéral soit impliqué dans le Programme de la LPPE? Un autre organisme devrait-il jouer un rôle dans la gestion du Programme?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle le Programme de la LPPE pourrait être viable en l'absence de l'implication du gouvernement fédéral dans la gestion du Programme
<p>4.2 Y a-t-il d'autres façons de mettre en œuvre le Programme de la LPPE pour mieux répondre à ses objectifs?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • faisabilité des solutions de prestation du Programme de la LPPE
<p>Question 5 : Autres - Quels ont été les effets des modifications apportées au Programme de la LPPE sur son rendement?</p>	
<p>5.1 Dans quelle mesure les modifications apportées au Programme ont-elles eu des effets sur le taux de participation au Programme?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle le nombre de prêts consentis en vertu du Programme a augmenté ou diminué à la suite de toute modification apportée au Programme
<p>5.2 Ces modifications ont-elles eu d'autres effets?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • effets perçus des modifications apportées au Programme

5.0 Besoins en cueillette de données du Programme

La section précédente a précité les indicateurs de rendement à mettre en place pour répondre aux besoins d'information des divers intervenants du Programme de la LPPE. La réussite des mécanismes de rapport sur les indicateurs de rendement dépendra dans une large mesure des données permettant d'évaluer ou de mesurer ces indicateurs. On peut avoir recours à différentes méthodes (p. ex., enquêtes, entrevues avec des représentants du gouvernement fédéral et des prêteurs et renseignements compilés dans les bases de données de l'administration de la LPPE) pour obtenir les données nécessaires pour faire rapport sur ces indicateurs. Toutefois, la fréquence et l'origine des données varieront en fonction de la nature des données déjà disponibles et du fait que les données seront nécessaires pour exercer un contrôle régulier du Programme ou pour répondre à des questions posées à des fins d'évaluation. Il faudra recueillir et documenter de façon régulière les données nécessaires pour exercer le contrôle régulier des principaux aspects du rendement du Programme. Quant aux données nécessaires pour répondre à des questions additionnelles concernant l'évaluation, il sera suffisant de les recueillir au moment de cette évaluation. La Section 5.1 présente les données qu'il faudrait recueillir de façon régulière et celles qu'il suffira de recueillir au moment de l'évaluation. Pour réussir à obtenir toutes les données nécessaires, Industrie Canada devra combler certaines lacunes et résoudre certaines difficultés concernant ces données. C'est le sujet de la Section 5.2.

5.1 Couillette de données pour faire rapport sur les principaux aspects du rendement et pour l'évaluation du Programme

Le Tableau 12, **à la page suivante**, présente les données sur le rendement du Programme de la LPPE qu'il faudrait recueillir de façon régulière ou au moment de l'évaluation. Il précise en même temps où se procurer ces données, qu'elles soient nécessaires pour les rapports réguliers ou uniquement pour l'évaluation, et indique à quelle fréquence il faut les compiler. ***On recommande de recueillir les données du Programme de la LPPE nécessaires pour faire rapport sur les principaux domaines de rendement de façon annuelle et que les données sur les emprunts qui ne font pas appel à la LPPE soient recueillies auprès des petites***

entreprises tous les deux ans, à des fins de comparaison. Cela garantira qu'on disposera de données suffisantes sur le

volume des prêts consentis en vertu de la LPPE et que les données concernant les prêts sans avoir recours à la LPPE seront disponibles sans qu'Industrie Canada impose une charge excessive, en ce qui concerne la collecte de données, aux petites entreprises en leur demandant de fournir des réponses. Pour évaluer les effets des modifications apportées au Programme, comme par exemple pour savoir si ces modifications ont conduit à une amélioration ou à une diminution du taux de participation au Programme, il sera important de recueillir des données de base avant que ces modifications n'interviennent et de façon régulière par la suite.

Tableau 12 - Données à recueillir²³

Données	Origine et méthodes de cueillette éventuelle des données	Objet	Fréquence
<ul style="list-style-type: none"> Niveau de la demande de financement provenant des petites entreprises (emprunteurs ayant recours et n'ayant pas recours à la LPPE) par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, terrain, équipement, fonds de roulement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, industrie du savoir), profil d'entreprise (p. ex., âge de l'entreprise, revenus, âge du propriétaire) et région 	<ul style="list-style-type: none"> Étude des documents et de la littérature (p. ex., enquête annuelle et statistiques sur la solvabilité des entreprises par l'ABC/Thompson and Lightstone, enquête réalisée par la FCEI tous les trois ans, analyses micro-économiques de Statistique Canada) Enquête auprès des emprunteurs profitant du Programme de la LPPE et des autres petites entreprises 	<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 1 : Rationnel</p> <p>1.1 L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?</p> <p>1.2 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?</p>	<p>Au moment de l'évaluation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Nombre et montant des prêts consentis en vertu de la LPPE et des autres prêts aux petites entreprises par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, terrain, équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, industrie du savoir), profil de l'emprunteur (p. ex., âge de l'entreprise, revenus, structure de la propriété, âge de l'emprunteur, profession) et région 	<ul style="list-style-type: none"> Étude des documents et de la littérature (p. ex., enquête annuelle et statistiques sur la solvabilité des entreprises par l'ABC/Thompson and Lightstone, enquête réalisée par la FCEI tous les trois ans, analyses micro-économiques de Statistique Canada) Base de données de la LPPE Enquête auprès des emprunteurs profitant du Programme de la LPPE et des autres petites entreprises 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?</p>	<p>Tous les ans pour les prêts consentis en vertu de la LPPE</p> <p>Tous les deux ans pour les prêts consentis à des petites entreprises sans faire appel à la LPPE</p>
<p><i>Note : Pour les questions 3 et 4, il faut recueillir ces données pour les autres programmes de prêt au moment de l'évaluation</i></p>		<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.4 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE dédouble ou complète d'autres programmes (p. ex., d'autres programmes offerts par des ministères ou des organismes du gouvernement fédéral, par le secteur privé, par les gouvernements provinciaux)?</p>	<p>Au moment de l'évaluation</p>

²³ Le contenu de ce tableau provient du cadre d'évaluation du Programme de la LPPE présenté à l'Annexe E.

Données	Origine et méthodes de cueillette éventuelle des données	Objet	Fréquence
		<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 5 : Autres</p> <p>5.1 Dans quelle mesure les modifications apportées au Programme ont-elles eu des effets sur le taux de participation au Programme?</p>	<p>Avant toute modification au Programme et de façon annuelle pour les prêts consentis en vertu de la LPPE</p>
<ul style="list-style-type: none"> Échéance moyenne des prêts consentis en vertu de la LPPE et des autres prêts accordés aux petites entreprises par : ours à la LPPE) par :objet du prêt (p. ex., modifications des installations, terrain, équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, industrie du savoir), profil de l'emprunteur (p. ex., âge de l'entreprise, revenus, structure de la propriété, âge de l'emprunteur, profession) et région 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE et des autres petites entreprises Base de données longitudinale sur les emprunteurs bénéficiant de la LPPE et échantillon de petites entreprises repères 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)? (p. ex., proportion des prêts à effet différentiel complet - des prêts qui n'auraient pas été consentis en l'absence du Programme, proportion des prêts à effet différentiel partiel - prêts qui auraient été consentis mais pas aux mêmes conditions (coûts, montant et durée des prêts))</p>	<p>Tous les ans pour les prêts consentis en vertu de la LPPE</p> <p>Tous les deux ans pour les prêts consentis à des petites entreprises sans faire appel à la LPPE</p>
<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen (taux d'intérêt et frais) des prêts consentis en vertu de la LPPE et des autres prêts accordés aux petites entreprises par :objet du prêt (p. ex., modifications des installations, terrain, équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, industrie du savoir), profil de l'emprunteur (p. ex., âge de l'entreprise, revenus, structure de la propriété, âge de l'emprunteur, profession) et région (rurale ou urbaine) 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE Entrevues avec des représentants de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral, des prêteurs et des associations Études de cas sur les emprunteurs profitant et ne profitant pas de la LPPE Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE et des autres petites entreprises Base de données longitudinale des emprunteurs de la LPPE et échantillon de petites entreprises repères Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?</p> <p>2.2 Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?</p>	<p>Tous les ans pour les prêts consentis en vertu de la LPPE</p> <p>Tous les deux ans pour les prêts consentis à des petites entreprises sans faire appel à la LPPE</p>
		<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.3 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE a-t-il des répercussions sur les pratiques de prêt des institutions financières?</p>	<p>Au moment de l'évaluation</p>

Données	Origine et méthodes de cueillette éventuelle des données	Objet	Fréquence
<ul style="list-style-type: none"> Proportion des réclamations en vertu de la LPPE réduites ou rejetées 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.3 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE a-t-il des répercussions sur les pratiques de prêt des institutions financières?</p>	<p>Au moment de l'évaluation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du nombre d'emplois créés par les emprunteurs profitant de la LPPE par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, terrain, équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, industrie du savoir), et région et âge de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE Base de données longitudinale Études de cas des emprunteurs profitant de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.4 Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi du fait de la technologie mise en œuvre par l'emprunteur profitant de la LPPE? Quels sont les coûts et les avantages connexes?</p>	<p>Une fois par année et au moment de l'évaluation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Coûts des réclamations au titre de la LPPE par emploi créé 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.4 Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi du fait de la technologie mise en œuvre par l'emprunteur profitant de la LPPE? Quels sont les coûts et les avantages connexes?</p>	<p>Une fois par année</p>
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du nombre d'emplois dérivés attribués aux emprunteurs profitant de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE Études de cas des emprunteurs profitant de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.4 Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi du fait de la technologie mise en œuvre par l'emprunteur profitant de la LPPE? Quels sont les coûts et les avantages connexes?</p>	<p>Une fois par année et au moment de l'évaluation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du nombre d'emplois supprimés du fait de l'utilisation de la technologie par les emprunteurs bénéficiant de la LPPE au sein de leurs propres organisations 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE Études de cas des emprunteurs profitant de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.4 Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi du fait de la technologie mise en œuvre par l'emprunteur profitant de la LPPE? Quels sont les coûts et les avantages connexes?</p>	<p>Une fois par année et au moment de l'évaluation</p>

Données	Origine et méthodes de cueillette éventuelle des données	Objet	Fréquence
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du nombre d'emplois conservés par les emprunteurs bénéficiant de la LPPE au sein de leurs propres organisations 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE Études de cas des emprunteurs profitant de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.4 Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi du fait de la technologie mise en œuvre par l'emprunteur profitant de la LPPE? Quels sont les coûts et les avantages connexes?</p>	<p>Une fois par année et au moment de l'évaluation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du nombre d'emplois conservés dans les organisations autres que celles de l'emprunteur à la suite d'un prêt obtenu par un emprunteur bénéficiant de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE Modèle économique 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.4 Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi du fait de la technologie mise en œuvre par l'emprunteur profitant de la LPPE? Quels sont les coûts et les avantages connexes?</p>	<p>Une fois par année</p>
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation du nombre d'emplois supprimés dans les organisations autres que celles de l'emprunteur à la suite de l'obtention d'un prêt par l'emprunteur en vertu de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE Modèle économique 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.4 Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi du fait de la technologie mise en œuvre par l'emprunteur profitant de la LPPE? Quels sont les coûts et les avantages connexes?</p>	<p>Une fois par année</p>
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la valeur nette des coûts de production, des exportations, des investissements de l'entreprise, des ventes, des profits, de la recherche et du développement et de la conception des produits pour les emprunteurs bénéficiant de la LPPE et pour les autres petites entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE Études de cas des emprunteurs profitant de la LPPE Base de données longitudinale 	<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?</p>	<p>Au moment de l'évaluation</p>
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'échecs de petites entreprises ayant eu recours au Programme de la LPPE par emprunteur bénéficiant de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête auprès des emprunteurs profitant de la LPPE Études de cas des emprunteurs profitant de la LPPE Base de données longitudinale 	<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?</p>	<p>Tous les deux ans et au moment de l'évaluation</p>

Données	Origine et méthodes de cueillette éventuelle des données	Objet	Fréquence
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'échecs d'entreprises par les autres petites entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des documents et de la littérature • Base de données longitudinale 	<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?</p>	Tous les deux ans et au moment de l'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Prévission de recettes du Programme de la LPPE et des coûts des réclamations 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la LPPE • Modèle de prévision du Programme de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?</p>	Tous les deux ans et au moment de l'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> • Recettes cumulées du Programme de la LPPE sur dix ans : remboursement des prêts, frais d'enregistrement et frais d'administration 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?</p>	Une fois par année
<ul style="list-style-type: none"> • Coûts cumulatifs du Programme de la LPPE sur dix ans : coûts des réclamations 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 2 : Résultats</p> <p>2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?</p>	Une fois par année
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre moyen de jours écoulés entre l'enregistrement d'un prêt et la présentation d'une réclamation par les prêteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiencia et l'efficacité de sa gestion?</p>	Une fois par année
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre moyen de jours pour traiter une demande en vertu de la LPPE par l'Administration du Programme de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiencia et l'efficacité de sa gestion?</p>	Une fois par année

Données	Origine et méthodes de cueillette éventuelle des données	Objet	Fréquence
<ul style="list-style-type: none"> Coûts de gestion du Programme de la LPPE (ETP, opérations et entretien) 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiency et l'efficacité de sa gestion?</p>	<p>Une fois par année</p>
<ul style="list-style-type: none"> Coût moyen de gestion (ETP, opérations et entretien) par réclamation traitée au cours d'une année donnée 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiency et l'efficacité de sa gestion?</p>	<p>Une fois par année</p>
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rejets ou de réductions motivés de réclamations 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiency et l'efficacité de sa gestion?</p>	<p>Une fois par année</p>
<ul style="list-style-type: none"> Montant des rejets et des réductions du montant des réclamations 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiency et l'efficacité de sa gestion?</p>	<p>Une fois par année</p>
<ul style="list-style-type: none"> Montant moyen des réclamations versées 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiency et l'efficacité de sa gestion?</p>	<p>Une fois par année</p>

Données	Origine et méthodes de cueillette éventuelle des données	Objet	Fréquence
<ul style="list-style-type: none"> Temps moyen écoulé entre le moment de défaut de remboursement de prêt et la présentation des réclamations par les prêteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<p>Domaine important de rendement</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiencia et l'efficacité de sa gestion?</p>	<p>Une fois par année</p>
<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'activités promotionnelles concernant le Programme de la LPPE par le gouvernement fédéral et par les prêteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues avec des représentants des ministères et des organismes du gouvernement fédéral, des associations et des prêteurs Étude de document 	<p>Évaluation de programme</p> <p>Question 3 : Structure et activités du Programme</p> <p>3.2 Dans quelle mesure les petites entreprises ont-elles connaissance du Programme de la LPPE? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils qu'ils participent au Programme? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils que leurs emprunts sont garantis par le gouvernement fédéral?</p>	<p>Au moment de l'évaluation</p>

La majorité des données mentionnées au Tableau 12 sont de nature quantitative. On peut citer le nombre et le montant de prêts consentis en vertu du Programme et les autres prêts accordés aux petites entreprises, les prévisions de recettes et de coûts des réclamations du Programme et le nombre d'emplois créés par les emprunteurs bénéficiant du Programme de la LPPE. Toutefois, il faudra également recueillir des données de nature plus qualitative et cela pourra nécessiter d'élaborer des outils pour faciliter la cueillette de ces renseignements. C'est ainsi que pour évaluer le niveau des activités de promotion concernant le Programme auxquelles s'adonne le gouvernement fédéral et les prêteurs, il pourrait être nécessaire de définir des catégories d'activités professionnelles pour lesquelles il sera ensuite possible de recueillir des données.

Dans la plupart des cas, pour répondre aux besoins de collecte de données, il faudra la participation d'un certain nombre d'intervenants d'horizons divers. L'Administration du Programme de la LPPE, à Industrie Canada, devra recueillir les données actuellement entreposées au sein de ses services et faire rapport sur leur contenu, tout comme pour les données additionnelles qui ne se trouvent pas actuellement dans les bases de données. Pour ce faire, l'Administration du Programme pourra devoir ajouter des champs de données dans ses bases de données sur l'enregistrement des prêts et les réclamations et sera peut-être tenue de se doter d'outils additionnels pour demander les données qui lui permettront de faire rapport au niveau agrégé. C'est ainsi qu'il faudra peut-être ajouter des champs de données pour enregistrer les activités des emprunteurs profitant du Programme qui relèvent de l'économie du savoir et concevoir des outils de demandes d'information pour calculer le prix moyen (taux d'intérêt et frais) des prêts consentis en vertu de la LPPE et le nombre de prêts en fonction de leur objet (p. ex., modifications des installations, achat de terrain, d'équipement), des revenus de l'entreprise, la structure de propriété, l'appartenance au secteur de l'économie du savoir, l'âge et la profession du propriétaire. Pour l'essentiel, les données qui sont nécessaires pour faire rapport sur les grands volets de résultats du Programme sont actuellement recueillies par l'Administration du Programme. Toutefois, il faudra des données additionnelles pour permettre l'agrégation et le rapport sur une base annuelle.

Les établissements de crédit devront aussi fournir des données en participant à des entrevues ou en donnant des renseignements additionnels sur les formulaires d'enregistrement des prêts. C'est ainsi que pour obtenir des données sur le coût moyen (taux d'intérêt et frais) des prêts consentis en vertu de la LPPE et des autres prêts accordés aux petites entreprises, il faudra interroger des

prêteurs puisqu'ils constituent la principale source d'information sur les coûts des prêts accordés aux petites entreprises qui ne font pas appel à la LPPE. S'ils sont tenus de réaliser des enquêtes régulières auprès des emprunteurs qui bénéficient de la LPPE, pour faire rapport sur les aspects les plus importants du Programme, comme indiqué à la Section 4.1, les prêteurs devront également fournir des renseignements additionnels sur les formulaires d'enregistrement des prêts, comme le numéro de téléphone de l'emprunteur, comme on le verra à la Section 5.2. Les petites entreprises qui ont reçu un prêt dans le cadre du Programme devront participer à des enquêtes annuelles pour répondre aux questions concernant les aspects importants du rendement comme le nombre d'emplois qu'elles ont créés, conservés ou supprimés parce qu'elles ont bénéficié d'un prêt en vertu du Programme de la LPPE. Les emprunteurs de cette catégorie qui ont été consultés ont déclaré qu'ils participeraient volontiers à des enquêtes réalisées au téléphone ou par courrier pour permettre d'évaluer les résultats du Programme. Ils ont ajouté qu'ils accepteraient de fournir des renseignements comme les recettes de leurs entreprises et les effets que le prêt consenti en vertu de la LPPE a eu sur l'emploi dans leur entreprise en autant qu'ils soient assurés que ces renseignements restent *confidentiels*. ***On recommande qu'Industrie Canada consulte les principaux intervenants sur le calendrier et la fréquence de leur participation à la cueillette des renseignements sur le rendement du Programme. De plus, on recommande que les principaux intervenants soient consultés sur le problème de la charge additionnelle que suppose pour eux de répondre aux questions posées.***

Le Tableau 13, **à la page suivante**, décrit les données recueillies actuellement et qui font l'objet de rapport, ainsi que les données additionnelles qu'il faudra recueillir et enregistrer pour fournir des renseignements sur les indicateurs de rendement dans les principaux domaines du rendement et à des fins d'évaluation.

Tableau 13 - Cueillette de données, par origine, pour les rapports réguliers sur les principaux domaines de résultats du Programme²⁴

Besoins de cueillette de données	Données actuellement recueillies	Données faisant l'objet de rapport	Données additionnelles à recueillir et à analyser	Données additionnelles devant faire l'objet de rapport
Nombre de prêts consentis en vertu de la LPPE	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Oui, dans le rapport annuel, les rapports de gestion et les rapports publics d'information Nombre de prêts par : période de prêt, exercice, prêteur, catégorie de prêteur, prêteurs importants, secteur d'activité, âge de l'entreprise, région	Oui, au moyen d'enquête annuelle auprès des emprunteurs de la LPPE Nombre de prêts par : secteur du savoir, âge du propriétaire, profession du propriétaire	Oui, dans le rapport annuel Nombre de prêts par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), recettes de l'entreprise, structure de propriété, secteur du savoir, âge et profession du propriétaire
Nombre de prêts consentis à des petites entreprises sans recours au Programme de la LPPE	Oui, grâce à l'enquête annuelle de l'ABC/Thompson and Lightstone	Non	Non	Oui, tous les deux ans dans le rapport annuel Nombre de prêts consentis aux petites entreprises sans recours à la LPPE par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (traditionnel, du savoir), recettes de l'entreprise, âge de l'entreprise, structure de propriété, âge et profession du propriétaire, région

²⁴L'information sur les données actuellement recueillies et enregistrées provient des données suivantes qui ont été fournies par l'administration de la LPPE : Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, Rapport annuel des activités pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 1997*; Industrie Canada, statistiques sur les prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, administration de la LPPE, 30 juillet 1997; 24 novembre 1997 et 16 février 1998; Industrie Canada, Formulaire d'enregistrement des prêts et Formulaire de demande de réclamations pour pertes, 26 juillet 1996; Industrie Canada, Base de données sur l'enregistrement des prêts de la LPPE; Base de données sur le traitement des réclamations de la LPPE; Rapport public d'information, Rapport de gestion et Outils de recherche de la LPPE; mars 1998.

Besoins de cueillette de données	Données actuellement recueillies	Données faisant l'objet de rapport	Données additionnelles à recueillir et à analyser	Données additionnelles devant faire l'objet de rapport
Montant des prêts consentis en vertu de la LPPE	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Oui, dans le rapport annuel, les rapports de gestion et les rapports publics d'information Montant des prêts par : période de prêt, exercice, prêteur, catégorie de prêteur, prêteurs importants, secteur d'activité, région	Oui, au moyen d'enquête annuelle auprès des emprunteurs bénéficiant de la LPPE Montant des prêts par : secteur du savoir, âge et profession du propriétaire	Oui, dans le rapport annuel Montant des prêts par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), recettes de l'entreprise, âge de l'entreprise, structure de propriété, appartenance au secteur du savoir, âge et profession du propriétaire
Montant des prêts consentis à des petites entreprises sans recourir à la LPPE	Oui, grâce à l'enquête annuelle de l'ABC/Thompson and Lightstone et aux statistiques trimestrielles sur le crédit des entreprises	Non	Non	Oui, tous les deux ans dans le rapport annuel Montant des prêts consentis aux petites entreprises sans le recours à la LPPE : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (traditionnel, du savoir), recettes de l'entreprise, âge de l'entreprise, structure de propriété, âge et profession du propriétaire, région
Échéance des prêts consentis en vertu de la LPPE	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Non	Oui, au moyen d'enquête annuelle auprès des emprunteurs ayant eu recours au Programme de la LPPE Échéance moyenne des emprunts consentis en vertu de la LPPE par : secteur du savoir, profession du propriétaire	Oui, dans le rapport annuel Échéance moyenne des prêts consentis en vertu de la Programme de la LPPE par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, du savoir), âge et recettes de l'entreprise, structure de propriété, profession du propriétaire, région

Besoins de cueillette de données	Données actuellement recueillies	Données faisant l'objet de rapport	Données additionnelles à recueillir et à analyser	Données additionnelles devant faire l'objet de rapport
Échéance des emprunts consentis à des petites entreprises sans recourir au Programme de la LPPE	Non	Non	Oui, au moyen d'enquête réalisée tous les deux ans auprès des emprunteurs n'ayant pas eu recours au Programme de la LPPE	Oui, tous les deux ans dans le rapport annuel Échéance moyenne des emprunts consentis sans recourir au Programme de la LPPE par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, du savoir), âge et recettes de l'entreprise, structure de propriété, profession du propriétaire, région
Coût des emprunts consentis en vertu du Programme de la LPPE (taux d'intérêt et frais)	Oui, dans la base de données de la LPPE	Non	Oui, au moyen d'enquête annuelle réalisée auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE Coût moyen des emprunts consentis en vertu de la LPPE (taux d'intérêt et frais) par : secteur du savoir, âge du propriétaire, profession du propriétaire	Oui, dans le rapport annuel Coût moyen des emprunts consentis en vertu de la LPPE (taux d'intérêt et frais) par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, du savoir), âge et recettes de l'entreprise, structure de propriété, profession du propriétaire, région (rurale ou urbaine)

Besoins de cueillette de données	Données actuellement recueillies	Données faisant l'objet de rapport	Données additionnelles à recueillir et à analyser	Données additionnelles devant faire l'objet de rapport
Coût des emprunts consentis à des petites entreprises sans recourir au Programme de la LPPE (taux d'intérêt et frais)	Non	Non	Oui, au moyen d'enquête réalisée tous les deux ans auprès des emprunteurs n'ayant pas eu recours au Programme de la LPPE	Oui, tous les deux ans dans le rapport annuel Coût moyen des emprunts consentis sans recourir au Programme de la LPPE (taux d'intérêt et frais) par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, du savoir), âge et recettes de l'entreprise, structure de propriété, profession du propriétaire, région (rurale ou urbaine)
Évaluation du nombre d'emplois créés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE	Oui, dans les bases de données du Programme de la LPPE (nombre prévu)	Oui, dans le rapport annuel (nombre prévu)	Oui, au moyen d'enquête annuelle réalisée auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE (chiffres réels) Évaluation du nombre d'emplois créés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE par : secteur du savoir	Oui, dans le rapport annuel (rapport sur les chiffres réels) Évaluation du nombre d'emplois créés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE par : objet du prêt (p. ex., modifications des installations, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel, du savoir), âge de l'entreprise, région

Besoins de cueillette de données	Données actuellement recueillies	Données faisant l'objet de rapport	Données additionnelles à recueillir et à analyser	Données additionnelles devant faire l'objet de rapport
Coûts des réclamations en vertu de la LPPE	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Oui, dans le rapport annuel, dans les rapports de gestion et dans les rapports publics d'information Coûts des réclamations en vertu de la LPPE par : période de prêt, exercice, catégorie de prêteur, prêteur, région, agent de programme LPPE Recettes cumulatives et annuelles du Programme de la LPPE sur dix ans : remboursement des prêts, frais d'enregistrement et frais d'administration	Non	Oui, dans le rapport annuel Coût des réclamations en vertu de la LPPE par emploi créé
Nombre d'emplois dérivés attribués aux emprunteurs ayant profité du Programme de la LPPE	Non	Non	Oui, au moyen d'enquête annuelle réalisée auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE (perception)	Oui, dans le rapport annuel Nombre d'emplois dérivés attribués aux emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE
Nombre d'emplois supprimés par la technologie mise en œuvre par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE	Non	Non	Oui, au moyen d'enquête annuelle réalisée auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE	Oui, dans le rapport annuel Nombre d'emplois supprimés par la technologie mise en œuvre par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE
Nombre d'emplois conservés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE	Non	Non	Oui, au moyen d'enquête annuelle réalisée auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE	Oui, dans le rapport annuel Nombre d'emplois conservés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE

Besoins de cueillette de données	Données actuellement recueillies	Données faisant l'objet de rapport	Données additionnelles à recueillir et à analyser	Données additionnelles devant faire l'objet de rapport
Nombre d'emplois supprimés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE, en dehors de leur organisation	Non	Non	Oui, au moyen d'enquête annuelle réalisée auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE (perception) Éventuellement au moyen d'un modèle économique	Oui, dans le rapport annuel Nombre d'emplois supprimés en dehors de l'organisation de l'emprunteur
Nombre d'emplois conservés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE en dehors de leur organisation	Non	Non	Oui, au moyen d'enquête annuelle réalisée auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE (perception) Éventuellement au moyen d'un modèle économique	Oui, dans le rapport annuel Nombre d'emplois conservés en dehors de l'organisation de l'emprunteur
Prévision de recettes et de réclamations des coûts dans le cadre du Programme de la LPPE	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Non	Non	Oui, dans le rapport annuel Recettes et coûts des réclamations prévus pour le Programme de la LPPE
Recettes cumulatives du Programme de la LPPE sur dix ans : remboursement des prêts, frais d'enregistrement et d'administration	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Oui, dans le rapport annuel Recettes cumulatives sur dix ans du Programme de la LPPE : remboursement des prêts, frais d'enregistrement et d'administration	Non	Non
Nombre de jours écoulés entre l'enregistrement d'un prêt et la présentation d'une réclamation par les prêteurs	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Non	Non	Oui, dans le rapport annuel Nombre moyen de jours écoulés entre l'enregistrement d'un prêt et la présentation de réclamations par un prêteurs

Besoins de cueillette de données	Données actuellement recueillies	Données faisant l'objet de rapport	Données additionnelles à recueillir et à analyser	Données additionnelles devant faire l'objet de rapport
Nombre de jours pris par l'Administration du Programme de la LPPE pour traiter une réclamation	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Oui, dans les rapports de gestion Nombre de jours pris par l'Administration du Programme de la LPPE pour traiter des réclamations par : agent de Programme de la LPPE, prêt consenti en vertu de la LPPE	Non	Oui, dans le rapport annuel Nombre moyen de jours pour traiter les réclamations en vertu de la LPPE par l'Administration du Programme de la LPPE
Coûts de gestion du Programme de la LPPE (ETP, opérations et entretien)	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Non	Non	Oui, dans le rapport annuel Coûts de gestion du Programme de la LPPE (ETP, opérations et entretien) Coût moyen de gestion (ETP, opérations et entretien) par réclamation traitée au cours d'une année donnée
Montant des réclamations versées	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Oui, dans le rapport annuel, dans les rapports de gestion et dans les rapports publics d'information Montant des réclamations payées par : période de prêt, exercice, prêteur, catégorie de prêteur, région	Non	Oui, dans le rapport annuel Montant moyen des réclamations versées
Temps écoulé entre le moment où un prêt devient en défaut et la présentation des réclamations par le prêteur	Oui, dans les bases de données de la LPPE	Non	Non	Oui, dans le rapport annuel Durée moyenne écoulée entre le moment où un prêt devient en défaut de remboursement et la présentation des réclamations par le prêteur

5.2 Lacunes dans les données et difficultés anticipées dans ce domaine

Il y a actuellement deux principales lacunes dans le domaine des données qui ont pour effet à la fois de limiter et d'accroître les sources et les méthodes de données nécessaires à l'appui des indicateurs de rendement du Programme : la difficulté à accéder aux données des prêteurs sur les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE et sur les autres prêts consentis aux petites entreprises et le manque d'accès facile aux numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE. Étant donné la difficulté à accéder aux renseignements sur les prêts consentis par les prêteurs, le nombre de sources et de méthodes de domaines nécessaires pour faire rapport sur les indicateurs de rendement du Programme sera plus important que ce ne serait le cas si les données des prêteurs étaient accessibles. Par exemple, pour être capable de dire si les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ont un effet différentiel total ou partiel, on aurait pu utiliser les données des prêteurs sur le nombre, le montant, l'échéance et le coût des autres emprunts consentis aux petites entreprises afin de déterminer si les petites entreprises ayant des caractéristiques comparables à celles qui empruntent en vertu de la LPPE sont en mesure d'obtenir d'autres prêts, sans recourir au Programme, et si elles y parviennent à des conditions comparables. Comme on ne dispose pas facilement de données, il faudra utiliser d'autres sources de données, comme les enquêtes réalisées auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et des autres emprunteurs et interroger des représentants du gouvernement fédéral et des prêteurs.

Le fait de ne pas avoir facilement accès aux numéros de téléphone des emprunteurs ayant obtenu des prêts en vertu de la LPPE est une lacune qui présente également des difficultés éventuelles au niveau des ressources. C'est ainsi que pour réaliser une enquête de façon régulière auprès des emprunteurs ayant obtenu des prêts en vertu de la LPPE (p. ex., chaque année), il est nécessaire de disposer des noms et des numéros de téléphone de ces emprunteurs. Sans ceux-ci, les évaluateurs devront acheter des bases de données sur les petites entreprises auprès d'organisations comme Canadian Business Information Inc. et Dun & Bradstreet ou ils devront chercher eux-mêmes les numéros de téléphone à partir des noms et des adresses des entreprises qui ont emprunté en vertu de la LPPE, qui figurent dans la base de données de la LPPE. Procéder de cette façon de façon régulière est coûteux et prend beaucoup de temps. Ces questions sont traitées plus en détail ci-dessous, avec les possibilités qui s'offrent pour réduire ces difficultés à l'avenir.

Limites concernant les données des prêteurs sur les prêts consentis aux petites entreprises en vertu du Programme de la LPPE et sans recourir au Programme.

Les données dont disposent actuellement les établissements de crédit sont conservées en format imprimé ou en format électronique et sont, pour l'essentiel, disponibles par prêt plutôt qu'à un niveau agrégé. C'est ainsi que la plupart des établissements de crédit consultés semblent disposer des renseignements suivants sur les prêts commerciaux en format électronique, au cas par cas :

- solde actuel du prêt;
- taux d'intérêt (taux fixe ou taux préférentiel plus x points);
- conditions de remboursement;
- renseignements sur les prêts en défaut (p. ex., prêts à intérêts non comptabilisés pour lesquels les prêteurs n'accumulent plus d'intérêts); et
- information sur la personne-ressource dans l'entreprise (numéro de téléphone, adresse complète) au moment de la demande.

Il semble par contre que les prêteurs ne disposent des renseignements suivants sur les prêts commerciaux qu'en format imprimé dans leurs succursales au Canada :

- montant initial du prêt;
- objet du prêt (p. ex., équipement, modifications des installations, achat de terrain ou de bâtiment);
- période d'amortissement du prêt;
- garantie de l'emprunteur;
- rang des garanties sur les éléments d'actif de l'emprunteur;
- cote de crédit de l'emprunteur (c.-à-d., probabilité de défaut de paiement ou de radiation du compte); et
- profil d'affaires de l'entrepreneur (p. ex., activités, âge et recettes de l'entreprise).

Alors qu'on dispose de ces renseignements pour les prêts consentis en vertu de la LPPE et pour les autres prêts accordés aux petites entreprises, au cas par cas, sous une forme informatique, cet accès serait difficile étant donné l'inquiétude des prêteurs en ce qui concerne la fiabilité des

renseignements. Dans la plupart des cas, les établissements de crédit conservent les renseignements sur les prêts dans plus d'un système de comptabilité et il n'y a pas de systèmes de référence croisée qui permettent de détecter les prêts apparaissant dans plusieurs systèmes. Il se peut donc que, même si l'établissement de crédit faisait la programmation nécessaire pour trouver les emprunts consentis à de petites entreprises en vertu du Programme de la LPPE et sans recours au Programme dans tous leurs systèmes, ils ne seraient pas en mesure de produire un rapport fiable sans dédoublement ni lacune, ce qui explique qu'ils soient réticents à publier des données qu'il est impossible de rapprocher. De plus, si les prêteurs peuvent parfois indiquer dans leur système qu'un emprunt est consenti en vertu de la LPPE, ils ne font pas de même pour les autres emprunts consentis aux petites entreprises et il n'est donc pas possible de localiser ceux-ci sans chercher les emprunts par montant du prêt ou par taille d'entreprise (p. ex., recettes de l'entreprise).

Même si d'autres renseignements sur les petites entreprises qui empruntent en vertu de la LPPE et celles qui n'y ont pas recours sont plus fiables, il serait également très difficile d'y accéder étant donné que ces renseignements se trouvent en format imprimé dans les diverses succursales des prêteurs. Regrouper ces renseignements serait coûteux, nécessiterait probablement des centaines de jours-personnes pour parvenir à un échantillon suffisant de dossiers d'emprunteurs.²⁵ Cette approche ne serait pas viable s'il fallait l'utiliser de façon régulière.

Il faut ajouter à cela que les établissements de crédit seraient réticents à fournir à Industrie Canada des renseignements en plus de ceux qu'ils fournissent actuellement sur les formulaires d'enregistrement des prêts et de demandes de réclamations dans le cadre du Programme de la LPPE. Cela s'explique par leur devoir de fiduciaire à assurer la confidentialité des renseignements personnels de leurs clients en vertu de leur code de déontologie sur la protection des renseignements personnels. En vertu de ce code, les établissements de crédit sont tenus de protéger ces renseignements personnels des clients qui comprennent, mais sans s'y limiter, les noms de leurs clients, leur adresse, leur âge, leur sexe, leur numéro d'identification, leurs revenus, leur emploi, leurs biens, leurs dettes, l'origine de leurs fonds, leurs dossiers de

²⁵La cueillette de données pour l'étude de Allan Riding et George Haines réalisée en 1994 : *Recent Experience with the SBLA: Economic Impacts, Incrementality and Risk Profile Analysis*, a nécessité 116 jours-personnes pour un échantillon de 1 393 dossiers d'emprunteurs (page 2).

paiement, leurs références personnelles et leurs dossiers de santé.²⁶ De plus, il serait particulièrement difficile d'accéder à des renseignements additionnels sur les prêts consentis en vertu de la LPPE dans certains établissements de crédit parce que chacune de leur succursale est considérée comme une entité autonome et indépendante. C'est ainsi que les succursales de la Credit Union Central of Canada et de La Confédération des caisses populaires Desjardins du Québec sont, légalement, des entités distinctes. Il faudrait donc consulter de façon indépendante chacune d'elles pour espérer obtenir des données additionnelles sur ces prêts. Les établissements de crédit consultés ont cependant indiqué qu'ils envisageraient de fournir des renseignements additionnels sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE à Industrie Canada si un accord de divulgation de renseignements était ajouté au formulaire d'enregistrement des prêts en vertu de la LPPE que les emprunteurs auraient la possibilité de signer. Si l'emprunteur devait donner un tel accord par écrit, les établissements de crédit seraient plus ouverts à fournir les renseignements demandés. La majorité des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et qui ont été consultés se sont dit ouverts à signer un tel accord de divulgation au moment où ils font la demande du prêt, consentement qui autoriserait les établissements de crédit à fournir aux évaluateurs des renseignements qui pourraient leur permettre de dresser un profil composite des emprunteurs bénéficiant du Programme de la LPPE, en autant qu'ils soient assurés que ces évaluateurs assurent la confidentialité de ces renseignements.

Même s'il est actuellement difficile d'accéder aux données dont les prêteurs disposent sur les prêts consentis à de petites entreprises en vertu du Programme de la LPPE et sans recourir à celui-ci, les établissements de crédit semblent en voie de se doter de stocks de données d'ici deux à cinq ans, une fois qu'ils auront terminé leurs projets de l'an 2000. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets, ils envisagent d'examiner les données nécessaires pour éliminer les doublons de dossiers et les lacunes de données dans leur système multiple. On peut donc imaginer que, à l'avenir, ils disposeront de renseignements concordants sur les prêts commerciaux, y compris de données sur les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE. De plus, ils prennent aussi les mesures pour recueillir les renseignements comme les coûts opérationnels des activités de prêts, tenir à jour les profils d'entreprises qui empruntent (p. ex.,

²⁶ Association des banquiers canadiens, *Confidentialité - modèle de code, la protection des renseignements personnels des clients des banques*, novembre 1996.

activités, âge et recettes de l'entreprise) et des données démographiques sur les emprunteurs (âge, sexe) dans ces futurs stocks de données. Avec l'accord des prêteurs, ces stocks de données pourraient fournir des renseignements précieux pour faire rapport à l'avenir sur le rendement du Programme de la LPPE en permettant par exemple d'évaluer plus précisément l'accessibilité au financement dans le cadre du Programme de la LPPE et la mesure dans laquelle le Programme a des effets différentiels.

Outre ces projets de stocks de données, les établissements de crédit utilisent de plus en plus un système de notation de la solvabilité pour accorder des prêts commerciaux. Ce système consiste à attribuer une valeur numérique (la note de solvabilité) au demandeur d'un crédit qui indique la probabilité que celui-ci ait ou non un comportement risqué. Le comportement risqué est une mesure courante du défaut de remboursement ou de la radiation d'un compte. Les notes de crédit ou de solvabilité prédisent un comportement en faisant une comparaison entre les caractéristiques d'un demandeur et celles d'autres demandeurs qui ont eu un type donné de comportement. Cette note ou cette cote est obtenue en attribuant des points à un petit nombre d'éléments qui se sont révélés, par l'analyse, prédire le risque que l'emprunteur ait un comportement donné. Plus la note est élevée, et plus le risque est faible.²⁷ Certains établissements de crédit envisagent, sous forme de sous-produits du projet de notation de la solvabilité, de créer et de conserver une base de données de notation du crédit des principaux indicateurs de l'entreprise et de l'emprunteur concernant le crédit qui pourrait fournir des données très utiles pour analyser les taux de rendement des prêts. ***On recommande qu'Industrie Canada consulte les établissements de crédit sur leurs bases de données et sur leurs projets de détermination de la solvabilité afin de déterminer les possibilités de conclure éventuellement des ententes de partenariat quand ces sources de données pourraient servir à l'avenir à faire rapport sur le rendement du Programme de la LPPE.***

Les établissements de crédit consultés ont relevé des lacunes précises de données qu'ils jugent important qu'Industrie Canada comble pour les aider à améliorer la prestation de leurs services et la gestion de leurs prêts consentis en vertu de la LPPE. Ils aimeraient que le Ministère fournisse à chaque établissement de crédit des mises à jour plus régulières des renseignements suivants :

²⁷Price Waterhouse, *Overview of Credit Scoring for Commercial Banking*, août 1997.

- le nombre et le taux de réclamations des emprunteurs rejetés avec les motifs, la région et le secteur d'activité par rapport aux autres prêteurs participants;
- le nombre de réclamations versées aux prêteurs, sur une base comparative;
- le nombre de prêts consentis par les prêteurs enregistrés par secteur, par rapport aux autres prêteurs participants;
- le niveau des réserves de prêt pour le Programme de la LPPE du prêteur, sur une base trimestrielle;
- le nombre et le montant des réclamations présentées par le prêteur; et
- le nombre et le montant des réclamations versées au prêteur.

Manque de disponibilité des numéros de téléphone des emprunteurs qui ont bénéficié du Programme de la LPPE

Comme on l'a indiqué précédemment, il n'est pas facile de se procurer les numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE. S'il est toujours possible de chercher leurs numéros de téléphone ou d'acheter des bases de données sur les petites entreprises, cette approche serait coûteuse et prendrait beaucoup de temps. ***On recommande qu'industrie Canada envisage de demander aux établissements de crédit de fournir les numéros de téléphone des emprunteurs sur les formulaires d'enregistrement des prêts de la LPPE.*** Les numéros de téléphone pourraient être entrés dans les bases de données de la LPPE et seraient alors facilement accessibles pour sélectionner les emprunteurs à qui on demanderait de participer aux enquêtes nécessaires pour faire rapport sur les mesures de rendement du Programme. Les prêteurs consultés ont indiqué qu'ils pourraient envisager de fournir ces renseignements sur les formulaires d'enregistrement des prêts, en autant qu'un espace soit prévu sur ces formulaires pour que les emprunteurs consentent par écrit à la divulgation de ces renseignements. Les emprunteurs consultés ont également déclaré qu'ils ne voyaient pas de raison de s'opposer à fournir leur numéro de téléphone sur le formulaire de demande de prêt.

Insuffisances des données actuelles sur les activités des entreprises

Actuellement, le niveau d'information qui concerne les activités d'affaires de l'emprunteur bénéficiant du Programme de la LPPE est fonction des 18 normes à deux chiffres de la

Classification type des industries. À ce niveau d'agrégation, les lacunes sont particulièrement manifestes dans la catégorie des «autres industries de service» qui ne précise pas clairement le type d'activité de la majorité des entreprises qui empruntent avec l'aide du Programme de la LPPE.²⁸ C'est ainsi que durant l'exercice 1996-1997, le montant des prêts entrés dans cette catégorie a été de 418 046 830 \$.²⁹ ***Afin de mieux cerner les types d'emprunteurs bénéficiant de prêts consentis en vertu de la LPPE et de fournir suffisamment de renseignements pour aborder certains problèmes posés par les indicateurs de rendement, on recommande que le code soit décomposé en niveaux d'activité plus précis.*** En plus, les formulaires d'enregistrement des prêts pourraient fournir des renseignements plus détaillés sur les secteurs en croissance comme les secteurs du savoir. ***On recommande également qu'Industrie Canada envisage d'utiliser les codes de classification types des industries utilisés dans l'enquête annuelle de Thompson et Lightstone, Small and Medium Sized Businesses in Canada: An Ongoing Perspective of their Needs, Expectations and Satisfaction with Financial Institutions parrainée par l'Association des banquiers canadiens.*** Cette enquête mentionne les activités du secteur du savoir au niveau de décomposition à quatre chiffres comme par exemple pièces et composants électroniques, télécommunications et équipement et services informatiques.³⁰ En plus, Industrie Canada pourrait en profiter pour demander sur les formulaires d'enregistrement des prêts des renseignements concernant les professions des emprunteurs profitant du Programme de la LPPE. Cela contribuerait à permettre de disposer de profils plus complets sur les activités d'affaires des emprunteurs.

La surcharge imposée à l'Administration du Programme et aux petites entreprises

Les exigences additionnelles de contrôle et de rapport mentionnées au Tableau 13 imposeront probablement une charge additionnelle à l'Administration du Programme ainsi qu'aux personnes auprès de qui on voudra recueillir des données (c.-à-d., les emprunteurs ayant eu recours au Programme de la LPPE et les autres petites entreprises). Il serait donc important de consulter les représentants de l'Administration de la LPPE pour discuter des nouveaux besoins et évaluer les

²⁸Formulaire d'enregistrement des prêts aux petites entreprises d'Industrie Canada, 26 juillet 1996.

²⁹Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, Rapport annuel des activités pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 1997*, p. 11.

³⁰Thompson Lightstone & Company Ltd., *Small and Medium Sized Businesses in Canada: An Ongoing Perspective of Their Needs, Expectations and Satisfaction with Financial Institutions*, 1997.

effets que la cueillette et le rapport sur des renseignements additionnels pourraient avoir sur les ressources et sur la charge de travail. La cueillette de données auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE, et d'autres petites entreprises, imposera également à ces organismes une surcharge qu'il ne faut pas négliger. De façon idéale, la cueillette de données auprès des emprunteurs ayant eu recours au Programme de la LPPE pourrait se faire chaque année pour respecter les exigences de rapport annuel, et tous les deux auprès des autres petites entreprises. Il est bon de préciser que la surcharge ne sera pas aussi importante si on ne monte pas une base de données longitudinale étant donné que les enquêtes seront faites auprès d'un échantillon différent de répondants chaque année. Toutefois, si on devait décider de se doter d'une base de données longitudinale, il faudrait alors réaliser des enquêtes auprès du même échantillon de répondants sur une période de temps donnée pour que la base de données soit vraiment longitudinale. Cela constituerait une charge additionnelle manifeste pour les répondants dont il faudrait s'occuper pour limiter l'effet d'attrition. Une façon d'y parvenir est d'avoir un questionnaire aussi court que possible et facile à remplir. Il serait dans ce cas très important de mettre à l'essai un instrument d'enquête pour s'assurer qu'il ne représente pas une surcharge excessive pour les répondants. On pourrait envisager d'inciter les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE, et les autres petites entreprises, qui acceptent de participer à une enquête longitudinale en leur remettant par exemple un aperçu des résultats de l'enquête. Une autre façon de réduire la surcharge de travail imposée de cette façon aux répondants serait de réaliser l'enquête auprès des bénéficiaires du Programme de la LPPE tous les deux ans seulement (au lieu de tous les ans) pour mettre à jour la base de données longitudinale.

6.0 Approche à l'évaluation

Cette section du rapport présente le calendrier proposé pour l'évaluation à venir du Programme de la LPPE, traite des diverses solutions méthodologiques qui pourraient servir à procéder à cette évaluation ainsi que des difficultés prévues, présente le chemin critique pour réaliser l'évaluation et souligne le niveau d'effort qui sera probablement nécessaire pour la mener à bien.

6.1 Calendrier d'évaluation

Le Programme de la LPPE a été prolongé pour une autre année à compter d'avril 1998. En faisant l'hypothèse qu'il soit encore prolongé après 1998, ***on recommande que l'évaluation finale du Programme de la LPPE ait lieu en l'an 2003.*** Cela permettrait de disposer de suffisamment de temps pour réaliser l'évaluation afin de contribuer à la décision de renouvellement du Programme et de permettre d'observer les effets des modifications qui auraient pu y être apportées. Il serait également avantageux de réaliser une évaluation intermédiaire une fois que les modifications au Programme ont été mises en œuvre pour évaluer comment le Programme se comporte dans des domaines importants comme l'accessibilité, l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts, les effets sur la création, la conservation et la suppression d'emploi et l'efficience et l'efficacité. ***Une évaluation intermédiaire, réalisée en 2000-2001, permettrait un contrôle intermédiaire du Programme et d'y apporter éventuellement des ajustements.***

6.2 Méthodologie

Cette section décrit les diverses méthodes de recherche et sources d'information qui pourraient servir à réaliser l'évaluation à venir du Programme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette section du rapport a été divisée en sous-sections qui présentent chacune une solution (de base, améliorée ou refondue) pour réaliser l'évaluation. On présente les avantages de chaque solution, ainsi que ses inconvénients, en précisant dans quels cas il convient d'utiliser cette solution (c.-à-d., l'évaluation intermédiaire ou finale). Les deux dernières sous-sections décrivent les sources éventuelles d'information qui pourraient servir au moment de la réalisation de ces

évaluations.

Le Tableau 14, ci-dessous, donne un aperçu des méthodes de recherche allant de pair avec chaque solution. Ces méthodes et les sources d'information à utiliser pour répondre à chacune des questions d'évaluation sont présentées au Tableau 15, dans les pages suivantes, à titre de référence.

Tableau 14 - Aperçu des diverses approches proposées

Méthode de recherche	Solution 1 Approche de base	Solution 2 Approche améliorée	Solution 3 Approche complètement améliorée
Étude de documents et de la littérature	✓	✓	✓
Bases de données de la LPPE	✓	✓	✓
Entrevues	✓ 25 entrevues	✓ 35 entrevues	✓ 45 entrevues
Enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE	✓ 380 questionnaires d'enquête remplis dans un échantillon non stratifié	✓ 380 questionnaires d'enquête remplis dans un échantillon non stratifié	✓ 1 900 questionnaires d'enquête remplis dans un échantillon stratifié par région*
Étude de programmes comparables		✓	✓
Enquête auprès de petites entreprises		✓ 380 questionnaires d'enquête dans un échantillon stratifié	✓ 1 900 questionnaires d'enquête remplis dans un échantillon stratifié par région*
Études de cas			✓ 10 études de cas
Base de données longitudinale	continuel - à utiliser comme source d'information		
Modèle de prévision de la LPPE	continuel - à utiliser comme source d'information		

*En faisant l'hypothèse de 5 régions (5 régions X 380 par région = 1 900)

Tableau 15 - Questions d'évaluation par méthodes de recherche et sources d'information

Questions éventuelles d'évaluation	Étude de la documentation et de la littérature	Bases de données de la LPPE	Entrevues	Enquête auprès des emprunteurs - LPPE	Étude d'autres programmes de prêt	Enquête auprès des petites entreprises	Études de cas	Modèle de prévision de la LPPE	Bases de données longitudinales
1.1 L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?	✓		✓			✓			
1.2 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?	✓	✓	✓	✓		✓	✓		
2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)? (p. ex., proportion des prêts à effet différentiel complet - des prêts qui n'auraient pas été consentis en l'absence du Programme, proportion des prêts à effet différentiel partiel - prêts qui auraient été consentis mais pas aux mêmes conditions (coûts, montant et durée des prêts))	✓	✓	✓	✓		✓	✓		✓
2.2 Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?		✓	✓	✓			✓		
2.3 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE a-t-il des répercussions sur les pratiques de prêt des institutions financières?		✓	✓						

Questions éventuelles d'évaluation	Étude de la documentation et de la littérature	Bases de données de la LPPE	Entrevues	Enquête auprès des emprunteurs - LPPE	Étude d'autres programmes de prêt	Enquête auprès des petites entreprises	Études de cas	Modèle de prévision de la LPPE	Bases de données longitudinales
2.4 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte? ³¹ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?	✓	✓		✓			✓		✓
2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?	✓			✓			✓		✓
2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?	✓	✓	✓					✓	
3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficience et l'efficacité de sa gestion?		✓	✓		✓				

³¹ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

Questions éventuelles d'évaluation	Étude de la documentation et de la littérature	Bases de données de la LPPE	Entrevues	Enquête auprès des emprunteurs - LPPE	Étude d'autres programmes de prêt	Enquête auprès des petites entreprises	Études de cas	Modèle de prévision de la LPPE	Bases de données longitudinales
3.2 Dans quelle mesure les petites entreprises ont-elles connaissance du Programme de la LPPE? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils qu'ils participent au Programme? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils que leurs emprunts sont garantis par le gouvernement fédéral?			✓	✓		✓			
3.3 Dans quelle mesure les prêteurs ont-ils une bonne connaissance et une bonne compréhension de la LPPE et de son règlement d'application? Dans quelle mesure la Loi et son règlement sont-ils appliqués par les prêteurs?	✓		✓						
3.4 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE dédouble ou complète d'autres programmes (p. ex., d'autres programmes offerts par des ministères ou des organismes du gouvernement fédéral, par le secteur privé, par les gouvernements provinciaux)?	✓		✓		✓				
4.1 Faut-il encore que le gouvernement fédéral soit impliqué dans le Programme de la LPPE? Un autre organisme devrait-il jouer un rôle dans la gestion du Programme?	✓		✓		✓				

Questions éventuelles d'évaluation	Étude de la documentation et de la littérature	Bases de données de la LPPE	Entrevues	Enquête auprès des emprunteurs - LPPE	Étude d'autres programmes de prêt	Enquête auprès des petites entreprises	Études de cas	Modèle de prévision de la LPPE	Bases de données longitudinales
4.2 Y a-t-il d'autres façons de mettre en œuvre le Programme de la LPPE pour mieux répondre à ses objectifs?	✓		✓		✓				
5.1 Dans quelle mesure les modifications apportées au Programme ont-elles eu des effets sur le taux de participation au Programme?		✓							
5.2 Ces modifications ont-elles eu d'autres effets?			✓						

6.2.1 Solution 1 - Approche de base

L'approche de base à l'évaluation comprend les méthodes de recherche suivantes :

- étude de la documentation et de la littérature;
- examen des bases de données de la LPPE;
- entrevues avec les intervenants et les principales personnes interrogées; et
- enquête auprès des emprunteurs ayant profité du Programme de la LPPE.

Cette approche de base, tout en étant simple, offre l'avantage de couvrir toutes les questions concernant l'évaluation tout en minimisant les coûts. Elle combine également des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives, permet d'avoir une combinaison de preuves tangibles et intuitives pour l'évaluation. Son inconvénient le plus marqué, ou sa faiblesse, est que, du fait de sa simplicité, elle n'offre pas la possibilité d'étudier les questions de façon aussi détaillée et d'un aussi grand nombre de points de vue que les approches plus sophistiquées présentées ci-dessous. À cause de cet inconvénient, elle conviendrait mieux pour l'évaluation intermédiaire alors qu'il s'agira de cerner les ajustements éventuels à apporter au Programme au lieu de l'évaluer dans son ensemble.

Le reste de cette sous-section décrit chacune des méthodes de recherche qu'on propose d'utiliser avec l'approche de base.

6.2.1.1 Étude de la documentation et de la littérature

Il faudrait étudier les documents existants sur le Programme de la LPPE (p. ex., rapports annuels, études antérieures, profil du programme) au début de l'évaluation pour s'assurer que le consultant a une compréhension détaillée du Programme, y compris de son histoire et des modifications récentes, avant de vouloir raffiner l'approche proposée dans ce document et d'élaborer des instruments de recherche.

Dans le cadre de cette approche de base, il faudrait également se pencher sur des sources d'information secondaires pour répondre aux questions d'évaluation suivantes :

- 1.1 L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?** Cette question d'évaluation tentera de répondre à

deux sous-questions de base : l'obtention du financement préoccupe-t-elle les petites entreprises et y a-t-il des lacunes sur le marché du financement que le Programme comble? On peut avoir recours à quantité de sources d'information pour déterminer si les petites entreprises déclarent que le financement est un problème et pour connaître le type de financement dont elles ont besoin. Par exemple, l'Association des banquiers canadiens, en collaboration avec Thompson and Lightstone, réalise une enquête annuelle auprès des petites entreprises dans le cadre de laquelle on leur pose des questions sur les sujets qui affectent les entreprises aujourd'hui. En plus, la publication trimestrielle de l'Association des banquiers canadiens, *Le crédit aux entreprises dans les grandes banques*, donne un aperçu du niveau de financement par emprunt des petites entreprises. Parmi les autres sources secondaires d'information qui pourraient servir à cette fin, on peut mentionner l'enquête que réalise tous les trois ans la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les micro-analyses de Statistique Canada et une étude du Conference Board du Canada en cours de réalisation qui se penchent sur le rationnel du Programme. On pourrait également passer en revue les bases de données des bibliothèques pour relever les articles pertinents publiés récemment.

- 1.2 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?** Cette question découle de la précédente puisque, même si l'objectif principal du Programme de la LPPE, qui consiste à accroître la disponibilité du financement pour les petites entreprises peut être encore pertinent, il n'en est pas moins important de déterminer si les types de prêts consentis aux petites entreprises en vertu du Programme de la LPPE sont réellement ceux dont elles ont besoin. On sait par exemple que le Programme ne permet que le financement des immobilisations.³² Il se pourrait fort bien que dans l'économie d'aujourd'hui, dans laquelle les secteurs des services, du savoir et de l'information prennent de plus en plus d'importance, que le financement des immobilisations ne réponde plus aux besoins réels des petites entreprises. Il serait alors important d'examiner d'autres documents afin de déterminer quels sont les secteurs importants et en croissance de l'économie canadienne au moment de l'évaluation, de préciser les types de financement dont ont besoin les petites entreprises de ces secteurs et de déterminer si les prêts offerts en vertu du Programme de la LPPE répondent aux besoins de ces petites entreprises.
- 2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?** Les études réalisées antérieurement, qui se sont penchées sur les effets différentiels du Programme, comme l'étude d'Allan Riding de 1996, devraient être passées en revue pour mieux situer le contexte de cette question d'évaluation.
- 2.4 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte?³³ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?** Les renseignements obtenus auprès de sources secondaires pourraient servir à définir le contexte des réponses à cette question d'évaluation. C'est ainsi que s'il est important de connaître l'évaluation du nombre d'emplois créés parce que des prêts ont été consentis en vertu du Programme

³²Au moment de la création du Programme, en 1961, l'économie canadienne reposait beaucoup plus sur le secteur de la transformation.

³³ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

de la LPPE, l'utilité de cette information est, en elle-même, limitée. Il serait également important de situer cette information de façon relative en la comparant au nombre moyen d'emplois créés par les autres petites entreprises sur une période de temps donnée.

- 2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?** Comme pour la question précédente, les renseignements recueillis auprès de sources d'information secondaires sur le secteur des petites entreprises au Canada pourraient servir de base pour comparer les résultats obtenus par les petites entreprises qui ont obtenu un prêt en vertu du Programme de la LPPE et les autres petites entreprises du Canada.
- 2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?** Les études réalisées auparavant, comme celles d'Allan Riding, de KPMG et d'Informètrica, devraient être examinées pour situer le contexte de cette question.
- 3.3 Dans quelle mesure les prêteurs ont-ils une bonne connaissance et une bonne compréhension de la LPPE et de son règlement d'application?** Les évaluateurs devraient étudier les documents pertinents, en particulier le texte de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et de son règlement d'application, ainsi que le Guide des prêteurs, pour s'assurer qu'ils connaissent et comprennent bien la Loi et son règlement d'application, ainsi que les lignes directrices sur les prêts avant de procéder à toute entrevue.
- 3.4 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE dédouble ou complète d'autres programmes?** Il faudrait passer en revue la littérature pour relever toute étude antérieure qui aurait traité de la complémentarité ou du dédoublement du Programme de la LPPE avec d'autres programmes de prêt comparables (p. ex., l'étude du Conference Board de mai 1998).
- 4.1 Faut-il encore que le gouvernement fédéral soit impliqué dans le Programme de la LPPE? Un autre organisme devrait-il jouer un rôle dans la gestion du Programme?** Le rapport Norton, publié en 1996, a étudié de façon très détaillée diverses solutions pour le Programme de la LPPE. Ce rapport, ainsi que d'autres études pertinentes qui pourraient être faites d'ici le moment de l'évaluation (p. ex., l'étude du Conference Board du Canada qui est en cours) devraient faire l'objet d'une étude attentive.
- 4.2 Y a-t-il d'autres façons de mettre en œuvre le Programme de la LPPE pour mieux répondre à ses objectifs?** Il faut étudier les études réalisées antérieurement (p. ex., le rapport Norton de mars 1996) pour trouver les autres solutions éventuelles à la mise en œuvre du Programme de la LPPE.

En plus d'étudier la documentation et la littérature pour répondre à des questions précises d'évaluation, on pourrait aussi utiliser certaines sources d'information secondaires pour situer le contexte, comme par exemple préciser la situation de l'économie canadienne et le rôle joué par les petites entreprises dans celle-ci, à des fins d'évaluation.

6.2.1.2 Examen des bases de données de la LPPE

Les bases de données de la LPPE constituent une source d'information qui peut servir d'intrant pour les indicateurs de rendement pour des questions précises d'évaluation ainsi que pour élaborer un profil des emprunteurs bénéficiant du Programme de la LPPE. Les questions d'évaluation pour lesquelles ces bases de données pourraient servir de source d'information sont les suivantes :

- 1.2 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?
- 2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?
- 2.2 Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?
- 2.3 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE a-t-il des répercussions sur les pratiques de prêt des institutions financières?
- 2.4 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte?³⁴ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?
- 2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?
- 3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficacité et l'efficacité de sa gestion?
- 5.1 Dans quelle mesure les modifications apportées au Programme ont-elles eu des effets sur le taux de participation au Programme?

Il faut mentionner que les bases de données de la LPPE ne serviraient pas uniquement à répondre aux questions d'évaluation, mais constitueraient également une source d'information pour identifier les emprunteurs participant à l'enquête et aux études de cas.

6.2.1.3 Entrevues auprès des intervenants et des principales personnes interrogées

Ces entrevues relèvent des méthodes de recherche qualitatives. Les renseignements recueillis au moyen des entrevues reposeraient donc sur des opinions et des perceptions par opposition à des

³⁴ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

faits concrets. À cause de leur nature plus intuitive, les renseignements qualitatifs ne suffisent pas à répondre à un certain nombre de questions d'évaluation. Toutefois, ce type d'information peut, pour certaines questions, se révéler le seul disponible. De plus, les renseignements qualitatifs peuvent venir compléter des chiffres et des statistiques en y ajoutant une dimension plus qualitative. C'est ainsi que si des renseignements anecdotiques ne permettent pas en soi de parvenir à des conclusions sur une question donnée, ils peuvent servir pour illustrer une réalité ou des chiffres.

Pour réaliser l'évaluation du Programme de la LPPE, il faudrait réaliser des entrevues avec les intervenants et les personnes concernées des catégories suivantes :

- les représentants des ministères et des organismes du gouvernement fédéral;
- les représentants du Programme de la LPPE;
- les associations (p. ex., l'Association des banquiers canadiens, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante);
- les établissements de crédit qui participent au Programme;
- des spécialistes du milieu universitaire;
- des investisseurs privés;
- des représentants d'autres programmes de prêt;
- des représentants des gouvernements provinciaux; et
- des représentants du secteur privé.

Les entrevues avec des représentants de ces groupes devraient permettre de recueillir leurs opinions et leurs perceptions sur les questions d'évaluation présentées ci-dessous. Les groupes à interroger sur chacune des questions d'évaluation sont indiqués au tableau de l'**Annexe E**. On propose de réaliser environ 25 entrevues, réparties entre les groupes précités ci-dessus, dans le cadre de l'approche de base.

1.1 L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?

1.2 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?

2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le

- seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?**
- 2.2** Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?
 - 2.3** Dans quelle mesure le Programme de la LPPE a-t-il des répercussions sur les pratiques de prêt des institutions financières?
 - 2.6** Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?
 - 3.1** Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficacité et l'efficacité de sa gestion?
 - 3.2** Dans quelle mesure les petites entreprises ont-elles connaissance du Programme de la LPPE? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils qu'ils participent au Programme? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils que leurs emprunts sont garantis par le gouvernement fédéral?
 - 3.3** Dans quelle mesure les prêteurs ont-ils une bonne connaissance et une bonne compréhension de la LPPE et de son règlement d'application? Dans quelle mesure la Loi et son règlement sont-ils appliqués par les prêteurs?
 - 3.4** Dans quelle mesure le Programme de la LPPE dédouble ou complète d'autres programmes (p. ex., d'autres programmes offerts par des ministères ou des organismes du gouvernement fédéral, par le secteur privé, par les gouvernements provinciaux)?
 - 4.1** Faut-il encore que le gouvernement fédéral soit impliqué dans le Programme de la LPPE? Un autre organisme devrait-il jouer un rôle dans la gestion du Programme?
 - 4.2** Y a-t-il d'autres façons de mettre en œuvre le Programme de la LPPE pour mieux répondre à ses objectifs?
 - 5.2** Ces modifications ont-elles eu d'autres effets?

Les questions d'évaluation ci-dessus traitent des grands thèmes à aborder au moment de l'évaluation. Il faudra les aborder de façon plus détaillée à l'aide de questions additionnelles et plus précises qui seront intégrées aux guides d'entrevue.

6.2.1.4 Enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE

Au sens large, une enquête est une façon de recueillir de l'information, essentiellement de nature quantitative, sur des questions précises auprès d'une population qui présente un intérêt donné. De façon traditionnelle, on ne réalise l'enquête qu'auprès d'un échantillon de cette population, à

moins que le nombre de ses représentants soit suffisamment faible pour permettre de faire un recensement. Une enquête peut être représentative ou non. Contrairement à celles qui ne sont pas représentatives, celles qui le sont donnent des résultats qui peuvent être extrapolés à l'ensemble de la population à l'étude. Cette représentation peut être assurée à un certain nombre de niveaux (p. ex., au niveau provincial, au niveau sectoriel). Toutefois, plus le nombre de dimensions dans lesquelles on veut que l'enquête soit représentative est élevé et plus l'échantillon doit être important.

En règle générale, les enquêtes sont réalisées en personne, par téléphone ou par courrier (Internet est une méthode relativement récente pour faire remplir des questionnaires d'enquête). Les coûts des enquêtes réalisées en personne sont plus souvent qu'autrement prohibitifs (selon la taille de l'échantillon voulue) et font que cette solution n'est pas retenue pour de nombreuses enquêtes. La solution privilégiée est le courrier ou le téléphone. Si les enquêtes par courrier sont en général moins coûteuses que les enquêtes par téléphone, leur taux de réponse sera beaucoup plus faible. Elles offrent par contre la possibilité aux répondants de réfléchir à leurs réponses et de faire des recherches dans les cas où on leur demande des chiffres (p. ex., chiffres de ventes et de profit d'une année donnée). Par contre, la présence de l'intervieweur à l'autre bout de la ligne dans le cas des enquêtes téléphoniques offre la possibilité de se faire préciser la signification d'une question donnée. La méthode à utiliser pour réaliser l'enquête auprès des petites entreprises, au moment de l'évaluation, devra tenir compte de ces considérations.

Au cours de l'exercice 1996-1997, 30 765 emprunteurs ont eu recours au Programme de la LPPE.³⁵ Étant donné ce chiffre, un échantillon d'environ 380 répondants donne des résultats à un niveau de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de plus ou moins 5 %. On fait ici l'hypothèse qu'il n'y aurait aucune stratification (c.-à-d., par province, par secteur d'activité ou par taille d'entreprise). On propose d'ailleurs de réaliser une enquête non stratifiée avec l'approche de base étant donné que cela est moins coûteux.

L'enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE aurait pour objet d'obtenir d'eux directement des renseignements sur des questions comme les effets sur la création d'emploi et le rendement, et sur le niveau de sensibilisation, mais également de compléter les renseignements disponibles dans les bases de données de la LPPE et de contribuer à l'élaboration d'une base de données longitudinale. De façon plus précise, l'enquête

³⁵ Loi sur les prêts aux petites entreprises, rapport annuel des activités pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 1997.

après des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE servirait à répondre aux questions d'évaluation suivantes :

- 1.1 L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?** Étant donné qu'il est probable que l'information sur cette question sera disponible auprès de sources secondaires au moment de l'évaluation, une enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE servirait à compléter les renseignements obtenus de ces sources.
- 1.2 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?** La réalisation d'une enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE permettrait de déterminer, en fonction des réactions des répondants, la mesure dans laquelle le financement reçu dans le cadre du Programme a répondu à leurs besoins ou de savoir si un financement des éléments intangibles leur aurait été plus utile.
- 2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?** L'enquête auprès des petites entreprises permettra aux évaluateurs de déterminer si les répondants de l'enquête estiment qu'ils auraient obtenu le prêt en l'absence du Programme de la LPPE. Dans certains cas, il peut s'agir d'une question de perception (en particulier pour les emprunteurs qui n'ont pas conscience qu'ils ont obtenu un prêt en vertu de la LPPE). Toutefois, si on demande aux répondants d'indiquer le taux de leurs demandes de prêt qui ont été rejetées pour d'autres moyens de financement avant de se voir consentir un prêt en vertu du Programme de la LPPE, on obtiendrait une indication de l'effet différentiel du Programme.
- 2.2 Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?** Dans le cas de cette question d'évaluation, l'enquête servira à compléter les renseignements recueillis dans les bases de données de la LPPE et à dresser un profil des emprunteurs bénéficiant du Programme. Ce profil pourrait ensuite servir à déterminer s'il y a des écarts importants dans l'accès au Programme en fonction d'éléments comme le secteur d'activité de l'entreprise, l'endroit où elle est implantée (région urbaine ou rurale), l'âge ou les recettes de l'entreprise, la structure de propriété et l'âge du propriétaire.
- 2.4 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte?³⁶ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?** L'enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE permettrait de demander aux répondants dans quelle mesure, en fonction de leur évaluation personnelle, le prêt qu'ils ont obtenu en vertu du Programme leur a permis de créer ou de conserver des emplois, et la mesure dans laquelle il a entraîné des suppressions d'emplois au sein de leur propre organisation (par exemple, en remplaçant certains travailleurs par de l'équipement). En posant la question aux emprunteurs un certain temps après qu'ils aient obtenu leur prêt, cela compense pour le manque de fiabilité éventuel des prévisions données au moment

³⁶ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

de la demande. Cette enquête pourrait également servir à demander aux répondants dans quelle mesure ils estiment que le fait qu'ils aient obtenu un prêt en vertu de la LPPE a permis de créer, de conserver ou de supprimer des emplois dans d'autres organisations (p. ex., chez des fournisseurs ou chez des concurrents).

2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises? L'enquête permettrait d'obtenir de la part des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE des évaluations sur la mesure dans laquelle ils estiment que leurs prêts consentis en vertu de la LPPE leur ont permis d'améliorer leur rendement dans des domaines comme ceux de la productivité, des coûts de production, des exportations, des investissements de l'entreprise, des ventes et des profits, de la recherche et du développement et de la conception des produits.

3.2 Dans quelle mesure les petites entreprises ont-elles connaissance du Programme de la LPPE? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils qu'ils participent au Programme? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils que leurs emprunts sont garantis par le gouvernement fédéral? L'enquête permettra de demander aux répondants s'ils savent qu'ils ont obtenu un prêt en vertu de la LPPE et que ce prêt est garanti par le gouvernement fédéral. Comme il est possible que les répondants aient plus d'un prêt avec plus d'une institution financière, il sera essentiel d'être très précis dans la formulation de la question pour éviter toute confusion au sujet du prêt en question. Les résultats de l'enquête aideront à déterminer s'il faut améliorer d'une façon quelconque la visibilité du Programme.

6.2.2 Solution 2 - Approche améliorée

Cette approche améliorée fera appel à toutes les méthodes de recherche présentées dans l'approche de base, plus un examen des programmes similaires et une enquête auprès des petites entreprises. On propose également que le nombre d'entrevues réalisées avec cette approche soit porté de 25 à 35. Cette solution offre l'avantage que l'examen de programmes similaires et l'enquête auprès des petites entreprises donneront de la profondeur à l'évaluation en complétant ou en améliorant les renseignements recueillis auprès d'autres sources.

L'inconvénient de cette solution est que le coût de l'évaluation pourrait augmenter pour conférer une valeur ajoutée à un nombre limité de questions d'évaluation qu'il serait possible d'aborder en utilisant d'autres sources d'information.

Si on recommande d'utiliser la gamme complète des méthodes de recherche au moment de l'évaluation finale (voir Section 6.2.3 sur l'approche complètement améliorée), l'approche améliorée pourrait servir à la réalisation des évaluations intermédiaires ou finales.⁹

6.2.2.1 Examen des autres programmes de prêt

On pourrait procéder à un examen des autres programmes de prêt destinés à répondre aux besoins des petites entreprises afin d'évaluer la rentabilité et l'efficience du Programme de la LPPE par rapport à des programmes similaires et pour déterminer dans quelle mesure le Programme dédouble ou complète d'autres programmes existants. On pourrait ensuite indiquer s'il y a d'autres façons de gérer et de mettre en œuvre le Programme. De façon plus précise, les questions d'évaluation à étudier lors de l'examen d'autres programmes de prêt sont les suivantes :

- 3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'Administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficience et l'efficacité de sa gestion?**

- 3.4 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE dédouble ou complète d'autres programmes (p. ex., d'autres programmes offerts par des ministères ou des organismes du gouvernement fédéral, par le secteur privé, par les gouvernements provinciaux)?**

- 4.1 Faut-il encore que le gouvernement fédéral soit impliqué dans le Programme de la LPPE? Un autre organisme devrait-il jouer un rôle dans la gestion du Programme?**

- 4.2 Y a-t-il d'autres façons de mettre en œuvre le Programme de la LPPE pour mieux répondre à ses objectifs?**

Cet examen devrait porter à la fois sur les programmes mis en œuvre par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux, ainsi que par le secteur privé, sans négliger des programmes comparables disponibles dans d'autres pays.

6.2.2.2 Enquête auprès des petites entreprises

Étant donné qu'il y a environ 904 800 petites entreprises au Canada (moins de 50 employés, chiffres de 1996³⁷), une enquête réalisée auprès d'environ 380 d'entre elles donnerait des résultats avec un niveau de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de plus ou moins 5 %, en faisant l'hypothèse qu'il n'y ait pas de stratification (p. ex., par province).

En règle générale, cette enquête auprès des petites entreprises est destinée à compléter les renseignements obtenus par l'étude de la documentation et de la littérature ou à faire des comparaisons entre les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et la population

³⁷Statistique Canada, Base de données du registre des entreprises

plus large des petites entreprises. Réalisée tous les deux ans, cette enquête pourrait également contribuer à alimenter la base de données longitudinale si celle-ci devait être créée (voir Section 6.2.4.2). De façon plus précise, l'enquête auprès des petites entreprises pourrait servir à répondre aux questions d'évaluation suivantes :

- 1.1 **L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?** Comme il est probable que des renseignements sur cette question pourront être obtenus de sources secondaires au moment de l'évaluation, une enquête auprès des petites entreprises servirait à compléter les renseignements obtenus auprès de ces sources sur la mesure dans laquelle les entreprises indiquent que le financement est une préoccupation. Cette enquête constituerait donc ici un élément optionnel qui conférerait une valeur ajoutée à cette question précise.
- 1.2 **Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?** Comme pour la question d'évaluation précédente, pour laquelle des renseignements devraient être disponibles auprès de sources secondaires, les résultats d'une enquête auprès des petites entreprises pourraient servir à compléter les renseignements recueillis lors de l'étude de la documentation et de la littérature pour déterminer le type de financement dont ont besoin les petites entreprises.
- 2.1 **Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?** Les résultats d'une enquête auprès des petites entreprises pourraient être comparés aux renseignements disponibles sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE, ou recueillis auprès d'eux. Si, par exemple, les résultats de l'enquête révèlent que des entreprises avec un profil comparable à ceux des entreprises ayant eu recours à la LPPE ont été en mesure d'obtenir des prêts par d'autres moyens que le Programme de la LPPE, on pourrait alors mettre en question les effets différentiels du Programme.
- 3.2 **Dans quelle mesure les petites entreprises ont-elles connaissance du Programme de la LPPE?** Il faudrait proposer aux dirigeants des petites entreprises une ou plusieurs questions sur le niveau de connaissance qu'ils ont du Programme afin d'évaluer s'il est nécessaire d'accroître ou d'améliorer les efforts de promotion. Cela serait particulièrement utile pour apprécier les niveaux de sensibilisation en fonction de facteurs comme la taille et l'âge de l'entreprise, son emplacement et le secteur d'activité auquel elle appartient.

6.2.3 Solution 3 - Approche complètement améliorée

L'approche complètement améliorée utilise les méthodes de recherche présentées pour l'option 2 ainsi que des études de cas des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE (10 études proposées). On propose également que, avec cette approche, le nombre d'entrevues soit porté à 45 et que les enquêtes soient stratifiées au niveau régional. Une telle stratification porterait le nombre de questionnaires remplis nécessaires de 380 à 1 900 par enquête.

L'avantage de cette solution est que les études de cas permettraient à l'équipe de consultation de recueillir des renseignements détaillés sur certaines questions d'évaluation qu'il serait difficile de traiter en utilisant l'approche des enquêtes (p. ex., les effets sur la création, la conservation et la suppression des emplois et sur le rendement des emprunteurs). La stratification des enquêtes permettrait également de recueillir des renseignements statistiquement significatifs au niveau régional, ce qui n'est pas le cas de l'approche de base et de l'approche améliorée. L'inconvénient de cette solution, outre les coûts additionnels qu'elle entraîne, est que le temps nécessaire pour réaliser une enquête approfondie serait sensiblement plus long qu'avec les deux autres approches.

Nous recommandons d'utiliser l'approche complètement améliorée au moment de l'évaluation finale du Programme de la LPPE parce que c'est la plus complète.

6.2.3.1 Études de cas des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE

Les études de cas sont des études en profondeur d'un nombre limité de cas présentant un intérêt. En étudiant un petit nombre de projets ou d'activités en détail, et en recueillant des éléments tangibles et des renseignements qualitatifs de plusieurs sources, les études de cas permettent de contribuer d'une façon unique à de nombreuses évaluations de programme. En ce qui concerne celles du Programme de la LPPE, il faudrait, pour réaliser les études de cas, étudier un échantillon d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE.

Les recherches pour réalisées les études de cas destinées à l'évaluation du Programme de la LPPE devraient porter, au moins, sur un examen des dossiers administratifs et des entrevues avec les principaux détenteurs d'information (p. ex., les établissements de crédit et les emprunteurs).

La recherche sur les études de cas serait réalisée pour contribuer à répondre aux questions suivantes d'évaluation :

- 1.2 L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?** Une approche d'étude de cas permettrait un examen en profondeur des besoins de financement des petites entreprises qui ont reçu un prêt en vertu du Programme, une évaluation de la mesure dans laquelle le Programme a permis de répondre à ces besoins et de préciser si ces besoins auraient été mieux servis avec une structure modifiée du Programme.
- 2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le**

seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)? Les études de cas permettraient une étude détaillée des difficultés rencontrées par un échantillon d'entreprises, si elles en ont rencontrées, quand elles ont voulu obtenir du financement et la mesure dans laquelle le prêt qu'elles ont obtenu en vertu de la LPPE a facilité leur tâche.

- 2.4 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte?³⁸ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?** Étant donné les difficultés et les complexités prévues quand on abordera la question d'évaluation, une approche d'étude de cas offrira la possibilité d'étudier plus en détail la situation d'un petit nombre d'emprunteurs que ne le permettrait uniquement l'enquête auprès des emprunteurs.
- 2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?** Toujours à cause de la difficulté à répondre à cette question d'évaluation, un examen en détail d'un petit nombre d'entreprises ayant bénéficié du financement du Programme de la LPPE conférerait une valeur additionnelle aux renseignements recueillis au moyen de l'enquête auprès des emprunteurs.

6.2.4 Les sources d'information

Deux sources d'information bien précises se révéleraient très utiles au moment de la réalisation d'une évaluation, qu'il s'agisse de l'évaluation intermédiaire ou de l'évaluation finale. On ne les a pas intégrées aux options parce que leur mérite est indépendant de la solution retenue. On verra ci-dessous comment ces sources d'information pourraient contribuer à l'évaluation.

6.2.4.1 Modèle de prévision de la LPPE

Il faudrait disposer d'un modèle de prévision fiable pour répondre à une importante question d'évaluation, soit la question 2.6, **Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?** Pour déterminer si le Programme progresse vers son objectif de recouvrement des coûts, il est essentiel de savoir quels sont les coûts associés au Programme. Comme ceux-ci sont dans une très large mesure fonction du montant des réclamations présentées à la suite de défauts de remboursement des prêts, il serait important de parvenir à prévoir de façon fiable le taux de défauts de remboursement des prêts. Si on a bien élaboré un modèle de prévision pour le Programme, on a reconnu également que c'est un outil qui manque de précisions et qui est inadapté dans le cas des taux de défauts de remboursement. Le modèle a été raffiné par le personnel du Programme

³⁸ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

de la LPPE mais il est encore trop tôt pour se prononcer sur sa fiabilité parce qu'on ne dispose pas de données suffisantes pour le mettre à l'essai. On recommande donc de contrôler la fiabilité de ce modèle et de la tester de façon permanente afin de pouvoir l'utiliser en toute confiance au moment de l'évaluation.

6.2.4.2 Base de données longitudinale des emprunteurs qui ont eu recours au Programme de la LPPE et qui n'y ont pas fait appel

Il serait très utile de disposer d'une base de données longitudinale dans laquelle on retrouverait des renseignements sur les emprunteurs qui ont eu recours au Programme de la LPPE et sur ceux qui n'y ont pas fait appel afin de faire des comparaisons dans le temps entre ceux qui ont utilisé le Programme et ceux qui ne l'ont pas utilisé. On pourrait ainsi utiliser une base de données longitudinale de ce type pour répondre en partie aux questions d'évaluation suivantes :

- 2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?** En comparant la capacité des petites entreprises ayant des profils comparables à obtenir du financement dans le temps, on pourrait évaluer le niveau des effets différentiels du Programme.
- 2.2 Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?** En réalisant la recherche pour les études de cas, on demanderait aux emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE d'indiquer de façon détaillée dans quelle mesure, à leur avis, le Programme est accessible et on les inviterait à suggérer des façons de le rendre plus accessible au besoin.
- 2.4 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte?³⁹ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?** Les effets précis du Programme sur ces questions seraient évalués, dans une certaine mesure, en comparant les effets notés dans les entreprises qui ont eu recours au Programme et dans celles qui ont eu accès à d'autres sources de financement.
- 2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?** Là encore, la base de données longitudinale pourrait servir à établir des comparaisons entre les entreprises qui ont bénéficié du Programme de la LPPE et celles qui n'y ont pas eu recours.

La constitution d'une telle base de données nécessiterait évidemment d'engager des ressources humaines et financières. Il est important, avant de s'interroger sur les coûts éventuels

³⁹ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

d'élaboration et d'entretien d'une telle base de données, de signaler que Statistique Canada s'est doté d'un certain nombre de bases de données qui pourraient servir de sources de renseignements pour le cas où on déciderait de ne pas monter une base de données propre au Programme de la LPPE. Ces bases de données de Statistique Canada sont décrites ci-dessous. Il faut préciser qu'Industrie Canada ne pourrait accéder directement à aucune de ces bases de données, pas plus que les évaluateurs car il s'agit de dossiers de microdonnées qui contiennent des renseignements personnels. Il faudrait donc transmettre une demande spéciale à Statistique Canada qui réaliserait l'analyse sur ces bases de données. Cela entraînerait bien évidemment des coûts mais les représentants de Statistique Canada à qui on s'est adressé n'ont pas été en mesure d'indiquer précisément quels seraient ces coûts sans disposer de paramètres précis pour les calculer.

Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales. Il serait possible d'utiliser, au moment de l'évaluation, deux dossiers pertinents élaborés par la Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales. L'un de ceux-ci est ce qu'on appelle le fichier du Programme de l'analyse longitudinale de l'emploi (PALE). Le fichier contient des renseignements limités (liste de paie, évaluation de l'emploi, industrie et province) sur toutes les entreprises, indépendamment de leur taille, ayant au moins un employé et un compte de retenues à la source à Revenu Canada. Les données ont été accumulées dans cette base de données depuis 1983 et les plus récentes datent de 1995. On s'attend à ce que les données de 1996 y soient ajoutées en septembre 1998. Une fois d'utiliser ce fichier au moment de l'évaluation serait de fournir à Statistique Canada un fichier de tous les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE. Statistique Canada pourrait alors établir le lien entre ces clients et le fichier PALE et réaliser certaines analyses sur ces emprunteurs en faisant des comparaisons avec la population plus importante de petites entreprises apparaissant dans la base de données. Toutefois, l'établissement de tels liens est très coûteux (probablement entre 20 000 \$ et 30 000 \$ d'après les indications) et pourrait ne pas être justifié pour l'évaluation du Programme de la LPPE. Une solution serait alors d'ajouter à la base de données sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE des renseignements concernant l'emploi sur une base annuelle. Le contenu de la base de données pourrait alors être analysé et comparé aux renseignements recueillis sur les petites entreprises dans le fichier PALE (sans faire la distinction au sujet de la LPPE). Cette solution d'analyse simple sur la population de la base de données serait beaucoup moins coûteuse que l'établissement de liens. L'inconvénient manifeste de cette approche est que l'analyse réalisée sur les dossiers du fichier PALE porterait également sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE. Le groupe servant à la comparaison ne serait donc pas un groupe de comparaison «pur».

Un autre fichier, monté à partir d'un échantillon de déclarations d'impôt de Revenu Canada, contient essentiellement des renseignements sur les petites entreprises. À la différence du fichier PALE, cette base de données n'est pas longitudinale et contient un échantillon annuel d'entreprises. Les renseignements qui y figurent concernent essentiellement les recettes (p. ex., recettes brutes d'exploitation, profits). On pourrait envisager dans ce cas-ci les deux mêmes types d'analyse, c'est-à-dire en établissant des références croisées et sans les établir, comme avec le fichier PALE.

Division des études micro-économiques. Cette division s'est dotée d'un certain nombre de bases de données administratives, dont certaines sont longitudinales et d'autres occasionnelles, chacune ayant un petit nombre de variables. La division ne dispose pas d'une base de données

universelle mais plutôt d'un ensemble de petites bases de données constituées à des fins différentes. C'est ainsi que l'une d'elles contient des renseignements sur l'emploi, sur le type d'activité et sur l'emplacement. Une autre, qui en est toujours à l'état expérimental, contient des renseignements sur les ventes, sur la liste de paie et sur la structure financière. Une autre base de données expérimentale comporte un plus grand nombre de variables mais son contenu est moins fiable parce qu'elle a été construite en établissant des liens entre diverses sources d'information. Toutes ces bases de données sont également très confidentielles et ne sont pas divulguées à n'importe qui. La façon de procéder pour obtenir des renseignements serait de remettre à cette division une liste d'entreprises et de caractéristiques qui vont de pair avec elles. La division pourrait alors constituer un groupe de comparaison en fonction de ces caractéristiques, réaliser certaines analyses et fournir à Industrie Canada ou à l'évaluateur un rapport.

Si le recours aux bases de données de Statistique Canada présente l'avantage d'accéder aux renseignements disponibles, il présente l'inconvénient que les renseignements recueillis de cette façon sont limités, que personne en dehors de Statistique Canada ne peut manipuler ces données et qu'il y a un coût pour obtenir ces analyses, coût que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer pour le moment. Le fait de s'en remettre à des bases de données extérieures rend aussi le Programme dépendant d'autres organisations pour recueillir les renseignements qui lui seraient utiles de façon permanente. Étant donné le manque de contrôle qu'il est possible d'exercer sur de tels renseignements, et les coûts que ce type de solution entraîne, les gestionnaires du Programme de la LPPE pourraient préférer affecter des ressources à l'élaboration et à l'entretien d'une base de données propre au Programme.

Cela nécessiterait tout d'abord de compléter la base de données actuelle sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE en y ajoutant un certain nombre de données pour faire des comparaisons entre un groupe de contrôle et un groupe expérimental (p. ex., nombre d'emplois créés sur une période connue, niveau des ventes et des exportations, coûts de production). La seconde étape serait d'entrer dans la base de données les renseignements additionnels qu'il faut obtenir des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et qui sont nécessaires pour le groupe de contrôle des petites entreprises. Il serait alors possible de définir des données repères en procédant à une enquête simple. Les données seraient ensuite mises à jour de façon périodique (p. ex., tous les ans pour les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et tous les deux ans pour les autres petites entreprises) en réalisant des enquêtes additionnelles.

Nous avons indiqué, à titre de référence, les niveaux d'efforts qui seront probablement nécessaires pour élaborer et entretenir une telle base de données à la Section 6.5.2.

6.3 Problèmes et difficultés d'évaluation prévus

On peut s'attendre à un certain nombre de problèmes et de difficultés pour procéder à l'évaluation du Programme de la LPPE. Ceux-ci s'expliquent dans certains cas par les méthodologies à utiliser pour réaliser l'évaluation alors que d'autres tiennent aux questions d'évaluation elles-mêmes. Cette section aborde ces problèmes et ces difficultés et suggère des façons d'y faire face.

Sensibilisation des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE à la nature de leur emprunt

On s'attend à ce qu'un certain nombre de petites entreprises qui ont obtenu un prêt en vertu du Programme de la LPPE ne sachent pas qu'elles ont eu recours à ce programme. L'enquête auprès de ces emprunteurs permettra d'évaluer le niveau précis de sensibilisation de cette population sur cette question. Toutefois, il faudra absolument que les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE sachent avec précision sur quel prêt porte l'enquête pour obtenir d'eux des réponses valides (par exemple, en ce qui concerne les effets du Programme de la LPPE sur la création, la conservation ou la suppression d'emplois). Il sera également essentiel que les entreprises à l'étude pour la préparation des études de cas sachent que l'emprunt qui fait l'objet de la recherche en est un qui a bénéficié du Programme de la LPPE.

On recommande de procéder à une enquête par téléphone (plutôt que par courrier) auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE pour réduire les difficultés posées par la réalisation d'une enquête sur des prêts dont les emprunteurs peuvent ignorer qu'ils ont été consentis en vertu de la LPPE. Cela permettra aux intervieweurs de fournir aux répondants des explications et de s'assurer que tous deux sachent bien le programme dont il est question. ***On recommande également d'évaluer dès le début du questionnaire d'enquête le niveau de conscience que les répondants ont de cette question.*** Alors que dans le cas de ceux qui savent que leur emprunt a été consenti en vertu de la LPPE, on pourra passer à la suite du questionnaire, il faudrait pour les autres expliquer que l'emprunt dont traite l'enquête est un emprunt obtenu en vertu de la LPPE et présenter brièvement le Programme. ***Il est important, dans le cas des répondants qui ne savent pas que l'emprunt leur a été consenti en vertu de la LPPE, que les intervieweurs disposent de renseignements comme le nom du prêteur et le montant du prêt afin de s'assurer que le répondant sache bien sur quels prêts, s'il en a plusieurs, porte l'enquête.***

Évaluation des effets différentiels du Programme de la LPPE

Il s'agit ici de déterminer si un emprunt consenti en vertu de la LPPE aurait été accordé en l'absence du Programme et de savoir dans quelle mesure un autre prêt aurait pu être consenti aux mêmes conditions (p. ex., montant du prêt, échéance, taux d'intérêt et frais). C'est une question d'évaluation à laquelle il sera difficile de répondre étant donné que les seules personnes à vraiment connaître les réponses sont celles qui prennent les décisions au sujet des demandes de prêt. Comme certains établissements de crédit pourraient utiliser le Programme pour réduire leur niveau de risque sur les prêts qu'ils auraient consentis de toute façon, on peut s'attendre à ce que ces établissements soient plus ou moins réticents à évaluer les effets différentiels des prêts qu'ils consentent dans le cadre du Programme. ***C'est pourquoi on recommande de recourir à de nombreux indicateurs et à des éléments de preuve multiples pour aborder cette question, tel qu'indiqué au tableau de l'Annexe E.***

Obtenir des renseignements des établissements de crédit

Les établissements de crédit sont très chatouilleux sur les renseignements qu'ils ont sur leurs clients et il peut s'avérer très difficile d'obtenir de tels renseignements, comme le Vérificateur général du Canada l'a constaté dans la préparation de son rapport de 1997 sur le Programme de la LPPE. S'il est probable qu'il soit possible d'obtenir des renseignements sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE dans le contexte d'une évaluation, cela nécessiterait beaucoup de planification très soignée et de conclure des ententes avec les établissements de crédit. Il faudrait aussi passer beaucoup de temps à étudier les dossiers (p. ex., dans le contexte de la recherche sur les études de cas ou pour compléter les renseignements figurant dans les bases de données) car une partie importante de cette information est en format imprimé et n'est pas centralisée en format électronique. Cette planification serait également nécessaire parce que les établissements de crédit pourraient devoir demander aux entreprises dont les dossiers intéressent les évaluateurs leur permission pour les rendre disponibles. ***On recommande de préparer à l'avance un plan complet pour s'assurer qu'il sera possible d'obtenir les renseignements sur les prêts consentis en vertu de la LPPE auprès des établissements de crédit, à des fins d'évaluation.***

L'étude des dossiers des entreprises qui n'ont pas profité du Programme de la LPPE (à des fins de comparaison) serait, elle, pratiquement impossible. C'est pourquoi le cadre d'évaluation ne prévoit pas d'indicateurs de rendement, de méthodes de recherche ni de sources d'information

qui dépendraient de l'examen des dossiers des entreprises n'ayant pas bénéficié du Programme de la LPPE dans les établissements de crédit. Même si l'accès à cette information serait très utile, entre autres pour évaluer les effets différentiels du Programme et pour comparer la diligence raisonnable exercée dans le cas des dossiers de la LPPE par rapport aux autres, il serait tout à fait irréaliste de s'attendre à avoir accès à ces dossiers au moment de l'évaluation.

Attribution des effets du Programme de la LPPE

Imputer au Programme des effets dans des domaines comme ceux de la création, de la conservation et de la suppression des emplois au sein de l'organisation qui a bénéficié d'un prêt en vertu de la LPPE, ou faire le lien entre le rendement des petites entreprises et les prêts de cette nature qu'elles ont obtenus sera difficile. Il faudra en effet dans une large mesure se fier aux perceptions et aux déclarations des représentants des petites entreprises qui ont obtenu des prêts en vertu de la LPPE. Il faut aussi reconnaître que, si on a mentionné précédemment que le problème de la création, de la conservation et de la suppression des emplois en dehors de l'organisation bénéficiaire d'un prêt en vertu de la LPPE pourrait être une question d'évaluation, détecter des effets de cette nature serait très difficile. On pourrait demander aux emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE dans quelle mesure ils estiment que l'obtention de leur prêt a eu des effets sur la création, la conservation et la suppression des emplois dans d'autres entreprises, qu'il s'agisse par exemple de concurrents ou de fournisseurs. Toutefois, tout ce que ceux-ci pourront dire dans ce domaine sera très difficile à justifier avec précision et donc très peu fiable.

Pour évaluer dans quelle mesure les entreprises qui ont bénéficié d'un prêt en vertu de la LPPE exercent une influence sur celles qui n'en ont pas obtenu, sans s'adresser aux emprunteurs ayant bénéficié de ces prêts, cela nécessiterait d'élaborer un modèle spécial et d'accéder à des données précises. Il faudrait recueillir ces données de façon régulière (p. ex., tous les trimestres) et pendant plusieurs années pour disposer d'un nombre important d'observations. Les données ainsi recueillies devraient être suffisamment détaillées pour permettre l'analyse, par exemple, des raisons ayant présidé à l'apparition ou à la disparition d'entreprises. Le modèle devrait également tenir compte d'éléments autres que l'accès à un emprunt en vertu de la LPPE qui pourraient avoir une influence sur le comportement d'une entreprise. C'est ainsi qu'il peut y avoir de nombreuses raisons pour qu'un restaurant ferme ses portes et que le fait qu'un restaurant concurrent ait obtenu éventuellement un prêt en vertu de la LPPE n'est qu'une de ces raisons parmi tout un éventail possible.

Évaluer dans quelle mesure le Programme s'approche du recouvrement des coûts

L'évaluation de la mesure dans laquelle le Programme s'approche du recouvrement des coûts dépend dans une large mesure de l'utilisation d'un modèle de prévision fiable. Il est important de laisser cette question à l'avant-scène des préoccupations afin que le modèle actuel continue à être mis à l'essai afin de fournir des renseignements fiables au moment de l'évaluation. Un autre élément dont il faut tenir compte pour l'évaluation des progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de recouvrement des coûts est le fait que ce recouvrement des coûts ne peut pas être évalué à un moment donné au cours d'un exercice financier puisque les coûts sont recouverts sur une période de dix ans. L'évaluation du recouvrement des coûts qui sera faite lors de l'évaluation devra donc tenir compte du fait que l'information sur les coûts des réclamations des prêts enregistrés à un moment donné dans le temps pourrait ne pas être disponible avant plusieurs années.

Charge imposée aux participants à l'évaluation en leur demandant des réponses

Comme avec toute évaluation, l'évaluation qui sera faite du Programme de la LPPE imposera une surcharge aux participants puisqu'on leur demandera d'y consacrer du temps, que ce soit en se prêtant à une entrevue, en participant à l'enquête ou aux recherches pour la réalisation des études de cas. Les représentants de l'Administration du Programme de la LPPE qui n'y participent pas directement devront également y consacrer une partie de leur temps puisqu'ils devront répondre aux demandes découlant de l'évaluation (p. ex., fournir des documents, préparer des rapports à partir des bases de données de la LPPE, fournir la liste des emprunteurs ayant eu recours au Programme de la LPPE aux fins de l'enquête).

L'expérience démontre qu'il n'est pas difficile d'obtenir la participation des intervenants et des principaux détenteurs d'information pour les entrevues si les personnes contactées comprennent clairement pourquoi on souhaite les interroger, et si elles réalisent que leur participation à une entrevue est pertinente et qu'elles pourront contribuer à l'évaluation. Il faut donc, quand on contacte ces personnes la première fois, leur expliquer clairement le contexte dans lequel l'entrevue aura lieu (c.-à-d. qu'il s'agit d'évaluer le Programme de la LPPE) et l'importance et l'intérêt de leur participation. Ces personnes seront d'autant plus désireuses de participer à ces entrevues que la durée de celles-ci sera brève. On recommande également de planifier à l'avance le moment des entrevues et de les réaliser en personne puisque cela facilite l'instauration d'un

lien entre l'intervieweur et l'interviewé.

Le problème du temps a une importance toute particulière pour les exploitants de petites entreprises parce qu'ils remplissent souvent plusieurs rôles et doivent assumer diverses responsabilités en même temps. C'est un élément qu'il ne faut absolument pas négliger quand on leur demande de participer à l'évaluation, que ce soit dans le cadre d'une enquête ou d'une recherche pour la réalisation d'études de cas. En ce qui concerne l'enquête, faire des entrevues aussi courtes que possible (15 à 20 minutes est une durée idéale) accroît la probabilité que les personnes qu'on souhaite interroger consentent à y participer. Les questions préparées pour l'enquête doivent être claires et permettre des réponses faciles pour éviter de frustrer les répondants. La meilleure façon de vérifier la clarté des questions et leur caractère convivial est en général de les soumettre à un essai préalable.

En ce qui concerne la recherche pour la préparation des études de cas, il est possible de réduire le temps exigé des prêteurs et des emprunteurs en recherchant le plus d'information possible sur le cas avant de réaliser l'entrevue sur place. C'est ainsi qu'on peut recueillir des renseignements sur les antécédents de l'entreprise à l'avance dans les bases de données de la LPPE. Cela permettra de réduire la surcharge exigée du représentant de l'entreprise à qui on demandera de fournir des renseignements qui se trouvent déjà dans divers documents ou dans la littérature. De la même façon, on peut obtenir des renseignements sur le chiffre d'affaires et les profits en étudiant des documents fournis par la société au lieu de se contenter de poser des questions lors de l'entrevue. Il faut ajouter qu'il sera important de préparer les instruments de recherche pour la réalisation des études de cas de telle façon que les renseignements obtenus pendant les entrevues avec les emprunteurs et les prêteurs se superposent le moins possible. Cela permettra de maximiser le temps consacré à chaque personne interrogée. À titre de référence, on donne les grandes lignes d'une étude de cas éventuelle à l'**Annexe F**.

S'en remettre à des perceptions pour certains problèmes d'évaluation

Comme il est difficile, voire impossible, d'obtenir des renseignements factuels, certains volets de l'évaluation devront s'en remettre à des perceptions. Si ce n'est pas une solution idéale pour répondre à certaines questions d'évaluation très précises, l'absence d'autres sources

d'information ne laissera pas le choix. Ce problème sera particulièrement évident quand on abordera la question des indicateurs de rendement concernant les petites entreprises ayant emprunté en vertu de la LPPE et celles n'ayant pas eu recours au Programme. C'est ainsi que les évaluateurs devront se fier aux perceptions des prêteurs et des autres personnes interrogées pour déterminer si les prêteurs font appel au même niveau de diligence raisonnable quand ils étudient les demandes de prêt en vertu de la LPPE que dans les autres cas. Il faudrait en théorie pouvoir accéder aux dossiers de prêts consentis sans recourir à la LPPE pour pouvoir émettre une opinion tranchée sur cette question, comme on l'a indiqué précédemment à la Section 5.2, mais il n'est pas réaliste d'imaginer avoir accès à ces dossiers au moment de l'évaluation. Il sera donc important, en faisant rapport sur les résultats de l'évaluation, de mentionner clairement qu'elle a été soumise à des limites.

Évaluation des coûts allant de pair avec la création d'emplois

Évaluer les coûts qui vont de pair avec les emplois qu'on estime avoir été créés à la suite de l'obtention d'un prêt en vertu de la LPPE est un problème que les représentants du Bureau du Vérificateur général ont jugé important lors des entrevues organisées pour l'élaboration du cadre d'évaluation. Ce cadre indique que les coûts des réclamations par emploi créé sont l'indicateur à utiliser pour évaluer la performance dans ce domaine. Étant donné l'absence de relations directes entre les coûts encourus au cours d'une année donnée et les emplois créés au cours d'une année donnée (p. ex., les coûts des réclamations peuvent être associés à des entreprises qui n'ont pas créé d'emplois), le recours à cet indicateur n'est pas idéal. Cependant, nous estimons que c'est la meilleure approximation qu'on puisse utiliser pour l'instant. Dans son premier rapport de 1997, le Vérificateur général s'en remettait au montant des prêts garantis pour déterminer le coût par emploi créé. L'utilisation d'un tel indicateur traduirait encore moins précisément les coûts associés à la création d'emplois étant donné qu'une proportion de ces emprunts serait remboursée. Il faut également se rappeler que le cadre présenté ici est flexible et peut être modifié pour s'adapter aux modifications ultérieures. C'est ainsi que si le Programme devait fonctionner complètement sur une base de recouvrement des coûts au moment de l'évaluation, cet indicateur pourrait être modifié pour s'adapter à cet état de fait nouveau.

6.4 Chemin critique de l'évaluation

Pour mener à bien l'évaluation à l'avenir, il faut prendre dès maintenant un certain nombre de mesures pour qu'on dispose facilement à ce moment des informations nécessaires. Cette section présente les mesures qu'il faut prendre pour garantir une bonne évaluation du Programme de la LPPE et permettre un contrôle permanent du rendement du Programme.

- 1.2 Recueillir des informations de base sur le Programme avant d'y apporter des modifications.** Ces informations de base devraient être recueillies et mises en mémoire avant d'apporter quelque modification que ce soit au Programme afin de pouvoir évaluer à l'avenir les effets de ces modifications éventuelles en comparant les données alors obtenues avec les données de base. Les renseignements de base à recueillir devraient englober tout ce qui peut subir les effets de modifications apportées au Programme.
- 1.3 Cueillette des données de base sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et sur les autres entreprises, et mise à jour périodique.** Si on prend la décision de se doter d'une base de données longitudinale sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et sur les autres petites entreprises, il faudra gonfler les bases de données actuelles de la LPPE en y ajoutant les variables additionnelles nécessaires (voir Tableau 13) et les compléter en y ajoutant les renseignements qui manquent sur les emprunteurs et toutes les informations nécessaires pour constituer un groupe de comparaison de petites entreprises, en procédant à une enquête. Ces renseignements devraient être ensuite mis à jour de façon périodique, chaque année pour les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et tous les deux ans pour les autres petites entreprises, à des fins de contrôle ainsi que pour répondre aux besoins de toute évaluation à venir. Si on ne se dote pas d'une base de données longitudinale, il faudrait pour le moins ajouter aux bases de données de la LPPE les renseignements qui ne sont pas recueillis actuellement et qui seraient nécessaires pour permettre un contrôle et des rapports réguliers (voir Tableau 13).
- 1.4 Consulter les principaux intervenants.** Les principaux intervenants, soit les prêteurs et les représentants de l'administration de la LPPE, devraient être consultés sur la nature et la portée de leur implication dans le contrôle continu du Programme et dans l'évaluation à venir du Programme. C'est ainsi qu'il faudra interroger les prêteurs sur les effets des modifications à apporter au formulaire d'enregistrement des prêts pour permettre de mieux saisir les activités des emprunteurs (p. ex., en utilisant les codes dont se servent Thompson and Lightstone dans leur enquête). Les prêteurs qui envisagent de se doter de stocks de données et qui utilisent les systèmes de notation de la solvabilité devraient également être consultés en leur demandant dans quelle mesure Industrie Canada pourrait éventuellement avoir accès à ces renseignements qui se trouvent dans leurs systèmes. Il faudrait également, un certain temps avant le début de l'évaluation, consulter les prêteurs sur la mesure dans laquelle il sera possible de consulter leurs dossiers sur les emprunteurs au titre de la LPPE à des fins d'évaluation et combien il faudrait prévoir de temps pour accéder à ces dossiers et les étudier.⁴⁰

⁴⁰ Il a fallu deux mois au Vérificateur général pour négocier l'accès à ces dossiers pour la préparation de son rapport de 1997.

- 1.5 Préparation de nouveaux formulaires.** Il faudra préparer un nouveau formulaire d'enregistrement qui prévoit un emplacement pour le numéro de téléphone de l'emprunteur en vertu du Programme de la LPPE, éventuellement une nouvelle liste de codes de classification par industrie et une autorisation que tous les emprunteurs devront signer pour autoriser la divulgation des renseignements apparaissant sur ce formulaire. Il faudra ensuite distribuer ces formulaires à tous les prêteurs participant.
- 1.6 Fournir des renseignements additionnels aux prêteurs.** Lors des entrevues, les prêteurs ont indiqué qu'ils aimeraient recevoir davantage de renseignements sur le Programme qui pourraient les aider à améliorer la façon dont ils le gèrent et le mettent en œuvre (voir page 51). En fournissant ces renseignements aux prêteurs, on pourrait obtenir de leur part une meilleure collaboration au moment de l'évaluation.
- 1.7 Contrôle et mise à l'essai de la fiabilité du modèle de prévision.** Il est important de contrôler et de mettre à l'essai la fiabilité du modèle de prévision de façon régulière, au fur et à mesure que les données deviendront disponibles, afin de pouvoir le modifier au besoin pour qu'il soit prêt à utiliser au moment de l'évaluation.

6.5 Niveau d'effort prévu

Cette section donne le détail du niveau d'effort prévu pour la réalisation de l'évaluation à venir du Programme de la LPPE, en fonction des solutions retenues. Elle donne le même type de renseignements pour l'élaboration et l'entretien d'une base de données longitudinale sur les entreprises ayant eu recours au Programme de la LPPE et les autres. On utilise ici comme unité les jours de consultation plutôt que des montants en dollars pour tenir compte du fait que les tarifs pratiqués varient d'une entreprise de consultation à l'autre, que ces tarifs évolueront d'ici le moment où l'évaluation sera faite. C'est ainsi que le coût de réalisation d'une évaluation à l'interne est très différent de celui d'une évaluation réalisée à l'extérieur.

Le lecteur doit garder à l'esprit que le nombre de jours de consultation nécessaires pour mener à bien chaque aspect de l'évaluation, et indiqué ci-dessous, ne sont qu'une approximation et qu'il faudra les réviser au moment de l'évaluation. Il faut également signaler que ces nombres de jours correspondent uniquement aux coûts de la mise en œuvre des méthodes de recherche indiqués à la Section 6.2 et ne tiennent pas compte de tous les autres éléments qui font partie intégrante de n'importe quelle évaluation comme la gestion de projet, les réunions, l'analyse et les rapports. On ne tient pas non plus compte ici d'autres dépenses comme les frais de déplacement et les dépenses rattachées aux enquêtes.

6.5.1 Efforts nécessaires pour l'évaluation

Le niveau d'effort qu'on estime nécessaire pour réaliser chaque solution de l'évaluation est indiqué au Tableau 16, à la page suivante.

Tableau 16 - Évaluation du niveau d'effort, par solution, en nombre de jours de consultation

Méthode de recherche	Solution 1 Approche de base	Solution 2 Approche améliorée	Solution 3 Approche complètement améliorée
Examen de la documentation et de la littérature	8	8	8
Étude des bases de données de la LPPE	2,5	2,5	2,5
Entrevues (2 heures par entrevue)	6,5	9	12
Enquête auprès des emprunteurs ayant profité du Programme de la LPPE	51	51	230
Étude de programmes similaires	--	10	10
Enquête auprès de petites entreprises	--	35	200
Études de cas	--	--	35
Total	68	115,5	497m5

*En faisant l'hypothèse de 5 régions (5 régions x 380 par région = 1 900)

6.5.2 Élaboration et entretien d'une base de données longitudinale

Les efforts qu'on estime nécessaires pour élaborer et entretenir une base de données longitudinale des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et d'autres entreprises sont présentés au Tableau 17, **à la page suivante**. Il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'une évaluation et que la réalité sera différente en fonction d'éléments comme le nombre de cas entrés dans la base de données et la mesure dans laquelle les bases de données actuelles pourront être modifiées pour permettre l'expansion. Sur ces questions, il faudra consulter le personnel de l'administration de la LPPE qui connaît bien ces éléments.

Tableau 17 - Base de données longitudinale, évaluation des niveaux d'effort

Tâche	Évaluation du niveau d'effort
Modifier les bases de données actuelles pour y intégrer des nouvelles variables	5 jours
Ajouter des données dans les bases de données (enquête de base auprès de 500 emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE)	65 jours
Remplir les bases de données (enquête de base auprès de 500 emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE)	85 jours
Mettre à jour les bases de données (enquête de suivi auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE)	55 jours
Mettre à jour les bases de données (enquête de suivi auprès des petites entreprises)	75 jours

Annexe A

Glossaire

Annexe A - Glossaire¹

Voici les définitions des termes utilisés pour décrire les indicateurs de rendement du Programme de la LPPE.

conservation des emplois - il s'agit des emplois qui ont continué à exister après qu'un emprunteur ait reçu un prêt en vertu de la LPPE. On veut ici mesurer précisément le nombre d'employés qui ont continué à travailler pour un emprunteur ayant obtenu un prêt en vertu de la LPPE, ou le nombre d'heures que les employés ont continué à travailler à la suite de l'obtention d'un prêt en vertu de la LPPE. Cette mesure s'étend également aux emplois conservés dans d'autres entreprises, par exemple chez des fournisseurs, du fait qu'une entreprise ait obtenu un prêt en vertu de la LPPE.

coût des prêts - désigne les taux d'intérêt et les frais facturés aux emprunteurs en échange d'un prêt consenti par un établissement prêteur. Dans le cas précis des prêts consentis en vertu de la LPPE, le taux d'intérêt désigne le taux privilégié plus le taux flottant ou le taux hypothécaire fixe, et les frais désignent les frais d'enregistrement de l'emprunt et les frais d'administration facturés par Industrie Canada.

création d'emploi - désigne les emplois créés du fait qu'un emprunteur ait reçu un prêt en vertu de la LPPE. Il s'agit précisément de mesurer le nombre d'employés embauchés à temps plein, c'est-à-dire travaillant au moins 30 heures par semaine, à temps partiel, c'est-à-dire travaillant au moins 15 heures par semaine, et de façon occasionnelle, sur appel par exemple. La création d'emploi s'étend également aux emplois créés dans d'autres entreprises, comme chez les fournisseurs, du fait qu'une entreprise ait obtenu un prêt en vertu de la LPPE.

diligence raisonnable - on s'attend à ce que les prêteurs qui consentent les prêts en vertu de la LPPE le fassent en y accordant autant d'attention que dans le cas des autres prêts qu'ils consentent.

effet différentiel - cette notion désigne les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE qui ne l'auraient pas été en l'absence du programme.

efficience - il s'agit de produire le maximum de résultats pour un ensemble donné d'intrants de ressources, ou d'utiliser le minimum d'intrants de ressources pour une quantité et une qualité données de résultats obtenus.

emplois dérivés - désigne les emplois créés de façon indirecte à la suite de l'obtention d'un prêt en vertu de la LPPE, par exemple le nombre d'emplois ou d'heures de travail par employé qui ont été générés chez un fournisseur à la suite de l'achat d'équipement par l'emprunteur en vertu de la LPPE.

investissement de l'entreprise - désigne une dépense de l'entreprise consacrée à la production de biens et non pas à la consommation, comme des biens d'équipement et des stocks.

modalités d'attribution des prêts - désigne les approches, les critères et les conditions dont se

¹Richard Lipsey, Douglas Purvis et Peter Steiner, *Economics*, 7^e édition, 1991.

servent les établissements de crédit pour consentir des prêts aux entreprises.

net (p. ex., exportations nettes, investissements nets de l'entreprise) - désigne la valeur agrégée des activités d'une entreprise. C'est ainsi que les exportations nettes désignent les exportations totales moins les importations totales et que les investissements nets de l'entreprise désignent les investissements bruts moins les investissements de remplacement.

objet du prêt - désigne l'utilisation prévue du prêt. Dans le cas du Programme de la LPPE, cela désigne précisément les emprunts permettant aux emprunteurs d'acheter des terrains, de l'équipement ou des bâtiments, ou leur permettant de modifier des installations et d'en construire d'autres.

performance des petites entreprises - désigne précisément la réussite des entreprises qui ont emprunté en vertu de la LPPE en ce qui concerne leur capacité à accroître leur productivité, à réduire leurs coûts de production, à augmenter leurs exportations et leurs investissements, à accroître les ventes et les profits, la recherche et le développement et à faire davantage de conception de produit parce qu'elles ont obtenu un prêt en vertu de la LPPE.

productivité - désigne la production par unité d'un intrant donné. C'est ainsi que la productivité de la main-d'œuvre désigne la production totale divisée par la quantité de main-d'œuvre utilisée.

profil d'entreprise - désigne les caractéristiques des emprunteurs, en particulier l'âge, les revenus et la structure de propriété de l'entreprise de l'emprunteur.

réalisations - désigne les mesures prises par les prêteurs pour saisir, prendre possession, vendre ou engager une tierce partie pour vendre des éléments d'actif en garantie et d'autres formes de garantie.

recouvrement des coûts - quand les coûts d'un programme atteignent ou dépassent ses revenus de façon annuelle. Dans le cas précis du Programme de la LPPE, il s'agit de la mesure dans laquelle les coûts du programme, c'est-à-dire le paiement des réclamations et les coûts de gestion du programme, sur une période de prêt donnée, sont égaux ou supérieurs aux revenus du programme; c'est-à-dire au remboursement des prêts, aux frais d'enregistrement et d'administration de ces frais.

rentabilité - il s'agit d'utiliser la qualité et la quantité de ressources qui conviennent, au coût le plus faible, pour atteindre les résultats voulus.

risques d'un prêt - désigne les probabilités qu'un emprunteur se trouve en défaut de remboursement de son prêt en fonction du montant du prêt et du profil de l'entreprise (p. ex., revenus et expérience de l'entreprise, mauvaises créances antérieures, secteur d'activité).

secteur d'activité - désigne l'industrie ou l'activité d'affaires de l'emprunteur, comme par exemple les communications et les services publics ou l'abattage et la forêt.

suppression d'emploi - il s'agit des emplois qui ont été remplacés par d'autres intrants ou d'autres ressources à la suite de l'obtention d'un prêt en vertu de la LPPE, par exemple par la technologie. Il s'agit de mesurer précisément le nombre d'employés qui ont été mis à pied ou la réduction du nombre d'heures travaillées par employé à la suite de l'utilisation d'autres ressources par l'entreprise qui a obtenu un prêt en vertu de la LPPE. Cela s'étend également aux emplois supprimés dans d'autres entreprises, par exemple chez les concurrents, du fait qu'une entreprise ait obtenu un prêt en vertu de la LPPE.

volume des prêts - désigne le nombre de prêts consentis par les prêteurs.

Annexe B

Documents et études étudiés

Annexe B - Documents et études étudiés

Allan L. Riding, George Haines, R. Thomas, Equinox Management Consultants Ltd., *Estimation of Models for Forecasting SBLA Defaults: Final Report*, 27 mars 1997.

Allan L. Riding, Equinox Management Consultants Ltd., *Impact of SBLA Lending: An Evaluation of the Economic Impacts of the SBLA Program*, 13 décembre 1996.

Allan L. Riding, Equinox Management Consultants Ltd., *Cost-Benefit Scenarios for Loan Guarantees*, 15 mai 1998.

Association des banquiers canadiens, *Confidentialité - Modèle de code : La protection des renseignements personnels des clients des banques*, novembre 1996.

Association des banquiers canadiens, *Le crédit aux entreprises dans les grandes banques*, au 30 septembre 1997, 1998.

Bureau fédéral de développement régional (Québec), maintenant appelé Développement économique Canada, rapport sur le rendement, période se terminant au 31 mars 1997.

Comité de travail sur la petite entreprise, *Franchir les obstacles*, novembre 1994.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Besoin criant de crédit chez les PME - Résultats du sondage de la FCEI sur les conditions de crédit dans le secteur des PME*, janvier 1998.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Regard sur la PME*, avril 1997.

George Haines et Allan L. Riding, Carleton University, *Recent Experience with the SBLA: Economic Impacts, Incrementality and Risk Profile Analysis*, 17 août 1994.

Industrie Canada, *Lignes directrices sur les prêts aux petites entreprises*, 11 décembre 1996.

Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, février 1996.

Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, Rapport annuel des activités pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 1997*.

Industrie Canada, *Document de consultation sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises*, préparé pour le Bureau de l'entrepreneuriat et de la petite entreprise, décembre 1997.

Industrie Canada, *Loi sur les prêts aux petites entreprises, Document présenté au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes*, février 1998.

Industrie Canada, *Statistiques sur les prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises*, administration des prêts aux petites entreprises, 30 juillet 1997; 24 novembre 1997 et 16 février 1998.

Industrie Canada, *Formulaire d'enregistrement des prêts et Formulaire de réclamations pour perte sur prêt*, 26 juin 1996.

Industrie Canada, *Base de données de l'enregistrement des prêts consentis en vertu de la LPPE; Base de données sur le traitement des réclamations en vertu de la LPPE, rapports publics*

d'information, rapports de gestion et outils de recherche sur la LPPE, mars 1998.

Industrie Canada, *Règlement de 1993 sur les prêts aux petites entreprises*, février 1996.

Informetrica, *The Small Business Loans Act: Economic Impacts*, octobre 1994.

Joe Hudson, John Mayne and Ray Thomlison, *Action-Oriented Evaluation in Organizations*, 1992.

KPMG, *A Review of Issues Surrounding Benefit-Cost Analyses of the Small Business Loans Program*, ébauche de rapport final, 21 mai 1998.

Notes pour une allocution de Kevin Lynch, sous-ministre, Industrie Canada, devant le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes, Ottawa, 19 février 1998.

Price Waterhouse, *Overview of Credit Scoring for Commercial Banking*, août 1997.

Rapport du Vérificateur général du Canada à la Chambre des communes, Chapitre 29 - *Industrie Canada - La gestion du Programme de prêts aux petites entreprises*, décembre 1997.

Richard Lipsey, Douglas Purvis and Peter Steiner, *Economics*, 7th edition 1991.

Roy B. Norton, *A Future for the Small Business Loans Act: Stakeholder Perspectives*, 1996, mars 1996.

Roy B. Norton, *The Current Market for Small Business Financing*, avril 1998.

Thompson Lightstone & Company Ltd., *Small and Medium Sized Businesses in Canada: An Ongoing Perspective of Their Needs, Expectations and Satisfaction with Financial Institutions*, 1997.

Annexe C

Liste des organismes consultés

Annexe C - Liste des organismes consultés

Agence de promotion économique du Canada
Atlantique

Secrétariat du Conseil du Trésor

Alberta Treasury Branch

Association des banquiers canadiens

Banque Nationale du Canada

Banque de Montréal

Banque Toronto-Dominion

Banque Hong Kong du Canada

Banque de Nouvelle-Écosse

Banque impériale canadienne de commerce

Banque Royale du Canada

Bureau du Vérificateur général

Canada Trust

Carleton University

Centrale des caisses de crédit du Canada

Comité permanent de l'industrie de la Chambre
des communes

Comité sénatorial permanent des banques et du
commerce

Confédération des caisses populaires et
d'économie Desjardins du Québec

Développement économique Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest

Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante

Industrie Canada

Ministère des Finances

Annexe D

Guides d'entrevue

Annexe D - Guides d'entrevue

Guide d'entrevue - Représentants du gouvernement fédéral Élaboration d'un cadre d'évaluation pour le Programme de la LPPE

Price Waterhouse élabore actuellement un cadre d'évaluation pour le Programme de la LPPE. Dans le cadre de ce travail, nous procédons à des entrevues auprès d'un échantillon de représentants du gouvernement fédéral, d'institutions financières mettant en œuvre le Programme de la LPPE et d'autres associations et organisations. Ces entrevues sont parrainées par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Industrie Canada. Notre entrevue d'aujourd'hui est destinée à cerner les principaux problèmes d'évaluation et indicateurs de rendement dont il faudrait tenir compte pour réaliser l'évaluation à venir du Programme de la LPPE, ainsi que pour obtenir des renseignements afin d'élaborer un profil composite du Programme. *J'aimerais insister sur le fait que l'objectif n'est pas d'évaluer le Programme, mais de parler avec vous des principales questions d'évaluation et des indicateurs de rendement dont il faudrait tenir compte pour réaliser l'évaluation à venir du Programme.*

Votre participation est volontaire. Je prendrai des notes pendant l'entrevue mais ne tiens à vous assurer que, dans aucun des rapports concernant cette étude, vous ne serez identifié. Avez-vous des questions avant que nous commencions?

1. Pourriez-vous commencer par me situer le contexte et par décrire toutes les activités du Programme de la LPPE auxquelles vous participez, à titre personnel ou dans le cadre d'une organisation?

Note à l'intervieweur : Ne posez les questions 2 et 3 qu'aux personnes interrogées concernées.

2. Une des choses auxquelles nous travaillons dans le cadre de l'élaboration de ce cadre d'évaluation du Programme de la LPPE est la préparation d'un profil du Programme. En conséquence, nous désirons obtenir des précisions sur ce que couvre le Programme.
 - 1.1 Quels sont les objectifs du Programme?
 - 1.2 Dans quels principaux domaines le Programme devrait-il avoir des effets?
 - Comment décririez-vous le Programme (p. ex., procédures, administration et mise en œuvre du Programme)?
3. Un examen complet du Programme de la LPPE est en cours. Il est donc important qu'on tienne compte de toute modification éventuelle qui lui serait apportée pour l'élaboration du profil du Programme. Avez-vous des commentaires à formuler sur le Programme du point de vue des modifications qui pourraient y être apportées?
 - De quelle façon ces modifications éventuelles pourraient-elles, à votre avis, avoir des effets sur l'évaluation à venir du Programme si elles sont mises en œuvre?
- 4a. En règle générale, une évaluation est destinée à évaluer l'efficacité et l'efficacités d'un programme ou à mesurer et à rendre compte des résultats de celui-ci. Quelles seraient les principales questions auxquelles vous voudriez voir répondre dans une évaluation du Programme de la LPPE?
- 4b. Quelles sont les questions d'évaluation qu'il faudrait aborder sous chacun des grands thèmes d'évaluation suivants :

- Rationnel
- Résultats (p. ex., atteinte des objectifs, effets, réussites)
- Structure et activités (p. ex., administration, responsabilités et imputabilité, communications)
- Autres solutions
- Autres

Note à l'intervieweur : Pour chaque question d'évaluation mentionnée, posez les questions 4c et 4d.

- 4c. Quels seraient les principaux indicateurs à utiliser pour cette question d'évaluation?
- 4d. Quelle serait la meilleure source d'information à utiliser pour répondre à cette question d'évaluation?
5. Quels sont les grands domaines dans lesquels le Programme devrait donner des résultats? Quels sont les indicateurs connexes qu'on utilise ou qu'il faudrait utiliser pour évaluer le rendement du Programme :
- Sur une base continue?
 - Au moment de l'évaluation?
 - Lesquels, parmi ces indicateurs de rendement, sont nécessaires pour faire rapport sur les résultats du Programme à la haute direction?
6. Pouvez-vous indiquer l'information qui est actuellement recueillie sur le Programme? Comment cette information est-elle utilisée pour évaluer le rendement du Programme de la LPPE?
- À quelle fréquence cette information est-elle recueillie?
 - Qui recueille cette information?
 - Qui utilise cette information? À quelles fins? DEMANDEZ DES EXEMPLES (P. EX., RAPPORTS) SI C'EST PERTINENT.
 - Comment l'information est recueillie (p. ex., formulaires de demande, enquêtes auprès des entreprises qui empruntent)?
 - Comment cette information est-elle conservée (p. ex., format papier ou électronique)?
 - L'accès à cette information est-il limité d'une façon quelconque?
 - L'information actuellement recueillie est-elle suffisante pour répondre aux besoins continus d'information des divers intervenants? Si ce n'est pas le cas, quels renseignements additionnels faudrait-il recueillir? Y a-t-il des renseignements qui ne sont pas recueillis et qui devraient l'être?
7. Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur le Programme?

Je vous remercie du temps que vous avez bien voulu nous consacrer.

Guide d'entrevue - Établissements de crédit et associations
Élaboration d'un cadre d'évaluation pour
le Programme de la LPPE

Price Waterhouse élabore actuellement un cadre d'évaluation pour le Programme de la LPPE. Dans le cadre de ce travail, nous procédons à des entrevues auprès d'un échantillon de représentants du gouvernement fédéral, d'institutions financières mettant en œuvre le Programme de la LPPE et d'autres associations et organisations. Ces entrevues sont parrainées par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Industrie Canada. Notre entrevue d'aujourd'hui est destinée à cerner les principaux problèmes d'évaluation et indicateurs de rendement dont il faudrait tenir compte pour réaliser l'évaluation à venir du Programme de la LPPE. *J'aimerais insister sur le fait que l'objectif n'est pas d'évaluer le Programme, mais de parler avec vous des principales questions d'évaluation et des indicateurs de rendement dont il faudrait tenir compte pour réaliser l'évaluation à venir du Programme.*

Votre participation est volontaire. Je prendrai des notes pendant l'entrevue mais ne tiens à vous assurer que, dans aucun des rapports concernant cette étude, vous ne serez identifié. Avez-vous des questions avant que nous commencions?

Note à l'intervieweur : POSEZ LES QUESTIONS 1 À 2e À LA FOIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET AUX ASSOCIATIONS

1. Pourriez-vous commencer par me situer le contexte et par décrire toutes les activités du Programme de la LPPE auxquelles vous participez, à titre personnel ou dans le cadre d'une organisation?
- 2a. En règle générale, une évaluation est destinée à évaluer l'efficacité et l'efficacé d'un programme ou à mesurer et à rendre compte des résultats de celui-ci. Quelles seraient les principales questions auxquelles vous voudriez voir répondre dans une évaluation du Programme de la LPPE?
- 2b. Quelles sont les questions d'évaluation qu'il faudrait aborder sous chacun des grands thèmes d'évaluation suivants :
 - Rationnel (p. ex., le Programme est-il toujours pertinent)
 - Résultats (p. ex., atteinte des objectifs, effets attendus ou imprévus du Programme)
 - Structure et activités (p. ex., mise en œuvre, administration, responsabilités et imputabilité, communications)
 - Autres solutions (p. ex., politique de remplacement du Programme ou autres solutions de mise en œuvre)
 - Autres (p. ex., effet de modifications législatives sur le rendement du Programme)

Note à l'intervieweur : POUR CHAQUE QUESTION D'ÉVALUATION MENTIONNÉE, POSEZ LES QUESTIONS 2c ET 2d.

- 2c. Quels seraient les principaux indicateurs à utiliser pour cette question d'évaluation?
- 2d. Quelle serait la meilleure source d'information à utiliser pour répondre à cette question d'évaluation?
- 2e. Quelle serait la meilleure façon pour évaluer les effets différentiels du Programme de la LPPE (c.-à-d., si les établissements de crédit auraient consenti des prêts en l'absence du Programme)?

Note à l'intervieweur : POSEZ LES QUESTIONS 3a À 5b UNIQUEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

- 3a. Nous aimerions maintenant aborder avec vous le type de renseignements que vous recueillez sur les prêts que vous consentez aux petites entreprises. De façon plus précise, nous aimerions parler du tableau de cueillette de données qui vous a été adressé le (date) pour que vous puissiez l'examiner et le remplir.

Note à l'intervieweur : SE REPORTER AUX RENSEIGNEMENTS DONNÉS SUR LE TABLEAU POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS 3a, 4a, 4b, 4c ET 4d

- 3b. L'accès aux renseignements qui concernent le Programme de la LPPE (p. ex., dossiers des clients et statistiques) est-il limité d'une façon quelconque? Qu'en est-il des renseignements que votre organisation conserve sur les activités de prêt à d'autres petites entreprises (p. ex., dossiers des clients, statistiques)?

- 4a. Si ce type de renseignements étaient nécessaires pour réaliser à l'avenir une évaluation du Programme de la LPPE, votre organisme rendrait-il ces renseignements disponibles :

3. Au cas par cas (renseignements sur le Programme de la LPPE et sur les activités de prêts aux autres petites entreprises)? Sur une base agrégé (renseignements sur le Programme de la LPPE et sur les activités de prêts aux autres petites entreprises)?
4. Qu'en serait-il pour faire rapport de façon continue des résultats du Programme au gouvernement fédéral?

- 4b. Quel niveau d'effort devriez-vous engager pour fournir ces renseignements?

Note à l'intervieweur : EN CAS DE RÉPONSE NÉGATIVE À 4a, PASSEZ À 4c ET 4d.

- 4c. Pourriez-vous alors nous expliquer pourquoi ces renseignements ne seraient pas rendus disponibles?

5. Cela serait-il justifié par un problème de confidentialité des données concernant les clients?
6. Cela serait-il justifié par les coûts qu'il faudrait supporter pour rendre ces données disponibles?
7. Cela serait-il justifié par une surcharge administrative sous forme de paperasserie?
8. Y a-t-il d'autres raisons ou d'autres préoccupations?

- 4d. Que serait-il possible de faire pour éliminer ces questions ou ces préoccupations? De quelle façon les évaluateurs du Programme pourraient-ils aborder ces questions ou ces préoccupations?

- Comment réagiriez-vous si les formulaires d'enregistrement du Programme de la LPPE ou ceux pour le dépôt des réclamations étaient modifiés afin de fournir des renseignements additionnels sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE (p. ex., numéro de téléphone de l'emprunteur, sexe, âge)?

Note à l'intervieweur : POSEZ LES QUESTIONS 6a ET 6b UNIQUEMENT AUX ASSOCIATIONS

- 6a. Si, pour réaliser une évaluation ultérieure du Programme de la LPPE, il fallait disposer de renseignements sur l'accès des petites entreprises aux prêts, auriez-vous des documents ou des

données disponibles sur cette question? Pour faire rapport de façon régulière au gouvernement fédéral sur les résultats du Programme?

6b. L'accès à ces renseignements est-il limité d'une façon quelconque?

Note à l'intervieweur : POSEZ LES QUESTIONS 7 ET 8 AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET AUX ASSOCIATIONS

1.7 Quel type de renseignements recevez-vous actuellement sur le Programme de la LPPE? Êtes-vous satisfait du type de renseignements que vous recevez? Sinon, de quels renseignements additionnels auriez-vous besoin? À quelles fins?

1.8 Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur le Programme?

Je vous remercie du temps que vous avez bien voulu nous consacrer.

Renseignements sur les prêts consentis aux petites entreprises

Afin de vous permettre de vous familiariser avec l'objet de notre entrevue, dont nous vous confirmerons la date mais qui devrait avoir lieu le (date/heure), nous vous serions reconnaissants de remplir les tableaux ci-joints qui serviront à des fins de discussion lors de cette entrevue sur les questions d'évaluation, les indicateurs de rendement, les sources de données et la disponibilité de celles-ci pour des évaluations à venir du Programme de la LPPE et pour mesurer de façon continue la performance du Programme. En remplissant ce tableau, vous nous aiderez à réduire le temps que prendra l'entrevue. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à Christine Jodoin au (613) 238-8200, poste 607.

Pour chaque type de renseignements mentionnés dans la colonne de gauche du tableau ci-joint, veuillez indiquer :

1. dans la colonne de gauche, si les renseignements sont recueillis pour les emprunteurs bénéficiant du Programme de la LPPE et pour les emprunteurs d'autres petites entreprises, ne participant pas au Programme de la LPPE, encerclez A et/ou B; si l'information n'est recueillie pour aucun des deux groupes, encerclez C;
2. dans la seconde colonne à partir de la gauche, indiquez la fréquence à laquelle l'information est recueillie en encerclant A, B, C ou D (pour préciser une autre fréquence);
3. dans la troisième colonne à partir de la gauche, précisez comment l'information est recueillie en encerclant A, B ou C (pour préciser un autre mode de cueillette); et
4. dans la dernière colonne, celle de droite, précisez comment l'information est entreposée en encerclant A, B ou C (pour préciser un autre mode de conservation).

Renseignements sur les prêts consentis aux petites entreprises

1. Type de renseignements recueillis sur : A=les emprunteurs bénéficiant du Programme de la LPPE B=les emprunteurs des autres petites entreprises C=pas recueillis	2. Fréquence de cueillette : A=une fois, au moment de la demande de prêt B=trimestrielle C=annuelle D=autre (veuillez préciser)	3. Méthode de cueillette : A=formulaire de demande B=enquête C=autre (veuillez préciser)	4. Méthode d'entreposage : A=papier B=base de données électronique C=autre (veuillez préciser)
<p>Type de demande de crédit : (veuillez préciser le type de crédit en encerclant 1 ou 2)</p> <p>1=équipement, améliorations locatives, achat de terrain ou de bâtiment</p> <p>2=fonds de roulement et autres biens non tangibles</p> <p>A (1 et/ou 2) B (1 et/ou 2) C (1 et/ou 2)</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>
<p>Montant des prêts consentis :</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>
<p>Taux d'intérêt pour la durée du prêt :</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>
<p>Échéance du prêt :</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>

<p>1. Type de renseignements recueillis sur :</p> <p>A=les emprunteurs bénéficiant du Programme de la LPPE B=les emprunteurs des autres petites entreprises C=pas recueillis</p>	<p>2. Fréquence de cueillette :</p> <p>A=une fois, au moment de la demande de prêt B=trimestrielle C=annuelle D=autre (veuillez préciser)</p>	<p>3. Méthode de cueillette :</p> <p>A=formulaire de demande B=enquête C=autre (veuillez préciser)</p>	<p>4. Méthode d'entreposage :</p> <p>A=papier B=base de données électronique C=autre (veuillez préciser)</p>
<p>Motif du rejet de la demande de prêt :</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>
<p>Raison pour laquelle le demandeur a rejeté l'offre qui lui a été faite :</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>
<p>Garanties de l'emprunteur : (biens personnels, biens de société)</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>
<p>Rang des garanties obtenues de l'emprunteur (c.-à-d., charge enregistrée de premier rang, de rang égal, autre)</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>
<p>Nombre de défauts de remboursement d'emprunt :</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>
<p>Nombre d'échecs d'entreprise :</p> <p>A B C</p>	<p>A B C D (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>	<p>A B C (veuillez préciser) :</p> <p>_____</p>

1. Type de renseignements recueillis sur : A=les emprunteurs bénéficiant du Programme de la LPPE B=les emprunteurs des autres petites entreprises C=pas recueillis	2. Fréquence de cueillette : A=une fois, au moment de la demande de prêt B=trimestrielle C=annuelle D=autre (veuillez préciser)	3. Méthode de cueillette : A=formulaire de demande B=enquête C=autre (veuillez préciser)	4. Méthode d'entreposage : A=papier B=base de données électronique C=autre (veuillez préciser)
Coûts d'exploitation des activités de prêt : A B C	A B C D (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____
Niveau d'activités promotionnelles pour les ensembles de prêts : A B C	A B C D (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____
Profil d'affaires de l'emprunteur (p. ex., activité, âge ou recettes de l'entreprise) A B C	A B C D (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____
Caractéristiques démographiques des emprunteurs (p. ex., âge, sexe, minorité visible, personnes handicapées) A B C	A B C D (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____
Renseignements chez la personne-ressource chez l'emprunteur (p. ex., numéro de téléphone de l'emprunteur, adresse complète) A B C	A B C D (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____	A B C (veuillez préciser) : _____

Annexe E

**Questions d'évaluation et
indicateurs de rendement**

Annexe E - Questions d'évaluation et indicateurs de rendement

Questions éventuelles d'évaluation	Indicateurs de rendement	Méthodes de recherche, sources d'information et difficultés dans ce domaine	Besoins en cueillette de données, lacunes
Question 1 : Rationnel - Le Programme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises est-il toujours justifié			
<p>1.1 L'objectif qui consiste à vouloir accroître la disponibilité des prêts aux petites entreprises est-il toujours pertinent?</p> <p>Priorité : Élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> mesure dans laquelle les petites entreprises indiquent le financement comme une préoccupation mesure dans laquelle le Programme de la LPPE comble des lacunes de financement pour les petites entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> Étude de la documentation et de la littérature (p. ex., études du Conference Board du Canada, de l'enquête annuelle et des statistiques sur le crédit des entreprises de l'ABC/Thompson and Lightstone, de l'enquête réalisée tous les trois ans par la FCEI, les analyses micro-économiques de Statistique Canada) Enquête auprès des petites entreprises Entrevues avec des représentants de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral, d'associations et de prêteurs 	<ul style="list-style-type: none"> niveau de la demande de financement des petites entreprises par : objet du prêt (p. ex., amélioration locative, achat de terrain et d'équipement, fonds de roulement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel ou du savoir), profil de l'entreprise (p. ex., âge et recettes de l'entreprise, âge du propriétaire) et région
<p>1.2 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE répond-t-il aux besoins réels de financement des petites entreprises?</p> <p>Priorité : Élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> mesure dans laquelle le Programme de la LPPE fournit le niveau de financement dont les petites entreprises ont besoin étendue des lacunes entre les types de prêts dont ont besoin les petites entreprises et celles admissibles au Programme de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> Étude de la documentation et de la littérature (p. ex., études du Conference Board du Canada, de l'enquête annuelle et des statistiques sur le crédit des entreprises de l'ABC/Thompson and Lightstone, de l'enquête réalisée tous les trois ans par la FCEI, les analyses micro-économiques de Statistique Canada) Enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et des autres petites entreprises Entrevues avec des prêteurs, des investisseurs privés, des représentants des ministères et des organismes du gouvernement fédéral et des associations Études de cas sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE Bases de données de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> niveau de la demande de financement des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et des autres petites entreprises par : montant du prêt, objet du prêt (p. ex., amélioration locative, achat de terrain et d'équipement, fonds de roulement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel ou du savoir), profil de l'entreprise (p. ex., âge et recettes de l'entreprise, âge du propriétaire) et région. <p>Lacunes</p> <ul style="list-style-type: none"> numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE ne sont pas facilement disponibles dans les bases de données de la LPPE

Questions éventuelles d'évaluation	Indicateurs de rendement	Méthodes de recherche, sources d'information et difficultés dans ce domaine	Besoins en cueillette de données, lacunes
Question 2 : Résultats - Dans quelle mesure l'objectif du Programme de la LPPE est-il atteint? Quels effets attendus et imprévus ont découlé du Programme? Comment les petites entreprises ont-elles profité du Programme?			
<p>2.1 Dans quelle mesure les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE ne le seraient-ils pas en l'absence du Programme (effet différentiel)?</p> <p>Priorité : Élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • proportion des prêts consentis en vertu de la LPPE qui ont un effet différentiel complet (prêts qui n'auraient pas été consentis en l'absence du Programme), effet partiel (prêts qui auraient été consentis mais pas aux mêmes conditions, c.-à-d., coût, montant ou durée du prêt) et aucun effet différentiel (prêts qui auraient été consentis aux mêmes conditions en l'absence du Programme) • effets prévisibles de l'abandon du Programme de la LPPE sur la capacité des petites entreprises à obtenir des prêts • montant et échéance des prêts consentis en vertu de la LPPE en comparaison aux autres prêts • mesure dans laquelle on pense que les prêteurs utilisent le Programme de la LPPE pour réduire leurs risques sur des prêts qu'ils auraient consentis de toute façon en l'absence de garanties du gouvernement fédéral • mesure dans laquelle on estime que les emprunteurs qui bénéficient du Programme de la LPPE présentent des risques plus élevés que les autres emprunteurs • coût moyen (taux d'intérêt et frais) des prêts consentis en vertu de la LPPE par rapport aux autres prêts • mesure dans laquelle les petites entreprises ayant des caractéristiques comparables à celles qui bénéficient de la LPPE obtiennent des prêts non couverts par la LPPE • mesure dans laquelle on estime que les emprunteurs qui bénéficient de la LPPE n'auraient pas obtenu de prêt en l'absence du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle les entreprises qui risquent d'échouer en affaires reçoivent des emprunts garantis par la LPPE • mesure dans laquelle les prêts consentis en vertu de la LPPE sont accordés à certains types de petites entreprises (p. ex., secteurs d'activité précis, professions, âge de l'entreprise) par rapport aux autres prêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de la documentation et de la littérature (p. ex., étude sur les effets différentiels d'Allan Riding en 1996) • Bases de données de la LPPE • Entrevues avec des représentants des ministères et des organismes du gouvernement fédéral, des prêteurs et des associations • Études de cas sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE • Enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et des autres petites entreprises • Base de données longitudinale 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de prêts consentis en vertu de la LPPE et autres types de prêts accordés à des petites entreprises par : objet du prêt (p. ex., amélioration locative, achat de terrain et d'équipement) secteur d'activité (p. ex., traditionnel ou du savoir), profil de l'emprunteur (p. ex., âge et recettes de l'entreprise, structure de propriété, âge et profession du propriétaire) et région. • montant et échéance moyenne des prêts consentis en vertu de la LPPE et des autres prêts accordés à des petites entreprises par : objet du prêt (p. ex., amélioration locative, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel ou du savoir), profil de l'emprunteur (p. ex., âge et recettes de l'entreprise, structure de propriété, profession du propriétaire) et région. • coût moyen (taux d'intérêt et frais) des emprunts consentis en vertu de la LPPE et des autres emprunts accordés à des petites entreprises par : objet du prêt (p. ex., amélioration locative, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel ou du savoir), profil de l'emprunteur (p. ex., âge et recettes de l'entreprise, structure de propriété, profession du propriétaire) et région. <p>Lacunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE ne sont pas facilement disponibles dans les bases de données de la LPPE</i>

Questions éventuelles d'évaluation	Indicateurs de rendement	Méthodes de recherche, sources d'information et difficultés dans ce domaine	Besoins en cueillette de données, lacunes
<p>2.2 Dans quelle mesure le financement consenti en vertu du Programme de la LPPE est-il accessible?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesures dans laquelle on estime que les critères d'admissibilité, les autres conditions et les coûts du Programme (c.-à-d., taux d'intérêt et frais) ont un effet sur l'accès au financement • mesure dans laquelle les petites entreprises sont accès au Programme de la LPPE • volume des prêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la LPPE • Enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE • Entrevues avec les prêteurs, les responsabilités des ministères et des organismes du gouvernement fédéral et les associations • Études de cas sur les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> • profil des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE (p. ex., secteur d'activité, région rurale ou urbaine, âge et recettes de l'entreprise, structure de propriété, âge du propriétaire) • coût moyen (taux d'intérêt et frais) des emprunts consentis en vertu de la LPPE par : objet du prêt, âge et recettes de l'entreprise, secteur d'activité, région rurale ou urbaine, structure de propriété, âge du propriétaire • nombre de prêts consentis par type de prêteur <p>Lacunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE ne sont pas facilement disponibles dans les bases de données de la LPPE</i>
<p>2.3 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE a-t-il des répercussions sur les pratiques de prêt des institutions financières?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle on estime que les emprunteurs font usage du même niveau de diligence quand ils étudient des demandes de prêt régies par la LPPE que quand il s'agit de prêts non régis par la LPPE • mesure dans laquelle on estime que les emprunteurs maximisent les réalisations d'emprunts en vertu de la LPPE par rapport aux cas des emprunts non consentis en vertu de la LPPE • mesure dans laquelle on estime que les niveaux de frais et de taux d'intérêt fixés par la loi ou le règlement ont un effet sur les décisions des emprunteurs de consentir des prêts en vertu du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle on estime que le processus de réclamation dans le cadre de la LPPE a des répercussions sur les décisions des prêteurs de consentir des prêts en vertu du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle le taux auquel les réclamations au titre de la LPPE sont réduites ou rejetées et perçus comme ayant un effet sur les décisions des prêteurs à consentir des prêts en vertu du Programme de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des prêteurs; des représentants des ministères et des organismes du gouvernement fédéral et des associations • Bases de données de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> • proportion des réclamations au titre de la LPPE réduites ou rejetées • coût moyen (taux d'intérêt et frais) des prêts consentis en vertu de la LPPE et des autres prêts

Questions éventuelles d'évaluation	Indicateurs de rendement	Méthodes de recherche, sources d'information et difficultés dans ce domaine	Besoins en cueillette de données, lacunes
<p>2.4 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur la création, sur la conservation et sur la suppression des emplois au sein de l'entreprise qui emprunte?¹ Quels sont les coûts et les avantages connexes? Quels effets, s'il en a, le Programme de la LPPE a-t-il sur la création, la conservation et la suppression d'emploi à l'extérieur de l'entreprise qui emprunte?</p> <p>Priorité : Élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les emprunteurs qui bénéficient du Programme de la LPPE créent, conservent ou suppriment des emplois dans leurs propres entreprises parce qu'ils ont obtenu un tel emprunt • mesure dans laquelle les emprunteurs qui bénéficient du Programme de la LPPE créent, conservent ou suppriment des emplois dans d'autres entreprises (p. ex., chez des fournisseurs ou des concurrents) parce qu'ils ont obtenu un tel emprunt • coûts des réclamations au titre de la LPPE par emploi créé 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE • Modèle économique • Bases de données de la LPPE • Étude de la documentation et de la littérature (p. ex., enquête de Statistique Canada sur l'emploi, la rémunération, les heures travaillées, analyse micro-économique) • Études de cas des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE • Base de données longitudinale <p><i>Difficultés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Imputer la création, la conservation et la suppression d'emplois à des prêts consentis en vertu de la LPPE</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • évaluation du nombre d'emplois créés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE par : objet du prêt (p. ex., amélioration locative, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel ou du savoir), région et âge de l'entreprise • coûts des réclamations au titre de la LPPE par emploi créé • nombre d'emplois supprimés par les technologies mises en œuvre par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE au sein de leurs propres organisations • nombre d'emplois conservés par les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE au sein de leurs propres organisations • nombre d'emplois dérivés attribués aux emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE parce qu'ils ont obtenu un tel prêt • nombre d'emplois conservés dans les organisations qui n'ont pas bénéficié du Programme de la LPPE parce que l'emprunteur a bénéficié d'un prêt en vertu du Programme de la LPPE • nombre d'emplois supprimés dans les organisations n'ayant pas bénéficié d'un prêt en vertu du Programme de la LPPE parce qu'un prêt en vertu du Programme a été obtenu par l'emprunteur <p><i>Lacunes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE ne sont pas facilement disponibles dans les bases de données de la LPPE</i>

¹ Se reporter au glossaire à l'Annexe A pour les définitions de création, de conservation et de suppression d'emplois.

Questions éventuelles d'évaluation	Indicateurs de rendement	Méthodes de recherche, sources d'information et difficultés dans ce domaine	Besoins en cueillette de données, lacunes
<p>2.5 Quels effets le Programme de la LPPE a-t-il, s'il en a, sur le rendement des petites entreprises?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE sont perçus comme contribuant au rendement de l'emprunteur qui bénéficie de la LPPE, comme indiqué par des facteurs comme ceux qui suivent : <ul style="list-style-type: none"> • augmentation nette de la productivité • réduction nette des coûts de production • augmentation nette des exportations • augmentation nette des investissements de l'entreprise • augmentation nette des ventes et des profits • augmentation nette de la recherche et du développement • augmentation nette de la conception des produits • taux d'échecs des entreprises des emprunteurs bénéficiant de la LPPE par rapport aux petites entreprises en général 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE • Études de cas auprès des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE • Base de données longitudinale • Étude de la documentation et de la littérature <p><i>Difficultés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Imputer le rendement des entreprises ayant bénéficié de prêts en vertu du Programme de la LPPE à ces prêts</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • évaluation de la valeur nette des coûts de production, des exportations, des investissements de l'entreprise, des ventes, des profits, de la recherche et du développement et de la conception de produits pour les emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE et pour les autres petites entreprises • nombre d'échecs d'entreprise par emprunteur ayant bénéficié du Programme de la LPPE • nombre d'échecs d'entreprise pour les autres petites entreprises <p><i>Lacunes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>numéros de téléphone des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE ne sont pas facilement disponibles dans les bases de données de la LPPE</i>
<p>2.6 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE se rapproche-t-il de l'atteinte de l'objectif de recouvrement des coûts?</p> <p>Priorité : Élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle les revenus réels du Programme de la LPPE couvrent les coûts des réclamations sur dix ans • mesure dans laquelle les prêteurs maximisent les réalisations réalisées grâce aux prêts consentis en vertu du Programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la LPPE • Modèle de prévision de la LPPE • Étude de la documentation et de la littérature (p. ex., études d'Allan Riding, de KPMG et d'Informetrica) • Entrevues avec des représentants du Programme de la LPPE, des universitaires, des spécialistes et des prêteurs <p><i>Difficultés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>nécessité de vérifier la fiabilité du modèle actuel de prévision de la LPPE</i> • <i>retard dans les données (c.-à-d., entre les demandes de prêt en vertu de la LPPE, l'enregistrement des prêts consentis en vertu de la LPPE, les défauts de remboursement et les demandes de réclamations pour perte sur prêt)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • revenus cumulatifs du Programme de la LPPE sur une période de dix ans : remboursement des prêts, frais d'enregistrement et d'administration • coûts cumulés des réclamations au titre de la LPPE sur dix ans • prévision des recettes et des coûts des réclamations du Programme de la LPPE

Questions éventuelles d'évaluation	Indicateurs de rendement	Méthodes de recherche, sources d'information et difficultés dans ce domaine	Besoins en cueillette de données, lacunes
Question 3 : Structure et activités du Programme - Dans quelle mesure le Programme de la LPPE est-il efficace et efficient?			
<p>3.1 Dans quelle mesure le Programme est-il géré de façon efficiente et rentable par l'administration du Programme de la LPPE et par les prêteurs? Peut-il être modifié pour accroître l'efficiencia et l'efficacité de sa gestion?</p> <p>Priorité : Élevée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mesure dans laquelle le coût des réclamations au titre de la LPPE diminue grâce au paiement en temps opportun des réclamations par l'administration de la LPPE • mesure dans laquelle les prêts consentis en vertu de la LPPE sont enregistrés et les réclamations traitées de façon efficace et rentable par l'administration de la LPPE (p. ex., utilisation des formulaires, dédoublement des demandes de renseignements sur un formulaire ou plus, temps pris pour présenter et traiter les demandes) • mesure dans laquelle les décisions concernant les réclamations sont prises en temps opportun, de façon efficace et cohérente par l'administration de la LPPE (p. ex., décisions reposant sur des problèmes techniques mineurs, comme l'absence de la signature du prêteur par rapport à des questions importantes de diligence raisonnable, comme le fait d'accorder un prêt pour une raison non admissible) • mesure dans laquelle l'enregistrement des prêts et des réclamations est fait en temps opportun par les prêteurs • mesure dans laquelle les volumes de prêts sont contrôlés (p. ex., étude des prêts irrécouvrables, vérifications par échantillonnage du portefeuille de prêts d'un prêteur) • mesure dans laquelle le Programme de la LPPE est conçu pour recueillir des renseignements pertinents et pour les utiliser en temps opportun • degré d'utilisation des mesures de rendement pour le contrôle continu du Programme de la LPPE et pour faire rapport sur les résultats à la haute direction • coûts de gestion du Programme de la LPPE (ETP, opérations et entretien) par rapport aux coûts de gestion d'autres programmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la LPPE • Entrevues avec des représentants du Programme de la LPPE, des prêteurs et des représentants d'autres programmes de prêt • Examen des coûts de gestion (ETP, opérations et entretien) pour des programmes de prêt comparables 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre moyen de jours écoulés entre l'enregistrement d'un prêt et la présentation d'une réclamation par les prêteurs • nombre moyen de jours pour traiter les réclamations au titre de la LPPE par l'administration du Programme de la LPPE • coûts de gestion du Programme de la LPPE (ETP, opération et entretien) • coût moyen de gestion par réclamation traitée au cours d'une année donnée • montant moyen des prêts consentis en vertu du Programme de la LPPE • nombre de réclamations rejetées et réduites pour des motifs précis • montant moyen des règlements de réclamations • montant de diminutions des réclamations • délai moyen écoulé entre le moment où un prêt est en défaut et la présentation d'une réclamation par le prêteur

Questions éventuelles d'évaluation	Indicateurs de rendement	Méthodes de recherche, sources d'information et difficultés dans ce domaine	Besoins en cueillette de données, lacunes
<p>3.2 Dans quelle mesure les petites entreprises ont-elles connaissance du Programme de la LPPE? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils qu'ils participent au Programme? Dans quelle mesure les emprunteurs qui bénéficient du Programme savent-ils que leurs emprunts sont garantis par le gouvernement fédéral?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • niveau de sensibilisation des emprunteurs profitant de la LPPE au fait que leurs emprunts profitent du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle les emprunteurs qui profitent du Programme de la LPPE savent que c'est le gouvernement du Canada qui garantit leurs emprunts • niveau de connaissance du Programme chez les petites entreprises • mesure dans laquelle les prêteurs font la promotion du Programme de la LPPE • mesure dans laquelle les ministères et les organismes du gouvernement fédéral font la promotion Programme de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des petites entreprises et des emprunteurs ayant bénéficié du Programme de la LPPE • Entrevues avec des représentants des ministères et des organismes du gouvernement fédéral, des associations et des prêteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • niveau d'activités de promotion du Programme de la LPPE par le gouvernement fédéral et par les prêteurs
<p>3.3 Dans quelle mesure les prêteurs ont-ils une bonne connaissance et une bonne compréhension de la LPPE et de son règlement d'application? Dans quelle mesure la Loi et son règlement sont-ils appliqués par les prêteurs?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • perceptions concernant la compréhension que les prêteurs ont de la LPPE et de son règlement d'application 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de la documentation (p. ex., loi et règlements d'application, directives à l'intention des prêteurs) • Entrevues avec des représentants des ministères et des organismes du gouvernement fédéral et des prêteurs 	
<p>3.4 Dans quelle mesure le Programme de la LPPE dédouble ou complète d'autres programmes (p. ex., d'autres programmes offerts par des ministères ou des organismes du gouvernement fédéral, par le secteur privé, par les gouvernements provinciaux)?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de programmes avec des objectifs comparables • mesure dans laquelle les autres programmes de prêt ciblent les mêmes utilisateurs que le Programme de la LPPE • nombre de programmes ayant des critères d'admissibilité comparables • mesure dans laquelle le Programme de la LPPE comble des lacunes de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Étude de la littérature et de la documentation (p. ex., étude de mai 1998 du Conference Board du Canada) • Entrevues avec des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et du secteur privé, et des associations • Étude des autres programmes de prêt 	<ul style="list-style-type: none"> • nombre et montant des prêts consentis en vertu de la LPPE et des autres prêts accordés à des petites entreprises en vertu d'autres programmes par : objet du prêt (p. ex., amélioration locative, achat de terrain et d'équipement), secteur d'activité (p. ex., traditionnel ou du savoir), profil de l'emprunteur (p. ex., âge et recettes de l'entreprise, âge du propriétaire) et région <p>Lacunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • données sur les autres programmes de prêt

Questions éventuelles d'évaluation	Indicateurs de rendement	Méthodes de recherche, sources d'information et difficultés dans ce domaine	Besoins en cueillette de données, lacunes
Question 4 : Autres solutions - Y a-t-il d'autres façons d'atteindre les objectifs du Programme?			
<p>4.1 Faut-il encore que le gouvernement fédéral soit impliqué dans le Programme de la LPPE? Un autre organisme devrait-il jouer un rôle dans la gestion du Programme?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> mesure dans laquelle le Programme de la LPPE pourrait être viable en l'absence de l'implication du gouvernement fédéral dans la gestion du Programme 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues avec des représentants du gouvernement fédéral, des associations et des prêteurs Étude de la documentation et de la littérature (p. ex., rapport Norton de mars 1996) Étude des autres programmes de prêt 	
<p>4.2 Y a-t-il d'autres façons de mettre en oeuvre le Programme de la LPPE pour mieux répondre à ses objectifs?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> faisabilité des solutions de prestation du Programme de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues avec des représentants du gouvernement fédéral, des associations et des prêteurs Étude de la documentation et de la littérature (p. ex., rapport Norton de mars 1996) Étude des autres programmes de prêt 	
Question 5 : Autres - Quels ont été les effets des modifications apportées au Programme de la LPPE sur son rendement?			
<p>5.1 Dans quelle mesure les modifications apportées au Programme ont-elles eu des effets sur le taux de participation au Programme?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> mesure dans laquelle le nombre de prêts consentis en vertu du Programme a augmenté ou diminué à la suite de toute modification apportée au Programme 	<ul style="list-style-type: none"> Bases de données de la LPPE 	<ul style="list-style-type: none"> nombre et montant des prêts consentis en vertu de la LPPE
<p>5.2 Ces modifications ont-elles eu d'autres effets?</p> <p>Priorité : Intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> effets perçus des modifications apportées au Programme 	<ul style="list-style-type: none"> Entrevues avec des représentants du gouvernement fédéral, des associations et de prêteurs 	

Annexe F

Étude de cas - Ébauche de plan

Annexe F

Étude de cas - Ébauche de plan

Annexe F - Étude de cas - Ébauche de plan

Historique/Profil de la société

- industrie ou secteur d'activité
- nombre d'années en affaires
- marchés
- etc.

Besoins de financement

- dans quel domaine les activités sont-elles concentrées
- besoin d'immobilisations par rapport aux autres besoins
- comment aurait-on pu mieux répondre aux besoins
- etc.

Historique du financement

- sources de financement utilisées par le passé
- refus avant d'obtenir un prêt consenti en vertu de la LPPE
- etc.

Information sur l'emploi

- nombre d'employés
- évaluation du nombre d'emplois créés qui peuvent être imputés à l'obtention d'un prêt en vertu de la LPPE
- évaluation du nombre d'emplois conservés qui peuvent être imputés à l'obtention d'un prêt en vertu de la LPPE
- évaluation du nombre d'emplois supprimés qui peuvent être imputés à l'obtention d'un prêt en vertu de la LPPE
- etc.

Renseignements sur le rendement de l'entreprise

- évaluation des effets des prêts consentis en vertu de la LPPE sur des éléments comme la productivité, les coûts de production, les exportations, les ventes et les profits, etc.

Conclusions

- toute conclusion concernant la mesure dans laquelle les prêts consentis en vertu de la LPPE répondent aux besoins réels de l'entreprise, la mesure dans laquelle ces prêts peuvent avoir des effets différentiels et les effets de ces prêts sur la création, la conservation et la suppression des emplois ainsi que sur le rendement de l'entreprise
- etc.

